



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET REGIONAL DE SANTE



Projet Régional de Santé
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
juillet 2018 - juin 2028

REVISION 2023

Le projet régional de santé de Bourgogne-Franche-Comté n'est pas seulement le projet de l'ARS...

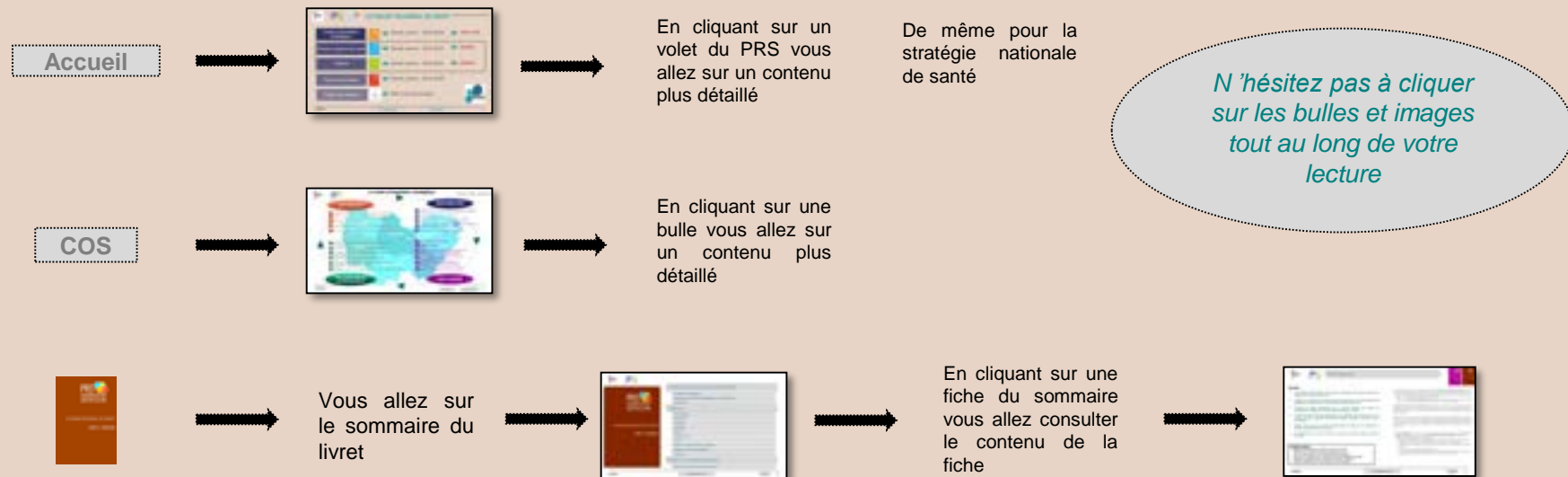
C'est un projet collectif pour transformer le système de santé.

En unissant, plus que jamais, toutes les forces régionales



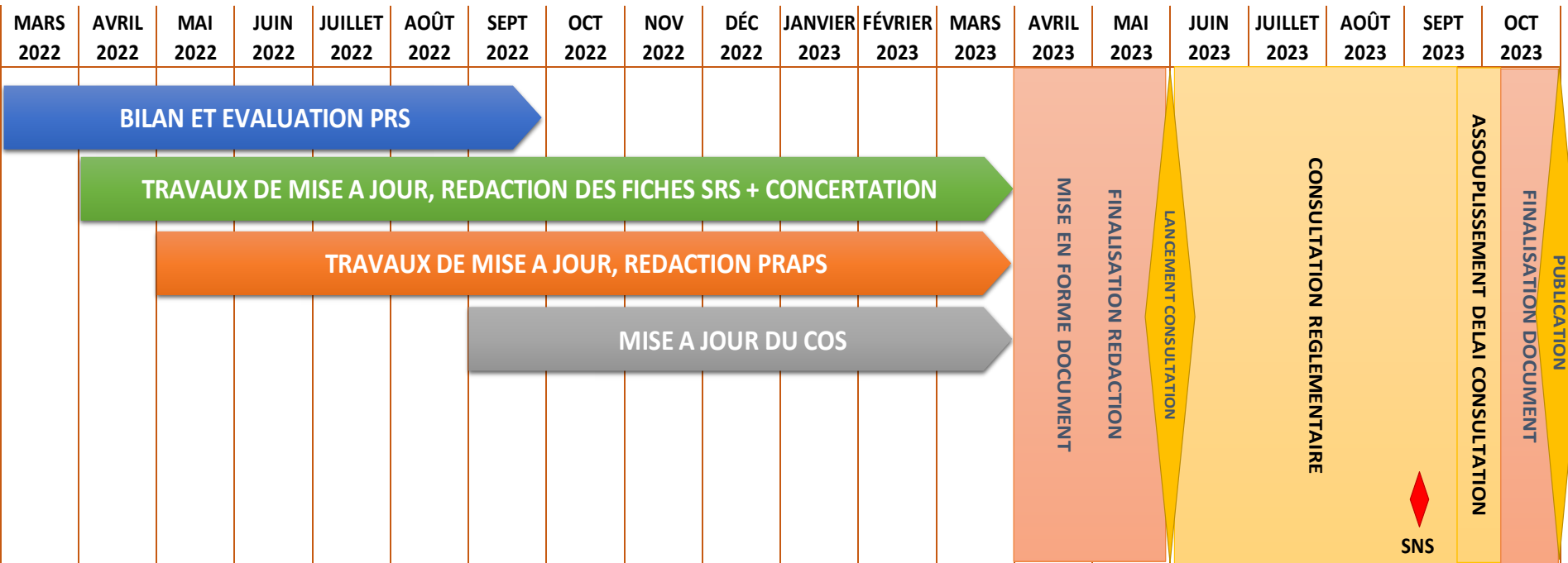
Le support intègre des boutons vous permettant de passer d'un sujet à un autre sans avoir à suivre le diaporama dans sa complétude.

Pour cela, il suffit d'être en mode diaporama et de cliquer :





LE CALENDRIER



CONCERTATIONS DES ACTEURS ; PRE-CONSULTATION DES MEMBRES DE LA CRSA

Continuité

- Prévention universelle
- Actions de prévention de proximité
- Prévention thématique
- Vaccination
- Education thérapeutique
- Activités de soins hors réforme
- Evaluation et suivi PRS

Renforcement

- Démographie des PS => Attractivité
- Offre de formation => intégration odontologie
- Innovation dont e-santé
- Parcours de santé
- Inspection contrôle
- Démocratie en santé et territoires
- Observation des données de santé
- Gestion de crise
- Offre de santé – secteur médico-social
- Offre de santé – secteur ambulatoire
- Offre de santé – secteur hospitalier
- Offre de santé – coopération et contractualisation

Révision de fond

- Intégration fiche PRSE 4
- Activités de soins réformées
 - Soins critiques
 - HAD
 - Traitement du cancer
 - Imagerie
 - Equipements lourds
 - Soins médicaux et de réadaptation...

Textes à venir

- Stratégie nationale de santé
- PDSES
- Médecine d'urgence
- Périnatalité
- Soins renforcés

Principales orientations de la SNS

Projet soumis à consultation juillet 2023

3 GRANDES FINALITES

1. Permettre à nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie
2. Répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre sanitaire et médico-sociale adaptée
3. Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises

Les principes d'actions

- L'éthique
- La co-construction des politiques de santé avec tous les acteurs
- L'universalisme proportionné
- La prise en compte de la dimension de genre en matière de santé
- Le pouvoir d'agir de chacun, ou « empowerment », et la littératie en santé
- Une seule santé (One Health)
- La santé dans toutes les politiques
- L'adaptation territoriale des politiques de santé au plus près des besoins

Les leviers transversaux permettant d'atteindre les objectifs de la SNS

- Replacer les ressources humaines en santé au cœur du système de santé
- Donner de nouvelles capacités d'action aux acteurs de santé dans les territoires
- Adapter les modalités de financement à la transformation du système de santé et en garantir la soutenabilité
- Ancrer la démocratie en santé dans le fonctionnement des institutions de la République
- Mettre les données et le numérique au service de la santé
- Miser sur la recherche et l'innovation
- Eclairer les décisions par l'évaluation et la prospective

NOS PRIORITES

- 1 Agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes
- 2 Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques
- 3 Favoriser la santé mentale
- 4 Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé
- 5 Réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique

- 1 Soutien de la transformation des organisations en s'appuyant sur la démarche parcours
- 2 Intégration de la santé dans toutes les politiques publiques
- 3 La coordination des politiques publiques nationales, régionales et départementales
- 4 La territorialisation et l'animation de notre politique de santé
- 5 La mobilisation de la démocratie en santé dans une démarche de co-construction et de participation citoyenne
- 6 Un pilotage, un suivi et une évaluation renforcés de notre politique régionale de santé

LES CONDITIONS DE NOTRE REUSSITE

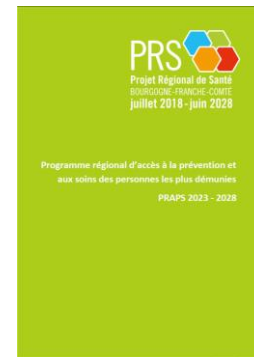
NOS FINALITES

- 1 Améliorer l'état de santé des habitants et protéger la population
- 2 Concrétiser le concept « Une seule santé »
- 3 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- 4 Garantir la qualité du système de santé ainsi que la sécurité et la pertinence des actions de santé
- 5 Soutenir la résilience du système de santé

- 1 Faire le choix de la prévention
- 2 Favoriser l'autonomie
- 3 Garantir la qualité en structurant une offre de santé diversifiée centrée sur le parcours de l'utilisateur
- 4 Attirer et fidéliser les professionnels nécessaires aux besoins de la population
- 5 Faire Progresser la pertinence des soins, la performance et la qualité du système de santé
- 6 Soutenir la concrétisation de solutions innovantes

NOS LEVIERS

Les livrets du PRS – SRS et PRAPS



1 Agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes

- Sur-représentation des personnes âgées de 75 ans et + ⇒ 11,1 % en BFC et 9,6 % en Fce m.
- En 2050, 1 habitant sur 5 aurait plus de 75 ans en BFC

2 Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques

- Développement de la prévalence des maladies chroniques
- Principales causes de décès : cancer ; maladies neuro cardiovasculaires
- Part importante en région de la mortalité prématurée ; surmortalité prématurée liée au tabac et à l'alcool

3 Favoriser la santé mentale

- 14% des dépenses d'assurance maladie au niveau national
- Près de 120 000 patients en 2020, soit 4 % de la population régionale

4 Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé

- Tensions dans tous les secteurs
- Tensions sur toutes les professions

5 Réduire les risque liés à l'environnement et au changement climatique

- Diminution de l'impact des facteurs environnementaux à risque pour la santé
- Développement d'environnement favorables à la santé à travers les politiques d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement du territoire¹⁰

1 Améliorer l'état de santé des habitants de la région et protéger les populations

Environnements favorables ; promotion de la santé

2 Concrétiser le concept « Une seule santé »

Protection de la santé de l'Homme passe par celle des animaux, des végétaux, et de leurs interactions avec l'environnement ⇒ maîtrise des ressources en eau, consommation énergies, impact carbone

3 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Universalisme proportionné comme principe d'action du PRS

4 Garantir la qualité du système de santé ainsi que la sécurité et la pertinence des prises en charge et des actions de santé

Le patient doit rester au premier plan ; la pertinence des soins comme principe d'action

5 Soutenir la résilience du système de santé

*Menace permanente du risque d'urgence sanitaire; renforcement de dispositifs de soins primaires
Littératie en santé, participation active de la population elle-même*

1 Faire le choix de la prévention : agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé

Faire de la prévention le pilier de notre système de santé; complémentarité des politiques de santé publique

2 Favoriser l'autonomie des personnes dans le respect des choix de vie de chacun, en facilitant leur inclusion et leur autodétermination

Bienveillance, inclusion, aide aux aidants et autodétermination

3 Garantir l'équité en structurant une offre de santé diversifiée, de proximité, coordonnée et innovante, centrée sur el parcours de l'utilisateur

Organisation de proximité coordonnée; continuité et permanence des soins

4 Attirer et fidéliser les professionnels nécessaires aux besoins de la population

Une mobilisation collective

5 Faire progresser la pertinence des soins, la performance et la qualité du système de santé

Parcours de santé, transformation du système de santé par la qualité

6 Soutenir la concrétisation de solutions innovantes par l'amélioration territoriale partenariale de l'action publique

Aller plus loin dans le champ de la démocratie en santé

1 Le soutien de la transformation des organisations en s'appuyant sur la démarche parcours

Défi en termes de structuration de l'offre, d'évolution des pratiques professionnelles, de démographie et d'engagement des acteurs locaux

2 L'intégration de la santé dans toutes les politiques publiques

Lien entre l'état de santé et les facteurs externes; actions d'information, de communication et de coordination entre les différentes politiques

3 La coordination des politiques publiques nationales, régionales et départementales

Capacité à nouer un partenariat efficace avec les acteurs du système de santé et les collectivités territoriales

4 La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité d'agir en partenariat et en proximité

Création de synergies ; concertation renforcée en proximité; soutien des initiatives locales

5 La mobilisation de la démocratie en santé, en particulier les représentants des usagers, dans une démarche de co-construction et de participation citoyenne

Empowerment citoyen ; inclure et faire participer; instances de démocratie en santé

6 Un pilotage, un suivi et une évaluation renforcés de notre politique régionale de santé

Dynamique collective; contractualisation ; donner à voir

PRIORITES :

- Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques
- Favoriser la santé mentale

FINALITES :

- Améliorer l'état de santé des habitants et protéger les populations
- Concrétiser le concept « Une seule santé »

CADRES DE REFERENCE

- Politique des 1000 1ers jours
- Compétences psychosociales
- RRAPPS
- Parcours de santé
- PRSE 4
- Pass'Santé Jeunes
- PNNS



Une politique de santé environnement régionale partagée



PRSE4

Promouvoir des comportements favorables à la santé



PRAPS

Renforcer la prévention et la promotion de la santé de proximité



SRS LIVRET OFFRE DE SANTE

SRS LIVRET TERRITORIALISATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Développer les axes forts de prévention et de promotion de la santé dans les parcours



SRS LIVRET PARCOURS

Renforcer l'efficacité des interventions de prévention et promotion de la santé



SRS LIVRET TERRITORIALISATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE

Renforcer l'organisation régionale de veille et alerte sanitaire



SRS LIVRET QUALITE, SECURITE ET PERTINENCE

PRIORITES :

- Agir pour les personnes vulnérables et l'autonomie des personnes

FINALITES :

- Garantir la qualité du système de santé ainsi que la sécurité et la pertinence des actions de santé

CADRES DE REFERENCE

- Plan antichute
- Stratégie autisme et TND
- Parcours de santé
- Rapports LIBAULT, JEANDEL et GUERIN et PIVETEAU
- Feuille de route MND 2021-2022

OBJECTIFS

Prévenir la dépendance

Diversifier les modes de prise en charge et développer l'offre de services



PRAPS

Diagnostiquer précocement



SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE

Inclusion scolaire, insertion sociale et professionnelle

Garantir la qualité de la prise en charge et la bientraitance



SRS LIVRET QUALITE, SECURITE ET PERTINENCE

Rendre effective la coordination des acteurs de la santé



SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE



PRIORITES :

- Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques
- Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé

FINALITES :

- Améliorer l'état de santé des habitants de la région et protéger les populations
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Soutenir la résilience du système de santé

CADRES DE REFERENCE

- Loi OTSS
- Réforme des autorisations
- Loi de santé 2016

OBJECTIFS

Renforcer la gradation des soins de 1^{er} recours

 **SRS LIVRET PARCOURS**

Soutenir l'offre de soins de 1^{er} recours

 **SRS LIVRET ACTIVITES DE SOINS**

Les médecins spécialistes dans l'organisation du système de santé

 **SRS LIVRET PARCOURS**

Anticiper les difficultés

 **SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE
SRS LIVRET PARCOURS**

Favoriser le travail en équipe pluriprofessionnelle

 **SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE
SRS LIVRET PARCOURS**



OBJECTIFS

Modalités d'intervention à l'égard des publics vulnérables

➔ PRAPS

Optimiser l'organisation de la permanence des soins et faciliter l'accès aux soins non programmés

➔ SRS LIVRET OFFRE DE SANTE
PRAPS

Offre de transports adaptée

➔ SRS LIVRET PARCOURS

Coordination des acteurs

➔ SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE
SRS LIVRET ATTRACTIVITE

Les hôpitaux de proximité comme pivot

➔ SRS LIVRET PREVENTION
SRS LIVRET ACTIVITES DE SOINS

Innover pour s'adapter aux évolutions du système de santé

➔ SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE
SRS LIVRET ATTRACTIVITE



PRIORITES :

- Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé

FINALITES :

- Améliorer l'état de santé des habitants de la région et protéger les populations
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

CADRES DE REFERENCE

- Stratégie nationale de santé à venir

Bâtir un plan de mobilisation

Attirer et former aux métiers du secteur de la santé

Faciliter les activités et accompagner les professionnels de santé

Attirer et conserver les professionnels de santé dans les territoires

Remettre l'éthique et les valeurs au cœur



PRIORITES :

- Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques
- Améliorer la démographie déficitaire des professionnels de santé

FINALITES :

- Garantir la qualité du système de santé ainsi que la sécurité et la pertinence des prises en charge et des actions de santé
- Soutenir la résilience du système de santé

CADRES DE REFERENCE

- Article 51 LFSS 2018
- PAPRAPs
- Dispositif des maladies à déclaration obligatoire

OBJECTIFS

De l'amont à l'aval : mieux organiser l'accompagnement des personnes



SRS LIVRET OFFRE DE SANTE

Faire évoluer les prises en charge



SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE
SRS LIVRET ACTIVITES DE SOINS

Développer la qualité et la sécurité des soins



SRS LIVRET ACTIVITES DE SOINS
SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE

Améliorer la pertinence

Soutenir l'innovation



SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE

Accélérer la transformation des organisations et garantir le retour à l'équilibre



SRS LIVRET OFFRE DE SANTE



PRIORITES :

- Agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes
- Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques

FINALITES :

- Améliorer l'état de santé des habitants de la région et protéger les populations

CADRES DE REFERENCE

- Conseil national de la refondation Santé

OBJECTIFS

Former les représentants des usagers

Accompagner et valoriser les bonnes pratiques

Adopter une méthode innovante

Améliorer la communication grand public

Développer les nouvelles formes de participation

Renforcer la place de l'utilisateur



SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE



SRS LIVRET INNOVATION EN SANTE
SRS LIVRET PARCOURS

Répartition des dépenses de santé en 2021

TOTAL DEPENSES DE SANTE 2021 (M€)	10 511,28
<i>Part des dépenses départementalisables dans le total des dép. de santé 2021</i>	91,1%
TOTAL DEPENSES DE SOINS DE VILLE	4 216,44
TOTAL ETABLISSEMENTS DE SANTE	4 274,13
TOTAL ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX	1 428,42
TOTAL SANTE PUBLIQUE	63,15
TOTAL AUTRES PRESTATIONS ET AUTRES DEPENSES	529,15

DONNEES DEMOGRAPHIQUES	21	25	39	58	70	71	89	90	BFC	France metrop.
Pop. Insee 2019	534 124	543 974	259 199	204 452	235 313	551 493	335 707	141 318	2 805 580	65 096 770
% pop. par dépt	19,0%	19,4%	9,2%	7,3%	8,4%	19,7%	12,0%	5,0%	100,0%	
65 ans et plus	111 526	106 013	60 712	59 591	53 468	141 239	81 206	27 802	641 557	13 042 260
% 65 ans et plus dans le dépt	20,9%	19,5%	23,4%	29,1%	22,7%	25,6%	24,2%	19,7%	22,9%	20,0%
% 65 ans et plus dans la région	17,4%	16,5%	9,5%	9,3%	8,3%	22,0%	12,7%	4,3%	100,0%	
0_59	389 043	405 628	180 917	128 476	165 068	370 611	230 635	104 606	1 974 984	48 051 782

	21	25	39	58	70	71	89	90	BFC
TOTAL SOINS DE VILLE + ETAB. SANTE + MED.-SOCIAUX départementalisables (M€)	2 137,56	1 749,00	752,73	725,39	695,65	1 821,26	1 102,84	592,31	9 576,74
Coût par habitant (€) après réaffectation des dépenses des étab.	3 570 €	3 056 €	3 305 €	3 857 €	3 654 €	3 476 €	3 447 €	3 033 €	3 413 €
Coût standardisé par habitant (€)	3 500 €	3 086 €	3 119 €	3 297 €	3 513 €	3 132 €	3 192 €	3 033 €	3 251 €
Part des dépts dans les dépenses ville + étab. sante + méd.-soc départementalisables (%)	22,3%	18,3%	7,9%	7,6%	7,3%	19,0%	11,5%	6,2%	100,0%

France métropolitaine : 230 121,88 € au total (en M€) - 3 535 € (coût standardisé par habitant)



Répartition des dépenses de santé en 2021

DEPENSES DE SOINS DE VILLE 2021 (M€)	21	25	39	58	70	71	89	90	Montants BFC (M€)
TOTAL SOINS DE VILLE départementalisables	830,04	783,37	345,14	309,44	312,27	814,69	489,94	217,32	4 102,2
Part des départements dans les dépenses soins de ville départementalisables (%)	20,2%	19,1%	8,4%	7,5%	7,6%	19,9%	17,9%	5,3%	100,0%
Coût par habitant (€)	1 554 €	1 440 €	1 332 €	1 514 €	1 327 €	1 477 €	1 459 €	1 538 €	1 462 €
VERSEMENTS AUX ETABLISSEMENTS DE SANTE 2021 (M€)									
TOTAL ETABLISSEMENTS DE SANTE départementalisables	21	25	39	58	70	71	89	90	BFC
TOTAL ETABLISSEMENTS DE SANTE départementalisables	1 055,37	763,44	298,21	307,04	285,48	753,10	430,72	296,29	4 189,66
Réaffectation des dépenses selon origine géo. flux hosp. des patients	824,41	676,68	402,12	370,26	449,71	848,76	485,09	132,63	4 189,66
Coût par habitant (€)	1 543 €	1 244 €	1 551 €	1 811 €	1 911 €	1 539 €	1 445 €	938 €	1 493 €
VERSEMENTS AUX ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX 2021 (M€)									
TOTAL MEDICO-SOCIAUX départementalisables	21	25	39	58	70	71	89	90	BFC
Prestations de fonctionnement Etab. et services pour pers. âgées	149,46	98,91	70,47	69,36	57,88	182,12	124,98	38,17	791,36
Coût par habitant (65 ans et plus (€))	1 340 €	933 €	1 161 €	1 164 €	1 083 €	1 289 €	1 539 €	1 373 €	1 233 €
Prestations de fonctionnement Etab. et services pour pers. handicapées	102,69	103,28	38,90	39,55	40,01	71,34	57,19	40,54	493,51
Coût par habitant (0-59 ans (€))	264 €	255 €	215 €	308 €	242 €	193 €	248 €	388 €	250 €
TOTAL MEDICO-SOCIAUX départementalisables	252,15	202,19	109,38	108,91	97,89	253,46	182,18	78,70	1 284,87
Part des départements dans les dépenses méd. soc. départementalisables (%)	19,6%	15,7%	8,5%	8,5%	7,6%	19,7%	14,2%	6,1%	100,0%
Coût par habitant (€)	472 €	372 €	422 €	533 €	416 €	460 €	543 €	557 €	458 €



SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 1 – PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Une seule santé : une approche systémique de la santé

Renforcer les dispositifs de prévention promotion de la santé et leur territorialisation

Santé des enfants et des jeunes

Addiction

Nutrition et sport santé

Vaccination

Education thérapeutique du patient

Santé sexuelle

Agir sur les déterminants de santé environnementale : PRSE 4

Objectifs

Favoriser l'acculturation à une seule santé

- Développer des outils et méthodologies de mesure pour favoriser l'émergence de programmes, projets, actions respectueux du concept Une seule santé
- Favoriser le transfert de connaissances scientifiques auprès des acteurs concernés et l'interpellation des chercheurs par des acteurs de terrain
- Expérimenter une approche clinique une seule santé
- Créer un trophée « Une seule santé »

Favoriser la connaissance de la faune, de la flore et des milieux et mieux prévenir les effets indésirables sur la santé

- Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « une seule santé » pour mieux en réduire l'incidence

Exemples d'actions :

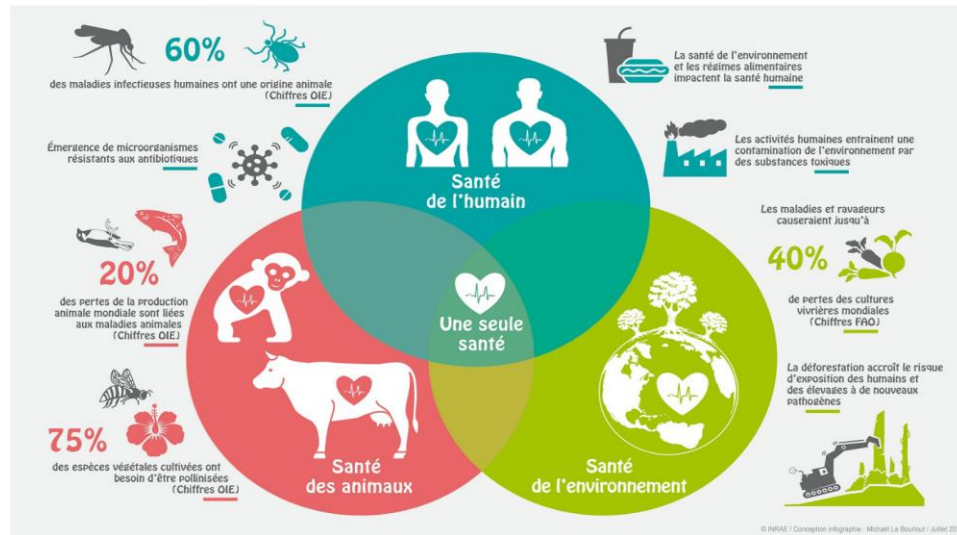
- Créer et adapter un outil pour aider les acteurs intégrer cette approche
- Organiser des rencontres thématiques voire des formations

Résultats attendus :

- Efficacité de la gestion et prévention des zoonoses
- Plusieurs territoires volontaires pour des expérimentations

Démarche à adopter pour relever les défis sanitaires complexes auxquels la société doit faire face, tels que la dégradation des écosystèmes, les défaillances de systèmes alimentaires, les maladies infectieuses et la résistance aux antimicrobiens

Il s'agit de proposer une approche innovante pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques visant à réduire leurs conséquences néfastes sur les déterminants de la santé et du bien-être ainsi que sur les systèmes de santé.



Objectifs

1. Poursuivre la structuration de l'offre de prévention au niveau régional et départemental en s'appuyant sur le RRAPPS
2. Renforcer les actions et la mobilisation des acteurs dans les territoires présentant des indicateurs de santé les plus défavorables
3. Promouvoir la prévention promotion de la santé dans les politiques interministérielles : Education nationale, Région, Départements, DREETS, DRAJES, DREAL, DRAAF, Assurance maladie, protection judiciaire de la jeunesse...
4. Développer l'offre de PPS dans les structures de 1^{er} recours
5. Poursuivre le développement d'une offre de prévention s'appuyant sur des actions ayant fait la preuve de leur efficacité

- ⇒ Renforcer la mise en œuvre d'actions de prévention par les structures de 1^{er} recours en cohérence avec les CLS
- ⇒ Renforcer les actions de prévention des CLS dans les territoires présentant les indicateurs de santé les plus défavorables.

Exemples d'actions :

- Renforcer la coopération et la coordination entre les différents financeurs
- Communication entre les opérateurs, les partenaires
- Communiquer auprès des territoires et faire connaître aux partenaires locaux les priorités en matière de prévention notamment à travers le site internet du RRAPPS

La **promotion de la santé** est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci.

La **prévention** est l'ensemble des mesures visant à éviter ou à réduire le nombre et la gravité des maladies ou des accidents. Plusieurs niveaux de prévention sont distingués : primaire, secondaire et tertiaire.

Les priorités visent à agir sur les **déterminants principaux de santé** : la consommation de tabac, d'alcool et des autres substances psychoactives, la nutrition, la sédentarité ; la **santé mentale**; la lutte contre les inégalités sociales de santé et les vulnérabilités territoriales, les déterminants environnementaux

Comment être efficace en promotion de la santé ?

Thématiques

La politique régionale de prévention et de promotion de la santé, issue de la Stratégie nationale de santé, est définie par le projet régional de santé 2018-2029, décliné dans le Schéma régional de santé 2018-2022. Elle est mise en œuvre par la Direction de la santé publique de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté en collaboration avec les délégations départementales, en cohérence avec les besoins identifiés sur les territoires.



Territoires

Le Rrapps dans chaque territoire / département de Bourgogne-Franche-Comté, c'est :

- un appui aux décideurs pour identifier les besoins et les ressources locales
- une coordination de promoteurs locaux de prévention pour proposer une offre de prévention répondant aux besoins identifiés,
- et un appui pour repérer et professionnaliser les acteurs locaux si l'offre est insuffisante



Publications RRAPPS

Le Rrapps Bourgogne-Franche-Comté propose **des guides et des référentiels** pour accompagner le développement de la promotion de la santé en région et développer des actions favorables à la santé (repères théoriques, exemples d'actions, outils pédagogiques...). Ils sont complétés par **des documents de transfert de connaissances** (vidéo, diaporama...) permettant une meilleure appropriation de leur contenu.



<https://rrapps-bfc.org/>

Enjeux : 1000 1^{er} jours; santé mentale; nutrition; les addictions; santé sexuelle; les écrans

Objectifs

Créer une culture commune de prévention-promotion de la santé (PPS) de l'enfant et du jeune en région BFC et fédérer les acteurs autour d'elle

- Développer la prévention et la promotion de la santé auprès de publics à besoins spécifiques
=> PJJ; public en situation de handicap
- Associer les familles dans les programmes de PPS
- Développer les PPS en milieu scolaire dès le plus jeune âge
- Développer la PPS dans les autres milieux de vie et d'activités des enfants et des jeunes dès le plus jeune âge
- Consolider le Pass'Santé jeunes et le promouvoir sur l'ensemble de la région

Exemples d'actions :

- Formation et accompagnement des professionnels de la PJJ et du secteur handicap
- Mise en réseau et échanges de pratiques entre professionnels

Permettre à l'ensemble des enfants et jeunes de développer leurs capacités à faire des choix éclairés et raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions en renforçant leurs **compétences psycho-sociales** (CPS) constitue un levier clé de la promotion de la santé

Période qui court de la grossesse aux deux révolus de l'enfant, la période des **1000 premiers jours** correspond avant tout à un concept scientifique mettant en évidence une période clé pour le développement de l'enfant.

=> l'entourage ainsi que les professionnels de santé et de la petite enfance ont alors une mission essentielle d'aide et de conseil tout au long de cette période.

The screenshot shows the website interface for 'Pass'Santé Jeunes'. At the top, there is a navigation bar with the logo, contact information (Fil Santé Jeunes, 0800 235 236), and social media links (Facebook, Instagram, Foire aux questions, Podcasts). Below the navigation bar, there are buttons for 'Rechercher une structure' and 'Pass' Santé Pro'. The main content area features a profile for 'Ambassadeur du projet' Charles Rozoy, a paralympic swimmer. A photo of Charles Rozoy is displayed, and below it, there is a question 'Pourquoi avez-vous accepté d'être l'ambassadeur du Pass'Santé Jeunes ?' followed by a short paragraph of text.



Objectifs

Protéger les jeunes et prévenir l'entrée dans le tabagisme et autres addictions avec ou sans substance

- => soutenir la mission obligatoire de prévention collective des CSPAs, premier opérateur de prévention des conduites addictives
- => Inciter les associations de prévention à s'inscrire dans les méthodologies d'intervention probantes portées par le référentiel national CPS de santé publique France référence et le référentiel d'intervention régional partagé
- => Développer l'ingénierie des programmes probants pour favoriser leur déploiement en région
- => Favoriser l'implantation de nouveaux programmes probants/prometteurs en région
- => Favoriser la coordination et la cohérence des interventions sur le territoire

Déployer l'intervention précoce en addictologie et la réduction des risques auprès de tous les publics

- => Favoriser l'engagement institutionnel pour faciliter la mise en place d'une stratégie régionale efficace
- => Développer les compétences de repérage et d'intervention précoce chez les professionnels encadrants les publics cibles
- => Favoriser la transversalité avec les parcours de santé mis en œuvre au sein de l'ARS BFC

Exemples d'actions :

- Proposer régulièrement des sessions de formations pour chacun des programmes probants
- Favoriser le continuum des programmes de prévention avec l'intervention des consultations jeunes consommateurs suivant la logique de l'intervention précoce
- Favoriser le conventionnement institutionnel (Education nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse) et développer de nouveaux partenariats notamment avec la DRAAF, l'ASE, les universités, autres.
- Répondre aux besoins d'intégration d'actions de prévention des conduites addictives exprimés par les parcours de santé

Des programmes structurés de renforcement des compétences psychosociales sont mis en avant dans la littérature nationale et internationale. Ces avancées demandent aux opérateurs de prévention, aux professionnels au contact des jeunes et aussi aux financeurs un changement souvent radical de leurs pratiques. On sait désormais qu'une intervention non adaptée au public visé peut être contreproductive, voire avoir des effets délétères.

La prévention des conduites addictives, pensée comme une démarche et non plus comme le simple déroulement d'activités, permet d'évoluer d'une intervention de prestataire vers la co-construction entre acteurs de terrain, opérateurs de prévention et financeurs. La prévention doit s'ouvrir aux secteurs du handicap, aux cellules familiales, au milieu judiciaire et doit s'appuyer sur de nouveaux partenaires

Plusieurs programmes probants sont déployés en région dont 3 se déploient dans tous les départements :

- Le programme PRIMAVERA => renforcement des CPS des enfants scolarisés âgés de 8 à 12 ans
- Le programme UNPLUGGED => conduites addictives en milieu scolaire pour adolescents de 12 à 14 ans
- Le programme Soutien aux familles et à la parentalité (SFP) => famille avec des adolescents âgés de 12 à 16 ans

Comment être efficace en promotion de la santé ?

Thématiques

La politique régionale de prévention et de promotion de la santé, issue de la Stratégie nationale de santé, est définie par le projet régional de santé 2018-2029, décliné dans le Schéma régional de santé 2018-2022. Elle est mise en œuvre par la Direction de la santé publique de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté en collaboration avec les délégations départementales, en cohérence avec les besoins identifiés sur les territoires.



Territoires

Le Rapps dans chaque territoire / département de Bourgogne-Franche-Comté, c'est :

- ▶ un appui aux décideurs pour identifier les besoins et les ressources locales
- ▶ une coordination de promoteurs locaux de prévention pour proposer une offre de prévention répondant aux besoins identifiés,
- ▶ et un appui pour repérer et professionnaliser les acteurs locaux si l'offre est insuffisante



Publications RRAPPS

Le Rapps Bourgogne-Franche-Comté propose **des guides et des référentiels** pour accompagner le développement de la promotion de la santé en région et développer des actions favorables à la santé (repères théoriques, exemples d'actions, outils pédagogiques...). Ils sont complétés par **des documents de transfert de connaissances** (vidéo, diaporama...) permettant une meilleure appropriation de leur contenu.



<https://rapps-bfc.org/>

Objectifs

1. Promouvoir les recommandations nutritionnelles et les concilier avec la transition alimentaire dans une approche « Une seule santé ».
2. Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive
3. Déployer en région des actions probantes type ICAPS de façon à articuler des actions complémentaires des partenaires
4. Prévenir et diagnostiquer précocement la dénutrition chez les personnes âgées

ICAPS => Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité

Exemples d'actions :

- Conforter l'articulation entre les contrats locaux de santé et les projets alimentaires territoriaux
- Accompagner des collectivités et des entreprises dans l'élaboration de programme d'actions dans le cadre de la charte PNNS
- Relayer et communiquer autour de la semaine de la dénutrition

L'alimentation et l'activité physique sont deux déterminants majeurs de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie.

=> 17 % des enfants sont en surpoids ou obèses avec des inégalités socioéconomiques et territoriales particulièrement marquées.

Le Plan National Nutrition Santé (PNNS 4 – 2019/2023) et la stratégie nationale sport santé 2019/2024 fixent les priorités de prévention à engager.

Le PNNS 4 vise une réduction de 20 % la fréquence de surpoids et d'obésité chez les enfants et les adolescents, de stabiliser le surpoids des adultes et de réduire l'obésité de ces derniers de 15 %. Il vise une réduction de 30 % la dénutrition chez les personnes âgées de 80 ans et plus.



Objectifs

1. Améliorer la pratique et favoriser la promotion de la vaccination sur les territoires
2. Promouvoir et faciliter l'accès à la vaccination sur les lieux de vie.
3. Inciter à la vaccination et aux gestes barrières
4. Améliorer le suivi des couvertures vaccinales

La mobilisation partenariale renforcée pendant la pandémie COVID est essentielle et va contribuer à permettre de déployer des actions transversales comme celles notamment déployées lors de la semaine européenne vaccination

Exemples d'actions :

- Fiches actions CLS
- Actions de sensibilisation de la population
- Séances de vaccination délocalisées
- Développer les démarches d'aller-vers : étudiants; populations en situation précaire
- Campagne spécifique en cas d'urgence : méningite par exemple

La vaccination représente sans doute l'action publique la plus efficiente pour éviter certaines pathologies. Celle-ci, accompagnée de l'amélioration de l'hygiène et du développement des antibiotiques, a participé à faire régresser de façon spectaculaire de nombreuses maladies infectieuses au cours du siècle écoulé.

Depuis le 01/01/2018, 11 vaccins sont obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans

La vaccination contre les infections par HPV est recommandé chez les garçons de 11 à 14 ans révolus avec un schéma en 2 doses (M0 – M6) avec un rattrapage possible chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans selon un schéma en 3 doses (M0-M2-M6). La recommandation est applicable depuis le 01/01/2021.



Objectifs

1. Organiser l'offre dans la région pour améliorer l'accès à l'éducation thérapeutique du patient
2. Poursuivre les formations adaptées aux besoins des professionnels de santé et patients
3. Améliorer la qualité et l'accessibilité des programmes d'éducation thérapeutique
4. Communiquer et échanger sur les pratiques

La mobilisation partenariale renforcée pendant la pandémie COVID est essentielle et va contribuer à permettre de déployer des actions transversales comme celles notamment déployées lors de la semaine européenne vaccination

Résultats attendus :

- Mise en œuvre de l'accompagnement des porteurs de programmes par la COMET
- Accroître le nombre de professionnels et patients partenaires formés dans la région
- Mise en place d'un site dédié
- Augmentation du nombre de programme d'ETP couplés avec de l'e-ETP ou ETP à distance
- Organisation de journées régionales

L'éducation thérapeutique comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie. Ceci a pour but de les aider (ainsi que leurs familles) à **comprendre leur maladie et leur traitement**, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie.

L'**Education thérapeutique du patient** (ETP) participe à l'amélioration de la santé du patient (biologique, clinique) et à l'amélioration de sa qualité de vie et à celle de ses proches. Les finalités spécifiques de l'éducation thérapeutique sont :

- L'acquisition et le maintien par le patient de compétences d'autosoins. Parmi elles, l'acquisition de compétences dites de sécurité vise à sauvegarder la vie du patient. Leur caractère prioritaire et leurs modalités d'acquisition doivent être considérés avec souplesse et tenir compte des besoins spécifiques et capacités d'apprentissage de chaque patient ;
- La mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation. Elles s'appuient sur le vécu et l'expérience antérieure du patient et font partie d'un ensemble plus large de compétences psychosociales.

Ainsi, plus de **14 500 patients** ont pu bénéficier en 2021 d'un programme complet dont plus de 10 000 patients pris en charge en ambulatoire.

L'éducation thérapeutique du patient constitue ainsi un axe stratégique fort des politiques régionales de santé actuelles, en attachant **une importance particulière à ce que le public en situation de précarité** figure dans les publics cibles.

Principales pathologies des Programmes d'éducation thérapeutiques	2018	Répartition	2022	Répartition
Diabète	45	22%	37	21%
Pathologies cardio-vasculaires	38	18%	28	16%
Surpoids/Obésité	23	11%	22	12%
Maladies neurologiques	14	7%	16	9%
Psychiatrie	14	7%	15	8%
Maladie rhumatologique	14	7%	11	6%
Pathologies respiratoires	14	7%	10	6%
Autres	44	21%	39	22%
TOTAL	206	100%	178	100%

Objectifs

1. Investir dans la promotion de la santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive
2. Améliorer le parcours de santé en matière d'infections sexuellement transmissibles, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage et prise en charge
3. Améliorer la santé reproductive
4. Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables

L'offre de santé sexuelle en BFC repose sur plusieurs structures et dispositifs :

- Les consultations de services spécialisés hospitaliers (maternité, gynécologie, urologie, maladies infectieuses, médecine légale, maladies chroniques, ...)
- Les professionnels de santé libéraux ;
- Les centres de santé ;
- Les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- Les établissements d'information en conseil conjugal et familial (EICCF) ;
- Les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) 13, désormais centres de santé sexuelle ;
- Les services de Protection maternelle et infantile (PMI) ;
- Les réseaux en santé périnatalité (RSP) ;
- Les services de santé en milieu scolaire 14 et universitaire ;
- Les structures axées plutôt sur le soin comme les consultations d'orthogénie ;
- Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire ;
- Les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues) ;
- Les permanences d'accès aux soins (PASS)

La stratégie régionale en région Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans la mise en œuvre de la **stratégie nationale de santé sexuelle** dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive. Elle se base sur des principes fondamentaux : la sexualité doit être fondée sur l'autonomie, la satisfaction, la sécurité. Elle prend en compte les questions de relations inégalitaires entre les sexes et les sexualités qui impactent l'accès universel à la santé sexuelle.

Les grandes priorités pour la région s'attacheront à œuvrer autour de :

- L'accès aux droits humains, le respect des genres et des sexualités ;
- la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'éducation, la communication et la formation à la santé sexuelle ;
- l'information sur les dysfonctionnements et les troubles sexuels, leur prévention, dépistage et prise en charge ;
- la prévention par la vaccination VHB (virus hépatite B) et HPV (Human Papilloma Virus), le dépistage et la prise en charge des IST (infections sexuellement transmissibles) dont le VIH (virus immunodéficience humaine) et les hépatites virales ;
- la promotion de la santé reproductive (prévention de l'infertilité liée aux causes infectieuses, contraceptions, IVG (interruption volontaire de grossesse) et prévention des grossesses non désirées/non prévues) ;
- la lutte contre les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ;
- la prévention de violences sexuelles.

Ces priorités s'adressent à l'ensemble de la population mais nécessitent également compte tenu des besoins spécifiques de certaines populations, une **approche populationnelle renforcée** vers : les populations les plus exposées aux violences et/ou au virus de l'immunodéficience humaine (VIH), aux infections sexuellement transmissibles (IST), aux hépatites virales et/ou aux discriminations.

Cette approche populationnelle renforcée sera aussi complétée par **une attention particulière** pour les jeunes, les populations âgées et/ou les plus éloignés de l'offre de soins en général (notamment le public en situation de précarité) ainsi que celles en situation de handicap.

Axes du PRSE 4

Renforcer et coordonner la communication et la formation sur les enjeux de santé environnement, de changement climatique et d'approche « Une seule santé ».

1. Agir pour le développement des comportements favorables à la santé
2. Développer des environnements favorables à la santé
3. Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux
4. Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé ».

Exemples d'actions :

- Stratégie territoriale de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens
- Déployer une stratégie de marketing social autour du moustique tigre
- Renforcer la connaissance et le prise en compte des données de surveillance de la qualité de l'air par la population
- Poursuivre le programme de concerts pédagogiques et l'éducation au bruit pour les plus jeunes enfants
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé
- Proposer une ingénierie adaptée à la prise en compte de la santé dans les projets territoriaux

Le plan national santé environnement rappelle que l'environnement est un déterminant majeur de notre santé. C'est aussi une préoccupation croissante des français. La crise du COVID-19 est venue, plus encore, nous rappeler les liens étroits entre notre santé, la santé animale et la santé des écosystèmes et, par conséquent, la nécessité stratégique d'intégrer l'ensemble de ces dimension selon le principe « Une seule santé ».

Par ailleurs, le changement climatique et les perturbations qu'il engendre suscitent des inquiétudes quant à l'arrivée de maladies vectorielles.

Le nouveau PRSE 2023-2027, co-piloté par la Préfecture de région, le Conseil régional et l'ARS, a pour ambition de poursuivre les actions engagées par le PRSE 3 en les amplifiant. Il s'agira de promouvoir l'approche Une seule santé au travers d'un axe dédié et de traiter l'enjeu du changement climatique au travers de l'ensemble des axes.





SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 2 – ATTRACTIVITE

Attirer vers les métiers et former les jeunes et les demandeurs d'emploi

Orientations et attractivité des métiers

Formation initiale médicale et paramédicale

Recruter et fidéliser les professionnels en améliorant l'attractivité des emplois

Développer les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail

Faciliter les activités et mieux accompagner les professionnels dans leurs compétences

Dispositifs incitatifs à l'installation et à l'exercice hospitalier

Montées en compétence par la formation professionnelle

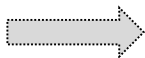
Libérer du temps médical par le développement des nouveaux métiers et la coopération entre PS

Attirer et conserver les professionnels dans les territoires

Favoriser l'attractivité des territoires

Attirer et fidéliser les professionnels dans les territoires par une offre de service

2021 : Une feuille de route en 4 axes



Un plan de mobilisation autour de 4 enjeux prioritaires

Axe 1 : Augmenter le nombre de professionnels diplômés en garantissant la qualité des formations

- ⇒ Développer l'attrait des jeunes et des demandeurs d'emploi
- ⇒ Améliorer la répartition territoriale des internes
- ⇒ Développer des terrains de stage
- ⇒ Mettre en place une formation odontologie

Axe 2 : Revaloriser les métiers, carrières et accompagner les PS vers de nouvelles compétences

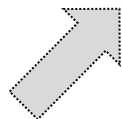
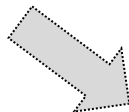
- ⇒ Déployer les infirmiers en pratique avancée
- ⇒ Développer la formation en apprentissage et soutenir la formation continue

Axe 3 : Améliorer la démographie des PS et le recours aux soins sur les territoires fragilisés

- ⇒ Déployer l'outil « Placetoubi »
- ⇒ Suivre les mesures d'attractivité en faveur des personnels médicaux hospitaliers

Axe 4 : Lutter contre la sinistralité, accompagner les managers et fidéliser les PS en institution

- ⇒ Fidéliser des personnels et renforcer la qualité de vie au travail des ESMS
- ⇒ Sécuriser et suivre les mesures SEGUR « organisation du travail dans les établissements publics »



1. Attirer vers les métiers et former les jeunes et les demandeurs d'emploi
2. Recruter et fidéliser les professionnels en améliorant l'attractivité des emplois
3. Faciliter les activités et accompagner à la montée en compétence
4. Attirer et conserver les professionnels dans les territoires



Plan pluriannuel de mobilisation

Les enjeux

- ⇒ Attirer vers les métiers et former les jeunes et les demandeurs d'emploi
- ⇒ Recruter et fidéliser les professionnels en améliorant l'attractivité des emplois
- ⇒ Faciliter les activités et accompagner à la montée en compétence
- ⇒ Attirer et conserver les professionnels sur les territoires

Les objectifs généraux

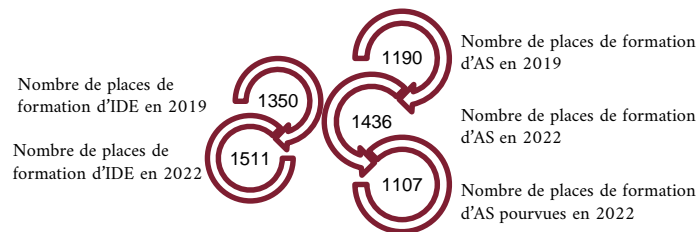
- ⇒ Agir ensemble
- ⇒ Piloter avec les partenaires en respectant les champs de compétence et les priorités respectifs
- ⇒ Renforcer les synergies et assurer la complémentarité des actions
- ⇒ Prendre en compte les enjeux des différentes professions
- ⇒ Adresser l'ensemble des sujets emploi formation
- ⇒ Intégrer l'évolution des enjeux sociétaux
- ⇒ Anticiper les besoins en emploi et formation
- ⇒ Elaborer et suivre le plan pluri-annuel de manière opérationnelle

Les points de rupture identifiés

- ⇒ Une image dégradée des métiers
- ⇒ De nouvelles attentes sociétales notamment en termes de QVT
- ⇒ Un décrochage de nombreux étudiants au cours de la première année
- ⇒ Insuffisance des terrains de stage
- ⇒ Qualité d'encadrement en stage
- ⇒ Faible anticipation des besoins en recrutement des établissements
- ⇒ Baisse de la qualité de vie au travail
- ⇒ Des modes de management
- ⇒ Difficulté de libérer du temps aux personnels
- ⇒ Difficile acceptation des nouveaux modes d'exercice et des nouveaux métiers
- ⇒ Des territoires ruraux faiblement attractifs
- ⇒ De nombreux freins périphériques à l'installation ou à la venue en stage

Orientation et attractivité des métiers : objectifs

1. Favoriser l'émergence de dispositifs de découvertes des métiers innovants et faciliter la diffusion des supports pour les collégiens, lycéens et demandeurs d'emploi en reconversion
2. Favoriser des choix d'orientation éclairés en impliquant les employeurs dans la promotion du secteur
3. Mettre en place des opérations de communication positives sur le secteur de la santé



Formation initiale médicale et paramédicale : objectifs

1. Participer à une meilleure répartition de l'offre de formation en fonction des métiers en tension dans le territoire
2. Développer et répartir l'offre de formation en odontologie au plus près des besoins de la population
3. Augmenter le nombre d'étudiants infirmiers dont les infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat (IBODE) et aides-soignants diplômés
4. Développer l'offre de formation en apprentissage sur toutes les filières de formation paramédicales
5. Travailler avec les acteurs pour développer une offre de formation médicale davantage déconcentrée
6. Inciter à une répartition homogène des étudiants en formation sur l'ensemble du territoire
7. Favoriser les formations en reconversion pour les demandeurs d'emploi.

Postes ouverts	ECN 2017	ECN 2018	ECN 2019	ECN 2020	ECN 2021	ECN 2022
Subdivision de Besançon	199	210	205	207	212	216
Subdivision de Dijon	236	241	241	244	252	251
% BFC / France	5,25%	5,23%	5,24%	5,26%	5,28%	5,29%

		Objectifs pluriannuels 2023-2025	Seuil minimal à - 5% de l'objectif	Seuil maximal à + 5% de l'objectif
Médecine	Besançon	1180	1120	1240
	Dijon	1260	1195	1325
Pharmacie	Besançon	370	350	410
	Dijon	430	405	455
Odontologie	Besançon	180	170	190
	Dijon	230	215	245
Médecine	Besançon	140	130	150
	Dijon	180	170	190

Identification des points de rupture :

- Nombre de terrains de stage
- Capacités de formation
- Répartition des terrains de stage
- Nombre croissant de PADHUE
- Attractivité des territoires
- Défaut de remplissage
- Abandon de formation
- Calendrier de diplomation

Démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) : objectifs

1. Evaluer la maturité des différents établissements dans la prise en compte des démarches de GPEC ainsi que les résultats obtenus par les démarches existantes
2. Accompagner les établissements dans la mise en place de démarche de GPEC
3. Favoriser les échanges des groupes de bonnes pratiques et des synergies entre les établissements en matière de recrutement, d'emploi ou de formation

La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** est une méthode pour adapter – à court et moyen termes – les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leurs environnements économique, technologique, social et juridique. La GPEC est une démarche de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement. Elle doit permettre d'appréhender, collectivement, les questions d'emploi et de compétences et de construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de tous les acteurs concernés : les entreprises, les territoires et les actifs.

Améliorer la qualité de vie au travail et les conditions de travail : objectifs

1. Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
2. Améliorer la communication interne dans les établissements en adaptant les supports de communication afin d'optimiser la diffusion de l'information
3. Former le personnel d'encadrement pour leur permettre de mieux accompagner les équipes
4. Améliorer les solutions permettant de faire face à l'exigence émotionnelle du secteur
5. Diminuer la sinistralité par la prévention des troubles musculo-squelettiques et risques psycho-sociaux

Actions réalisées sur 2018-2023

- Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail dans les établissements
- Participation aux travaux nationaux de la DGCS
- Soutien à l'acquisition d'équipements techniques
- Coaching individuel ou collectif autour des pratiques managériales
- Dispositif ECOUTE EHPAD en lien avec l'ARACT
- Déploiement du programme TMS PRO dans 30 EHPAD
- Ateliers Agil'Idées
- Enquête QVT qualitative dans le secteur médico-social

Exemples d'actions :

- Audit de GPEC pour des établissements volontaires
- Cartographie des métiers pour favoriser la GPEC
- Animation d'un collège régional des employeurs
- Favoriser les possibilités d'autogestion des plannings

Dispositifs incitatifs à l'installation et à l'exercice hospitalier : objectifs

1. Faciliter l'installation des professionnels de santé dans les territoires fragiles et mieux accompagner les professionnels
2. Inciter à l'engagement dans la carrière hospitalière dans les secteurs ou dans les spécialités en tension et soutenir les dynamiques d'équipe territoriale
3. Favoriser les échanges des groupes de bonnes pratiques et des synergies entre les établissements en matière de recrutement, d'emploi ou de formation

Montée en compétence par la formation professionnelle : objectifs

1. Augmenter le nombre de professionnels diplômés aides-soignants par validation des acquis par l'expérience dans les structures confrontées à des difficultés de recrutement
2. Poursuivre le soutien à la formation des infirmiers en pratique avancée
3. Poursuivre le développement de la formation professionnelle

Libérer du temps médical : objectifs

1. Favoriser la délégation de tâches
2. Accompagner le développement des effectifs d'infirmier en pratique avancée
3. Promouvoir le dispositif des assistants médicaux

Aides conventionnelles

Aides de l'Etat

Les **conventions entre l'Assurance maladie et les professionnels de santé** prévoient des dispositifs permettant de soutenir financièrement l'installation et l'activité dans les zones dans lesquelles l'offre de soins est la plus déficitaire.

En parallèle, des **dispositifs incitatifs** existent également à l'**hôpital public**, afin d'encourager l'exercice hospitalier tout au long du parcours professionnel. Il repose sur un grand plan d'attractivité à destination des médecins, lancé dès la fin d'année 2015 ; constitué de 3 axes et 12 engagements, il fait la promotion de l'engagement dans la carrière hospitalière, ou encore de l'exercice territorial à l'ère du renforcement des groupements hospitaliers de territoire. L'objectif étant de soutenir des spécialités ou des territoires particulièrement en tension.

La **logique d'équipe médicale territoriale** voire extraterritoriale pour certaines filières est encouragée et ce temps partagé est valorisé selon qu'il s'agisse d'un exercice sur ses obligations de service (prime d'exercice territoriale) ou en dehors (prime de solidarité territoriale, dans le cas de remplacements ponctuels).

Actions réalisées sur 2018-2023

- 160 conventions d'engagement de carrière hospitalière
- Progression des contrats : engagements de service public; praticien territorial de médecine générale; de début d'exercice
- Actualisation de la liste des établissements et des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière
- 150 contrats d'assistants médicaux dont 116 par des médecins généralistes

Les **premiers retours d'expérience** sont très positifs et mettent en avant :

- L'intérêt du travail en équipe
- La qualité améliorée de la prise en soins des patients
- Le temps consacré à la prise en soins des patients
- Le lien et la coordination facilités entre les différents acteurs du parcours de soins
- Le gain de temps pour les médecins
- L'adhésion pleine et entière des patients qui se disent rassurés d'avoir un interlocuteur disponible.

109 IPA formés

Favoriser l'attractivité des territoires : objectifs

1. Favoriser la délégation de tâches
2. Encourager à une meilleure répartition des spécialistes
3. Renforcer le déploiement de la démarche « Placetoubi »

Attirer et fidéliser les professionnels : objectifs

1. Favoriser un hébergement de qualité et de proximité pour les étudiants en stage et internat
2. Faciliter la mobilité géographique des étudiants

Exemples d'actions :

- Cartographie des besoins en spécialités (ville et hôpital)
- Réflexion à développer dans les projets territoriaux notamment des CPTS
- Comité éditorial multi-acteurs de Placetoubi
- Recensement de l'offre d'hébergement existante et projets en cours
- Valoriser le bon vivre des territoires ruraux

Afin d'inciter les professionnels à s'installer dans les **zones prioritaires** c'est-à-dire caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins, la loi Santé de janvier 2016 a prévu la révision des zones sous-denses ainsi que des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé.

[CLIQUER ICI : Zonage Médecins Site ARS BFC](#)

Les professions concernées par les zonages sont : les médecins, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes et les sages-femmes.

L'outil **PLACETOUBI** s'intègre dans une démarche de marketing territorial qui a pour ambition de susciter l'installation de PS dans notre région, en leur apportant l'information essentielle sur les opportunités et les atouts que présente notre territoire, tant sur le plan professionnel que personnel





SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 3 - INNOVATION EN SANTE

Innovation en santé

E-santé : s'appuyer sur le numérique pour faire face aux défis majeurs

Développer la prévention et rendre chacun acteur de santé

Redonner du temps pour tous les PS et améliorer la prise en charge des personnes

Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique

Innovation organisationnelle

Les données au service de l'action santé sociale et de l'évaluation

Les données au service de l'action

Evaluation du PRS

Prospective : les principales innovations dans les 10 prochaines années

Innovation diagnostique et thérapeutique

- Vaccins ARNm** : dans les 5 prochaines années, il est possible qu'ils soient utilisés pour d'autres maladies telles de la grippe, les maladies cardiovasculaires, les maladies auto-immunes et les cancers
- Génomique** : meilleure identification des populations à risque par le séquençage par exemple
- Thérapie génique** : technique de traitement qui implique la modification du code génétique d'un patient pour traiter une maladie
- Immunothérapie** : aide le patient à lutter contre sa maladie en stimulant les défenses naturelles
- Thérapies cellulaires** : implique la manipulation des cellules du corps humain pour traiter les maladies
- La médecine régénérative** : utilisation des cellules souches et des matériaux de régénération
- Microbiome** : les bactéries qui vivent dans notre corps jouent un rôle important qui ciblent le microbiome pour traiter des maladies telles que le cancer, les maladies inflammatoire...

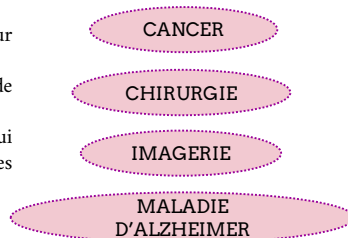
Innovation technologique et numérique

- L'intelligence artificielle en médecine** : Un outil, développé par l'Institut Curie, a ainsi récemment permis d'identifier des cancers autrefois indécétables par les autres examens
- Santé numérique** : la santé numérique pourrait devenir une partie plus intégrée de la prestation de soins de santé
- La médecine personnalisée** : consiste à adapter les traitements et les interventions en fonction des caractéristiques individuelles de chaque patient, notamment leur génétique, leur environnement et leur mode de vie.
- La nanotechnologie** ...

Le volet santé de France 2030 baptisé « Innovation santé 2030 : faire de la France la 1ère nation européenne innovante et souveraine en santé »1 prévoit 7,5 milliards d'euros d'investissement pour faire de la France un pays leader en innovation de santé et contribuant à la souveraineté en santé en Europe, ainsi qu'un ensemble de mesures législatives et réglementaire. L'objectif est d'accompagner les transformations du système de santé, au bénéfice de tous, en produisant les traitements innovants tout en assurant la sécurité d'approvisionnement des produits essentiels.

L'Agence de l'innovation en santé (AIS), a été lancée fin 2022. Cette agence a pour mission :

1. Le suivi des mesures du plan « Santé France 2030 »
2. L'animation de travaux sur la prospective en santé
3. L'identification et l'accompagnement de projets stratégiques
4. La gestion et la coordination de dossiers prioritaires.



UN SECTEUR D'EXCELLENCE

Nouveaux métiers	Nouvelles compétences
Les métiers en lien avec l'utilisation des big data et de l'IA	<ul style="list-style-type: none"> • Attache en données cliniques • Assistant sanitaire (ou médico-social) d'aide à la décision
Les métiers liés à la gestion des plateformes d'intermédiation numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable plateforme d'intermédiation numérique • Conseiller patients • E-trançaisier
Les métiers induits par l'utilisation de la robotique chirurgicale	<ul style="list-style-type: none"> • BOOIE instrumentiste en robotique chirurgicale • BOOIE circulant en robotique chirurgicale
Les métiers du « relationnel » dans les établissements de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Référent de parcours en établissement
Les métiers induits par le suivi des patients à domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de parcours intégré et projet de vie à domicile • Assistant de vie à domicile • Technicien d'équipement à la vie médicale et sociale • Responsable fidélité et qualité de vie
Les métiers de la prévention en santé et du bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Coach prévention et adhésion du patient • Référent/responsable du dialogue éthique
Transformations accompagnées par de nouveaux blocs de compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences génériques • Compétences distinctives des directeurs d'établissement • Référent « crise » • Management en faveur de la santé au travail
L'empowerment du patient	

Objectifs :

Axe 1 : Prévention

1. Sensibiliser et accompagner les citoyens à Mon Espace Santé (MES)
2. Mettre le numérique au service de la structuration des parcours de prévention primaire, secondaire et tertiaire en particulier par la logique de la responsabilité populationnelle
3. Rendre chacun acteur de sa santé
4. Exploiter les données de santé pour une prise en charge et prévention personnalisée

Axe 2 : Redonner du temps pour tous les professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

1. Appuyer la coordination et le partage sécurisé des données de santé
2. Sécuriser et structurer les échanges entre professionnels au bénéfice du patient
3. Appuyer la prise en charge pluri professionnelle
4. Accompagner au long cours les professionnels de santé / du soin : soutien aux usages des services numériques en proximité
5. Encourager le déploiement et l'usage des outils numériques dans le sanitaire et le médicosocial au travers des programmes nationaux Ségur numérique : SUN ES, ESMS numérique

Axe 3 : Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

1. Faciliter l'information des patients et des professionnels de santé sur l'offre de santé dans les territoires
2. Favoriser l'accès à la prise en charge à distance
3. Déployer le service d'accès aux soins
4. Appui aux structures et professionnels sur l'identitovigilance permettant le bon usage de l'Identité Nationale de Santé (INS)

Axe 4 : Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé

1. Déployer une stratégie régionale garante des principes de la e-santé
2. Appuyer le développement de la cybersécurité
3. Appuyer le développement de l'interopérabilité avec les outils nationaux et régionaux
4. Développer le système d'information décisionnel régional, permettant des approches statistiques patientèle et populationnelle
5. Assurer la souveraineté de l'hébergement des données de santé en région

<https://www.monespacesante.fr/>



<https://www.projet-eticss.fr/>



<https://www.sante.fr/>



Objectifs :

1. Faciliter l'émergence d'innovations organisationnelles et financières
2. Soutenir les démarches innovantes des acteurs du système de santé
3. Accompagner les acteurs du système de santé dans l'évolution de leurs organisations et de leurs pratiques

Exemples d'actions :

- Cadre d'accompagnement des porteurs de projet
- S'appuyer sur les 20 priorités CNR de la CRSA
- Valoriser les expérimentations existantes
- Analyser, expertiser et traduire les besoins des acteurs
- Participer aux travaux de généralisation aux côtés des acteurs nationaux



Le CNR Santé sera pérennisé au niveau territorial, grâce à un travail en lien avec les parlementaires et les acteurs locaux :

- Pour **systematiser la démarche** de co-construction.
- Pour **permettre à l'État central de répondre présent** face aux diagnostics et irritants remontés des territoires.
- Pour **libérer l'émergence de projets territoriaux** et accélérer leur déploiement.

Cela prendra des formes et des organisation différentes, propres à chaque territoire, à chaque département, à chaque bassin de vie. Dans cet ensemble, l'État tiendra le rôle de facilitateur grâce à l'adaptation du cadre national pour adapter la politique nationale aux réalités territoriales.

Les **dynamiques locales** se construisent pour surmonter des problématiques afin de répondre au mieux aux besoins de la population et fluidifier les parcours de soins et de santé. En ce sens, l'innovation trouve un terrain particulièrement fertile en région. Les approches présentées dans le schéma régional de santé autour l'attractivité, des parcours de santé, de l'offre de santé démontrent la nécessité de **renforcer l'accompagnement des acteurs** à trouver de nouvelles réponses par le biais d'organisation renouvelée et de modèles de financement différents. Pour se faire, différents dispositifs existent permettant d'apporter le soutien nécessaire aux acteurs.



Le **concept de « Data to action »** dans le domaine de la santé se réfère à l'utilisation de données pour prendre des décisions et générer des décisions et des actions spécifiques avec pour objectifs l'amélioration du système de santé social et évidemment l'amélioration de la santé des populations.

C'est une tendance croissante en raison de la grande quantité de données de santé disponibles aujourd'hui.

Les enjeux de cette approche sont multiples :

- Amélioration de la prise en charge des patients
- Optimisation des ressources de santé et du système de santé/social
- Equité en santé
- Surveillance et réponse aux épidémies
- Recherche et développement

Objectifs :

1. Disposer d'un état des lieux au lancement du projet
2. Promouvoir et accompagner le développement du « data to action » au sein du système santé social régional et intégrer dès le début des projets l'usage des données probantes
3. Définir les modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs des projets thématiques, parcours ou schémas
4. Mobiliser et mettre à disposition les données permettant l'alimentation et la mise à jour en continu des indicateurs retenus

Exemples d'actions :

- Promotion de l'usage de la donnée par la co-animation du réseau d'observation social et sanitaire, l'appui aux structures, notamment l'observatoire régional de la santé, le pôle fédératif de santé publique
- Mise en place d'un système d'information décisionnel au sein du GRADES

Objectifs :

1. Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation

Les diverses modalités évaluatives du PRG SFC

	Type d'évaluation	Investigation	Exemples de questions-clés	Horizons et périodes
PRS et besoins des populations	Evaluation externe ✓ Coherence ✓ Pertinence ✓ Efficacité ✓ Durabilité	Analyse par niveau de responsabilité - Implémentation des actions - Bilan de l'état des besoins des personnes - Caractérisation des pathologies - Coopération des pathologies	En quoi le PRG est-il efficace ? L'organisation du système de santé ?	Projet de santé et Evaluation SFC et 50 ans de données complètes
Accès du SFC à des programmes (Santé publique)	Etat sur interventions ciblées	Regard sur le type de données et indicateurs ciblés - Effectivité et pertinence des interventions - Pertinence		En action et 5 ans (observatoire)
Processus de santé	Etat et action à court terme à court terme Evaluation interne des données	Etat - processus et actions par niveau de responsabilité - Les 3 premiers (personnes proches en termes de proximité et/ou pathologie) Evaluation interne des données Regard global et actions par 4 niveaux de responsabilité et actions à court terme	En quoi les parcours ont-ils progressé ? L'articulation entre les acteurs de la production, des usages et de l'évaluation ?	En action et 5 ans (observatoire) Projet de santé et 5 ans (Etat SFC)
Autres expérimentations et dispositifs innovants	Revue d'expérience	Analyse de la pertinence et de la faisabilité d'une généralisation ou pérennisation	Quels sont les besoins de données et besoins d'action ? Quels sont les besoins ?	En action ou à venir Action avec l'observatoire de santé et 50 ans d'expérience

En action - état d'alignement de la mise en œuvre du PRG



SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 4 – PARCOURS

La démarche parcours et ses leviers de transformation

L'implication des usagers

Information, formation et sensibilisation des professionnels

Coordination

10 parcours

Santé mentale

Périnatalité

Handicap

Grand âge

Addiction

Nutrition santé

Cancer

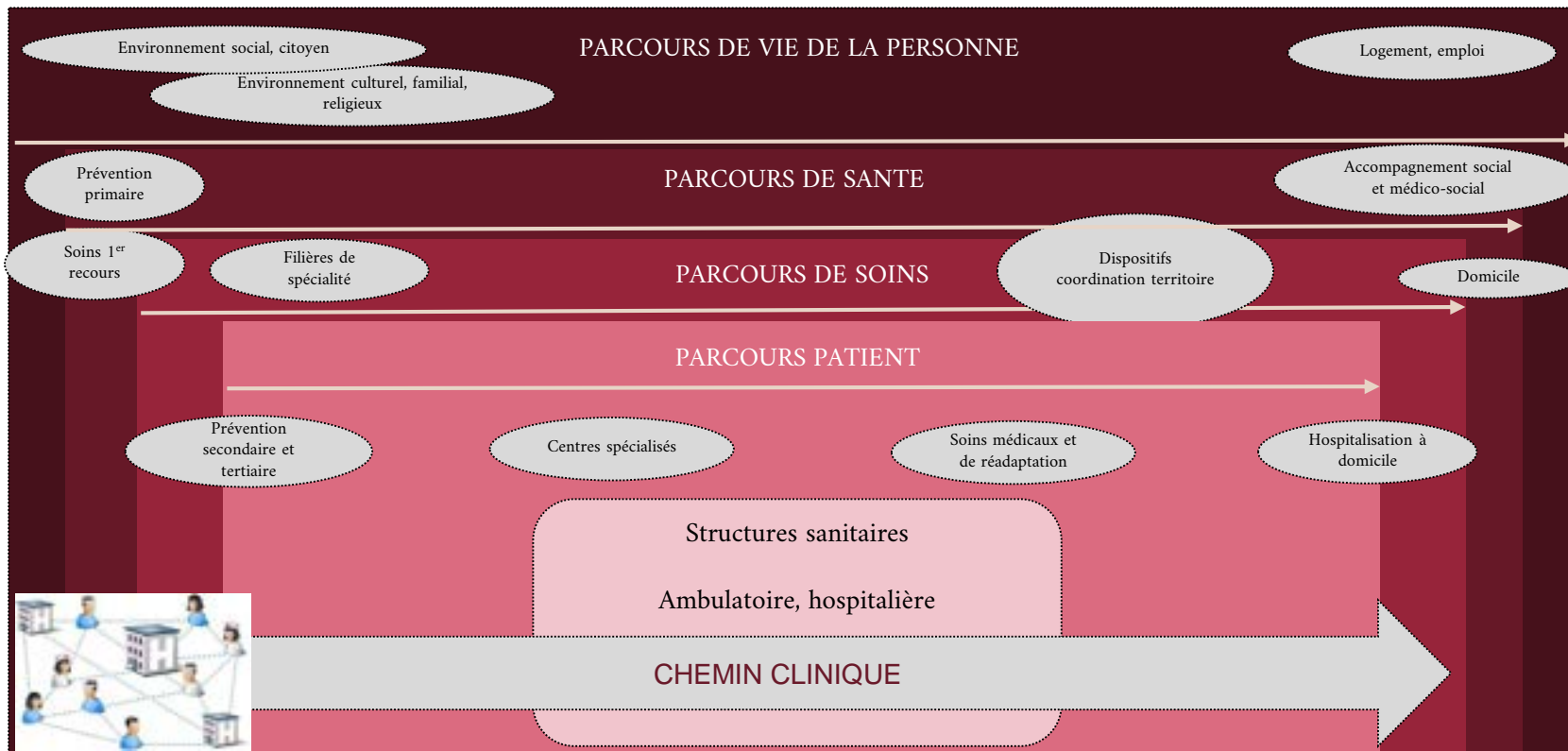
Diabète et maladies rénales chroniques

Maladies neuro cardiovasculaires

Précarité

Populations avec des besoins spécifiques

Santé des personnes sous main de justice



COMPORTEMENTS FAVORABLES => prévention primaire

LEVIERS PROTECTEURS DE LA SANTE (préventions secondaire et tertiaire)

=> Alimentation, activité physique, addictions (tabac et alcool) et sommeil

LEVIERS PROTECTEURS DE LA SANTE

ADDICTIONS

NUTRITION SANTE

SANTE MENTALE

PRECARITE

HANDICAP

PERINATALITE

GRAND AGE

CANCER

DIABETE ET MALADIE RENALE
CHRONIQUE

MALADIES NEURO-CARDIO
VASCULAIRES

ENVIRONNEMENT FAVORABLE – ONE HEALTH

LEVIERS DE TRANSFORMATION : e-santé; formation; implication des usagers; coordination et pertinence des parcours



Objectifs :

1. Poursuivre et renforcer la dynamique régionale impulsée avec les acteurs de la région autour du savoir expérientiel
2. Intégrer les personnes concernées dans l'analyse des parcours par le biais des associations en santé
3. Relever le défi de la collaboration usagers-professionnels et de la transformation des organisations

Résultats attendus:

- Les personnes concernées contribuent aux orientations des parcours de santé
- Mobilisation des acteurs de la région autour du sujet du savoir expérientiel

Exemples d'actions :

- Expérimentation EPOP dans le cadre du parcours handicap
- Journée régionale annuelle sur les savoirs expérientiels
- Désignation de représentants des usagers dans chaque instance liée aux parcours

Les **savoirs issus de l'expérience** d'une situation de vulnérabilité, ou de l'expérience de la maladie, vécue par les personnes, sont devenus une notion de référence justifiant l'implication, la représentation et la participation des personnes concernées au sein du système de santé. Différentes « personifications » en sont issues : expert profane, patient ou usager expert, patient ou usager formateur, patient ou usager partenaire et bien d'autres encore : représentant des usagers, pair-aidance...

Le pouvoir d'agir de la personne est un processus qui peut se découper en quatre temps :

- Individuel par la découverte de la maladie et la stratégie de vivre avec ;
- Collectif à travers les échanges avec une communauté de patients, l'apprentissage par les pairs et la formation, l'engagement ;
- Scientifique et institutionnel par la participation à un groupe spécialisé et parfois l'affirmation en tant que patient expert ou ressource ;
- Productif par la contribution à l'évaluation de services ou produits de santé et parfois la conception de solutions innovantes

Actions réalisées sur 2018-2023

- Projet un « chez soi d'abord » porté par le parcours précarité et publics vulnérables avec des formations médiateurs pairs
- Module de formation pair-aidants à l'université d'été francophone de santé publique de Besançon en 2021
- Journée régionale de réflexion sur le thème de la pair-aidance en juin 2021
- Formation sur un cycle court de pair-aidant (6 mois) portée par la fédération des acteurs de la solidarité



Objectifs :

1. Transmettre une connaissance du système de santé dans lequel le professionnel intervient pour une amélioration des parcours de santé
2. Former les professionnels et les étudiants à la démarche parcours régionale et aux spécificités de chaque parcours
3. Sensibiliser aux enjeux de la trajectoire des individus

Résultats attendus:

- Décloisonnement des interventions des professionnels
- Intégration des priorités parcours du projet régional de santé dans les pratiques des professionnels de santé

Exemples d'actions :

- Formation régulière des formateurs parcours des instituts de formation
- Elargissement du périmètre d'intervention aux autres étudiants en santé
- Journée régionale thématique

La **responsabilité populationnelle** des soins de proximité doit conduire à mieux prendre en compte et accompagner les activités de la population qui ont un impact sur leur santé. Le concept de responsabilité populationnelle vise simultanément l'amélioration de la santé d'une population définie, l'optimisation de la prise en charge de chaque individu au sein de cette population et la meilleure utilisation des ressources disponibles. La notion est désormais inscrite dans le code de santé publique : la responsabilité populationnelle implique que « l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire est responsable de l'amélioration de la santé de la population de ce territoire ainsi que de la prise en charge optimale des patients de ce territoire ».

Renforcer l'intégration et la coopération pluri-professionnelle, en s'appuyant sur le travail en équipe, la combinaison des compétences et le développement de pratiques avancées, notamment pour les infirmiers, sont considérés comme des leviers majeurs pour fluidifier et optimiser les parcours de santé.

Actions réalisées sur 2018-2023

- En 2019, intervention parcours et e-santé dans les 17 instituts de formation en soins infirmiers de la région
- Depuis 2020, cycle de formation de formateurs référents parcours des instituts de formation en soins infirmiers
- Production de capsules vidéos parcours
- Depuis 2019, interventions auprès des étudiants cadre de Besançon
- Depuis 2020, interventions auprès des promotions d'infirmiers en pratique avancée
- Depuis 2021, interventions auprès des étudiants en 3ème année de pharmacie

Objectifs :

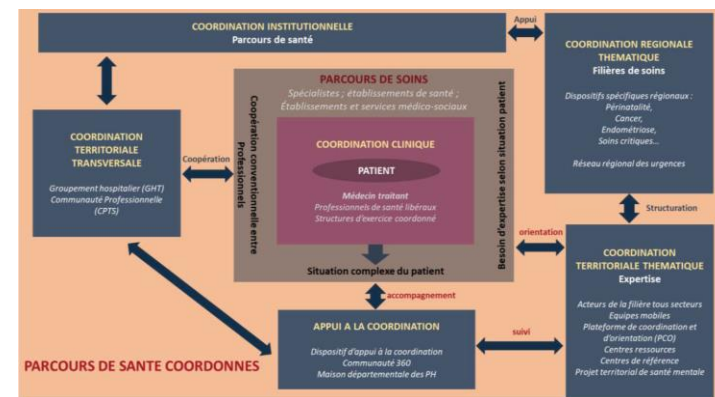
1. Structurer l'articulation des dispositifs de coordination
2. Renforcer les différents niveaux de coordination des parcours, à partir de l'analyse de leurs points de rupture.
3. Rendre plus cohérent le parcours de santé des patients en organisant un accompagnement coordonné et adapté, notamment par les dispositifs d'appui à la coordination pour les situations complexes



« la **coordination** se situe dans la recherche d'une cohérence d'acteurs et de dispositifs. Elle consiste à synchroniser de façon cohérente et efficiente les contributions de plusieurs acteurs, connaître et comprendre les contraintes de chacun et agir en conséquence, et qui est nécessaire quand il faut atteindre de hauts niveaux de performance. »

Résultats attendus:

- Les professionnels et la population connaissent les ressources du territoire et leur spécificité
- Les professionnels de santé et du médico-social d'un territoire orientent vers la bonne ressource
- Les points de ruptures sont identifiés dans les territoires au niveau des dispositifs d'appui à la coordination et analysés avec les dispositifs de coordination régionale thématique le cas échéant
- Améliorer la prise en charge des personnes pour les parcours où a été identifiée une rupture
- Impulser les initiatives à envisager pour consolider les parcours de santé complexes et réduire la fragmentation de l'offre
- Un protocole d'hospitalisation est élaboré entre le DAC et l'établissement de santé de son territoire (Cf. Livret offre hôpitaux de proximité)



Objectifs :

1. Encourager la capacité de chacun à agir sur la santé mentale
2. Améliorer la prévention et la prise en soin du suicide
3. Améliorer l'orientation et apporter des réponses adaptées aux besoins de santé mentale en psychiatrie dès le plus jeune âge dans l'ensemble du territoire régional
4. Soutenir des parcours de soins, en dehors de l'hôpital, gradués et adaptés aux enjeux de la démographie médicale et paramédicale dans les cinq prochaines années
5. Accompagner les évolutions de l'exercice médical et de l'offre de soins dans le contexte d'érosion de la démographie des professionnels de santé
6. Accompagner la fin de vie par une prise en charge de la qualité et respectueuse de la personne

Exemples d'actions :

- Programme annuel de formation de premier secours en santé mentale ciblés vers des publics jeunes, étudiants, agriculteurs, monde du travail
- Organisation du centre de jour du 3114, numéro national de prévention du suicide en BFC
- Repérage et prise en soin des troubles des comportements alimentaires
- Déploiement des dispositifs de soins intensifs à domicile et les équipes de case management
- Développement des capacités de formation des IPA mention santé mentale

En **juin 2018**, la **Feuille de Route nationale** a fixé le cap d'une transformation structurelle et systémique du champ de la santé mentale et de la psychiatrie avec 3 grands axes :

1. Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide ;
2. Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ;
3. Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Début 2022, le **Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie** a souligné les réalisations et engagé les chantiers suivants :

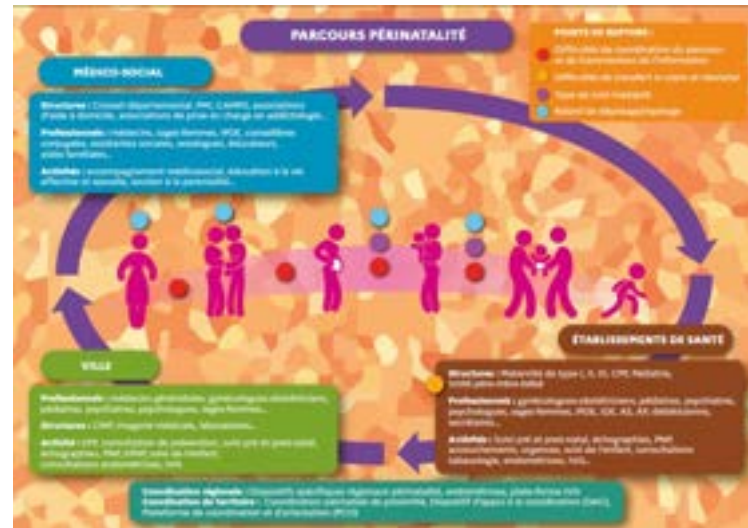
- Mise en place de deux réformes structurantes : financement et autorisations en psychiatrie,
- Amélioration de l'attractivité de la discipline *via*, notamment, la réforme du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Psychiatrie (DES) et l'augmentation des contingents des Hospitalo-Universitaires,
- Prise en compte du numérique en santé mentale comme levier de transformation,
- Définition d'une politique de prévention ambitieuse agissant sur les déterminants de la santé mentale et visant l'appropriation d'une culture de la santé mentale et de la prévention par tous nos concitoyens par l'intermédiaire d'une approche interministérielle,
- Promotion et défense des droits des patients.

Objectifs :

1. Préserver la santé de toutes les femmes en leur permettant d'être orientées, accompagnées et d'accéder aux dispositifs spécifiques dédiés à l'IVG, à l'endométrirose
2. Décliner la politique des 1000 premiers jours en région BFC : promouvoir collectivement un environnement favorable et organiser un parcours individuel médico-psycho-social coordonné, sécurisé et adapté des futurs parents et des nouveau-nés, tenant compte des vulnérabilités
3. Adapter l'offre aux besoins du territoire en tenant compte des disparités territoriales, des attentes sociétales des parents et de la démographie médicale et maïeutique
4. Structurer l'organisation des dispositifs régionaux en périnatalité

Exemples d'actions :

- Prise en charge facilitée de l'IVG médicamenteuse par les professionnels libéraux
- Maintien de l'offre complète en établissement pour la prise en charge des IVG chirurgicales
- Commissions d'orthogénie portées par les deux DSR de périnatalité à conforter sur le territoire
- Actions de communication grand public et professionnels sur l'IVG et l'endométrirose
- Actions de communication grand public et professionnels afin de promouvoir la consultation pré-conceptionnelle
- Mise en place dans le premier trimestre d'une consultation d'« orientation de suivi » en établissement de santé
- favorisée
- Systématisation des consultations pédiatriques anténatales en cas de grossesse à risque
- Déploiement de l'entretien post-natal précoce



Objectifs :

1. Favoriser le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement le plus précocement possible et améliorer l'annonce et la reconnaissance du handicap
2. Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et améliorer l'accès aux droits
3. Accompagner les personnes dans le milieu ordinaire et prendre en compte leurs besoins, choix, et envies en toute circonstance, dans un souci d'autodétermination
4. Développer l'innovation et les usages du numérique pour mieux outiller les acteurs et les personnes
5. Accompagner la formation des professionnels, l'amélioration continue de la qualité et rendre les métiers du secteur médico-social plus attractifs

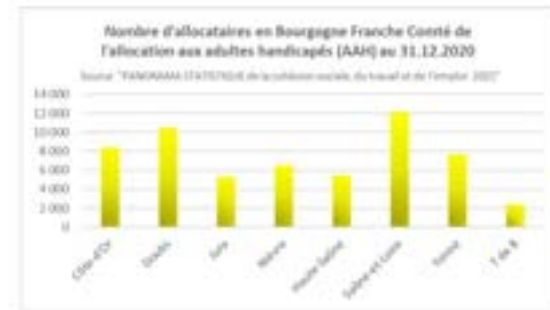
Exemples d'actions :

- Formation des professionnels sur le diagnostic et l'annonce
- Développement et évolution de l'ETP avec formation à destination des aidants
- Déploiement d'une offre de service d'accompagnement à la périnatalité et la parentalité
- Promouvoir les actions de transformation des ESAT
- Programme de formation prenant appui sur les recommandations de bonnes pratiques
- Poursuite du déploiement des plateformes départementales des métiers de l'autonomie

le parcours handicap se donne pour objectif de répondre à l'ambition d'une **société inclusive**, rendue possible par la mise à disposition d'une expertise et d'une diversité des modalités de réponse du secteur médico-social garantissant à l'ensemble des personnes en situation de handicap l'accessibilité universelle selon leurs choix et leurs besoins : accès à l'éducation, accès à l'emploi, accès à un logement, accès à la culture, droit à une vie intime, affective et sexuelle...

Pour aller vers cette société inclusive, les **différents rapports nationaux** partagent une philosophie commune sur :

- le **partenariat systématique** avec d'autres acteurs dans l'idée d'une co-construction des ressources mises à disposition,
- la proposition de **formules intermédiaires** entre l'hébergement en structure médico-sociale et le logement inclusif en privilégiant l'autodétermination des personnes et l'émergence de leurs besoins,
- les **financements renouvelés** pour une plus grande souplesse des accompagnements,
- les **autorisations territorialisées** portées par plusieurs personnes morales pour fluidifier les prises en charge.



En Bourgogne-Franche-Comté, la part des allocataires de l'AAH dans la population âgée de 15 ans à 64 ans est de 3,9 contre 3,3 en France

Source FANORAMA STATISTIQUE de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2021



Objectifs :

1. Reconnaître la personne âgée comme actrice et partenaire à part entière de sa prise en charge tout au long de son parcours
2. Favoriser les conditions d'un soutien à domicile de qualité par un meilleur repérage des fragilités et un renforcement de la prévention de la perte d'autonomie
3. Structurer les filières gériatriques dans le territoire régional pour réduire les hospitalisations inadéquates et les passages évitables aux urgences
4. Faciliter l'entrée des personnes âgées atteintes de maladies neuro-évolutives au sein du parcours de santé et améliorer la qualité de la réponse apportée à ces personnes et à leurs aidants
5. Adapter l'offre de prise en charge à l'augmentation de l'âge et de la dépendance à l'entrée en établissement médico-social
6. Accompagner la fin de vie par une prise en charge de la qualité et respectueuse de la personne

Exemples d'actions :

- Mise en œuvre des actions du plan anti chute 2022-2024
- Déployer d'ici mi 2025 les services autonomie à domicile
- Renforcer les plateformes de répit à destination des aidants
- Intégration des hôpitaux de proximité dans la filière gériatrique territoriale
- Poursuivre le déploiement des modules de prévention OMEGAH
- Réflexion anticipée pour un accès garanti aux soins palliatifs

Les dispositifs existants seront complétés par la création de **Centre de Ressources Territorial (CRT)**. Ces derniers ont été créés par l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 (article L. 313-12-3 du CASF). Ils comportent deux modalités d'intervention qui seront menées conjointement :

- Volet 1 : Mission d'appui aux professionnels du territoire
- Volet 2 : Mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif : en alternative à l'EHPAD.

Le **décret n° 2022-731 du 27 avril 2022** modifie l'article D 312-155 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour mettre en œuvre cette nouvelle mission de « Centre de Ressources Territorial » et prévoir les coopérations avec les établissements de santé du territoire afin de bénéficier de l'appui du secteur sanitaire.

La mission de « centre de ressources territorial » pourra être portée par un EHPAD ou par un service à domicile. Elle doit permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles, le plus longtemps possible, grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique, déjà assuré par un service d'aide ou de soins à domicile, n'est plus suffisant. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée en établissement

Le rapport Libault, qui a travers de 21 recommandations, pose de premiers jalons opérationnels pour préfigurer ce que pourrait être un « **service public territorialisé de l'autonomie** », déployé dans l'ensemble du territoire national, avec notamment :

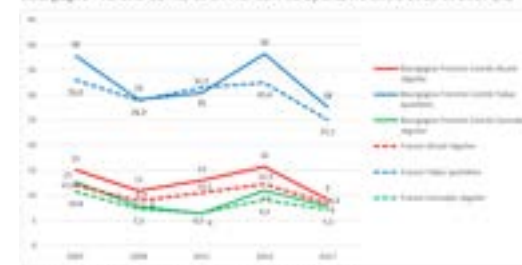
- Un guichet unique pour les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes en situation de handicap, les aidants, ainsi que les professionnels de santé et le secteur médico-social ;
- Un bouquet de services large, lisible et évolutif (accueil, information et sensibilisation, orientation et mise
- en relation, actions de repérage et de prévention...);
- Un rapprochement territorialisé des différents acteurs de l'autonomie dans le cadre d'un guichet unique qui permet de proposer un bouquet de services large, visible et évolutif.

D'après le dernier **Baromètre santé de 2021**, (BEH n°26) 25.3% des 18-75 ans (12 millions) consomment quotidiennement du tabac (26.9% en 2017). Ce taux varie de 21.7% à 29,1% selon les régions de France métropolitaine. Avec un taux de 26.7%, la Bourgogne Franche Comté se situe dans la moyenne des régions métropolitaines de France.

Objectifs :

1. Diminuer les consommations de substances addictives
2. Agir prioritairement auprès de certains publics éloignés du soin afin de favoriser leur entrée dans un parcours de prise en charge (jeunes, femmes enceintes, personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, personnes sous main de justice, malades chroniques).
3. Améliorer l'organisation de l'offre médico-sociale, sanitaire et ambulatoire en addictologie afin de fluidifier le parcours de soin

Evolution des usages quotidiens de tabac et des usages réguliers d'alcool et de cannabis à 17 ans en Bourgogne-Franche-Comté et en France métropolitaine entre 2005 et 2017 (%)



Source : ESCAPAD 2005, 2008, 2011, 2014, 2017, OFDT

Exemples d'actions :

- Poursuivre le déploiement et l'ingénierie des programmes probants en prévention des conduites addictives, en lien avec l'Education Nationale, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), les universités, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap
- Poursuivre et étendre l'engagement des collectivités territoriales dans la démarche d'Espaces sans tabac
- Développer les interventions des ELSA au sein des maternités
- Favoriser l'intégration des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) psychiatrie santé mentale dans les CSAPA et dans les services hospitaliers d'addictologie



Objectifs :

1. Approfondir les actions de prévention en matière de nutrition dans tous les milieux, individuellement et collectivement, dans une démarche de promotion de la santé et de renforcement de la prévention commune à l'ensemble des pathologies chroniques
2. Améliorer le dépistage et la pertinence de la prise en charge de l'obésité et ses complications, avec une approche multidisciplinaire, coordonnée et graduée du parcours du patient
3. Renforcer l'efficacité et optimiser la structuration régionale, pour s'inscrire dans la feuille de route nationale « prise en charge des personnes en situation d'obésité et selon les orientations nationales ».
4. Garantir la qualité et la sécurité des prises en charge chirurgicales de l'obésité et du diabète
5. Structurer une filière des troubles du comportement alimentaire en BFC, adultes et jeunes de moins de 18 ans : améliorer le repérage, le diagnostic et la pertinence de la prise en charge des TCA dans les champs somatiques et psychiatriques, avec une approche multidisciplinaire, coordonnée et graduée du parcours du patient.

Exemples d'actions :

- Mise à disposition d'une offre de formation au dépistage et à la prise en charge des enfants en surpoids dans l'ensemble de la région BFC
- Développement de l'éducation thérapeutique dématérialisée, l'e-ETP
- Mise en place d'une RCP chirurgie bariatrique dématérialisée
- Dispositif de reconnaissance des structures de la filière TCA

Le parcours Nutrition-Santé cible prioritairement l'obésité et ses complications ainsi que les troubles des conduites alimentaires (TCA). Les sujets de la prévention et la dénutrition, bien qu'intégrés dans le parcours, sont essentiellement traités dans le Livret Prévention – Nutrition et Sport Santé

le **Programme National Nutrition-Santé – PNNS4 2019/2023** : il est essentiellement axé sur la promotion d'une nutrition satisfaisante ; il comporte des mesures environnementales et individuelles pour encourager les comportements favorables à la santé => voir la fiche SRS Nutrition-Prévention pour la mise en œuvre régionale.

A noter que le 1er objectif affiché du PNNS 4 est de diminuer de 20% la prévalence du surpoids et d'obésité chez les enfants et adolescents, de stabiliser le surpoids des adultes et de réduire l'obésité de ces derniers de 15 %.

la **Feuille de route Prise en Charge des personnes en situation d'Obésité 2019/2022** : elle met l'accent sur les parcours de santé pour les personnes en situation d'obésité ou à risque de le devenir ainsi que sur l'importance de la fonction de coordination et de suivi. Elle prévoit parmi les différents travaux à engager la révision du cahier des charges des Centres Spécialisés de l'Obésité.

Les **objectifs des prochaines années** s'inscrivent dans la continuité des actions précédemment engagées et consisteront à mettre en œuvre les recommandations nationales dans nos territoires, avec l'aide des acteurs, du travail partenarial avec les Centres Spécialisés de l'Obésité (CSO) de Bourgogne et de Franche-Comté, du Réseau de Prévention et de Prise en Charge de l'Obésité Pédiatrique BFC (RéPPOP) et avec l'appui de l'ensemble des ressources existantes.

Objectifs :

1. Agir sur les principaux déterminants de santé lié au cancer en développant les actions de prévention
2. Favoriser des diagnostics plus précoces en améliorant les taux de participation aux dépistages organisés et autres
3. Garantir l'accès de tous les patients à des soins de qualité
4. Renforcer la coordination ville-hôpital pour développer les prises en charge hors établissement de santé
5. Améliorer l'efficience et optimiser les organisations régionales

Les trois cancers les plus fréquents **chez les femmes** en Bourgogne-Franche-Comté sont :

- le cancer du sein (31,4 % des cancers),
- le cancer colorectal (12,1 %)
- le cancer du poumon (6,8 %).

Au total, ces trois cancers représentent 50,3 % des nouveaux cas de cancers diagnostiqués chez les femmes dans la région.

Les trois cancers les plus fréquents **chez les hommes** en Bourgogne-Franche-Comté sont :

- le cancer de la prostate (27,9 % des cancers),
- le cancer du poumon (14,4 %),
- le cancer colorectal (11,3 %)

Au total ces trois cancers représentent 53,6 % des nouveaux cas de cancers diagnostiqués chez les hommes dans la région.



La **stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030** succède aux trois plans cancer.

La stratégie décennale de lutte contre le cancer marque une volonté d'améliorer l'offre de santé et le service rendu à l'ensemble de nos concitoyens, dans les champs de la prévention et du dépistage, aux personnes touchées par la maladie, dans leurs parcours de soins et parcours de vie, ou encore à l'ensemble des acteurs de la lutte contre les cancers dans le champ de la santé et celui de la recherche. Elle intervient en complément des actions, dispositifs et outils structurants déjà en place, qu'il convient de continuer à faire évoluer dans une logique d'amélioration continue de la qualité et de l'efficience.



Objectifs :

1. Promouvoir les actions de prévention et favoriser le repérage et le dépistage précoce du diabète et des maladies rénales chroniques
2. Optimiser la prise en charge pluri-professionnelle des patients diabétiques et malades rénaux chroniques dans les territoires
3. Déployer les usages du numérique pour faciliter les parcours et améliorer le suivi des patients

Exemples d'actions :

- Dépistage dans le milieu du travail
- Poursuite du dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique dans la région
- Déploiement des protocoles de coopération : infirmier Asalée notamment
- Accompagnement au déploiement des IPA
- Poursuit et soutien au Projet responsabilité populationnelle en Haute-Saône

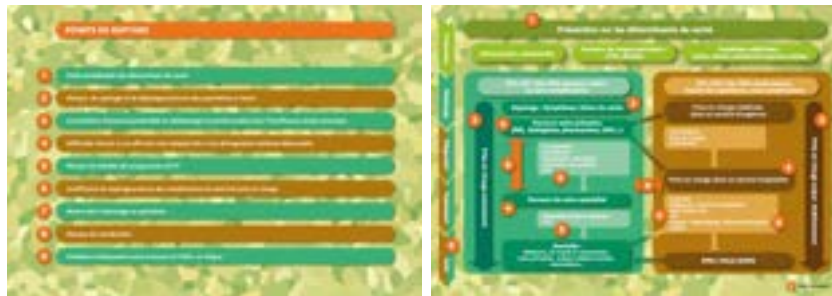
La **maladie rénale chronique** est une maladie fréquente et grave. On estime que 7 à 10 % de la population française présenterait une atteinte rénale. Le dépistage reste insuffisant, la découverte se faisant parfois aux stades évolués de la maladie. Le risque d'évolution vers le stade de suppléance nécessitant la dialyse ou une greffe rénale est faible dans l'absolu, la prévalence de l'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) étant de l'ordre de 1 pour 1 000, mais l'existence d'une maladie rénale chronique augmente le risque d'évènements cardiovasculaires et de mortalité cardiovasculaire.

La dénomination habituelle utilisée, « le diabète » entraîne une restriction dans la compréhension des enjeux. En effet, il existe en réalité **plusieurs types de diabètes** (DT2, diabète 1 ou 2 sous insuline, DT1 enfant et adolescent (+ MODY...), diabète gestationnel) qui nécessitent des prises en charges différentes et adaptées donc des organisations différentes... dans un contexte de démographie médicale en tension et des avancées technologiques et médicamenteuses très évolutives.

Les deux pathologies que sont le diabète de type 1 et le diabète de type 2 présentent de forts enjeux de santé publique.

En 2020, en France, plus de 3,5 millions de personnes étaient traitées par un médicament pour le diabète, soit 5,3% de la population.

La fréquence du diabète augmente avec l'âge, un pic de prévalence est observé entre 70 et 85 ans chez les hommes : 1 homme sur 5 âgé de 70 à 85 ans et 1 femme sur 7 âgée de 75 à 85 ans sont traités pharmacologiquement pour un diabète.



Objectifs :

1. Développer la connaissance des maladies cardio-neuro-vasculaires et favoriser leur repérage précoce
2. Développer la prévention secondaire des maladies cardio-neuro-vasculaires
3. Améliorer la structuration de la filière des maladies cardio-neuro-vasculaires
4. Améliorer la coordination des parcours en s'appuyant notamment sur le déploiement et l'usage des outils numériques

Exemples d'actions :

- Accompagnement à la formation des infirmiers en pratique avancée et à leur déploiement
- Sensibilisation et formation des médecins généralistes à la plus-value de la MAPA
- Développement des consultations pluri-professionnelles post-AVC
- Déploiement du plan personnalisé de soins de réadaptation
- Projet d'application de gestion des maladies thrombo-emboliques veineuse

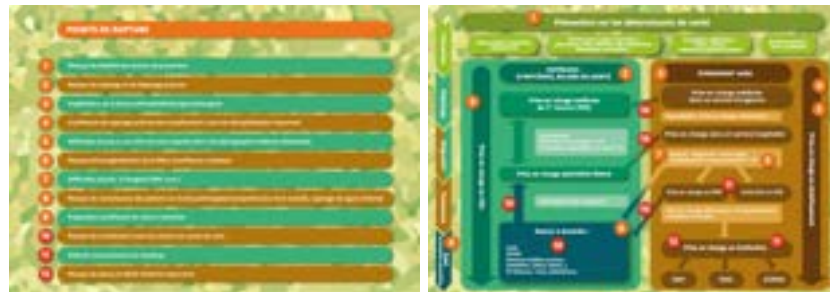
Les principales réalisations régionales depuis 2018 :

- Structuration de la filière AVC
- Expérimentation DiVa
- Diffusion du carnet de bord du patient coronarien
- Parcours de patient présentant une embolie pulmonaire
- Expérimentation des mesures ambulatoires de la pression artérielle (MAPA) en soins de premier recours

Les **maladies des artères coronaires** (MAC) regroupent les maladies qui se déclenchent lorsque l'approvisionnement en sang du muscle cardiaque est interrompu ou bloqué. La cause la plus courante est l'obstruction des artères coronaires par une accumulation de matières grasses. En 2021 : 9481 angioplasties ont été réalisées en BFC

L'**infarctus du myocarde** (IDM) correspond à la destruction partielle du muscle cardiaque, due à l'obstruction d'une artère qui alimente le cœur en sang, et donc en oxygène. Sa survenue relève d'une urgence vitale. Le suivi de cet épisode aigu est essentiel compte-tenu du nombre élevé de récurrence (estimé aux alentours de 17 % après un premier infarctus).

L'**insuffisance cardiaque** (IC) touche plus d'un million de personnes en France, ce qui représente 2,3 % de la population adulte. Elle touche 10 % des personnes âgées de plus de 75 ans. En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de prévalence est de 2,3 %. On note de grandes disparités départementales : 1,7 % dans le Territoire de Belfort et 2,8 % dans la Nièvre.





Objectifs :

1. Garantir l'accès à la protection sociale et à la prise en charge de la perte d'autonomie
2. Développer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé chez les personnes sous main de justice
3. Garantir l'accès aux soins des personnes détenues
4. Organiser un parcours de soins en santé mentale pour détenus
5. Organiser la prise en charge des personnes sous-main de juste dépendante ou en perte d'autonomie



Une feuille de route 2023-2027 en cours de finalisation :

Un accent particulier est mis sur la promotion de la santé en milieu pénitentiaire avec une instruction actuellement en cours qui prévoit la mise en place d'une Stratégie Régionale de Promotion de la Santé portée par un Comité Régional Santé des PPSMJ, nouvelle instance qui sera animée par le référent de l'ARS en lien avec la DISP, la PJJ et les professionnels des UMSP.

Les personnes placées sous-main de justice sont :

- Les **personnes majeures confiées par l'autorité judiciaire à l'administration pénitentiaire** : personnes détenues, personnes en aménagement de peine et personnes suivies au titre d'une mesure de milieu ouvert.
- Les **personnes mineurs ou jeunes majeurs suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**, qu'ils soient détenus, placés ou suivis au titre d'une mesure de milieu ouvert.

cinq grands axes de travail pour les cinq années qui viennent :

1. Permettre à chacun de bénéficier : 1/ d'une couverture assurance maladie obligatoire et complémentaire à chaque étape de son parcours : entrée en détention, aménagement de peine, sortie, ... pour éviter les défauts de soins et les ruptures de soins, et 2/ d'aides adaptées à sa situation en cas de handicap ou de perte d'autonomie,
2. Mettre en place des actions de promotion de la santé impliquant tous les acteurs et répondant aux besoins repérés par les professionnels de santé et formulés par les publics bénéficiaires,
3. Mettre en place des partenariats pour garantir au mieux l'accès aux soins en détention,
4. Mieux détecter et prendre en charge les problèmes de santé mentale des détenus dans le cadre d'un projet de soins personnalisés et accepté par le patient,
5. Développer des partenariats avec les établissements médico-sociaux du territoire et les services d'aide à la personne pour la prise en charge des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.



SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 5 – QUALITE, SECURITE, PERTINENCE

Prise en compte de la parole de l'utilisateur dans les dynamiques d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge

Promotion du signalement et de la déclaration

Inspection contrôle

Suivi et accompagnement des démarches qualité en établissement sanitaire et ESMS

Assurer la pertinence des soins

Politique de prévention des infections associées aux soins et lutte contre l'antibiorésistance

Politique régionale du médicament et des produits de santé (PRM)

Gestion de crise et préparation de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles

Objectifs

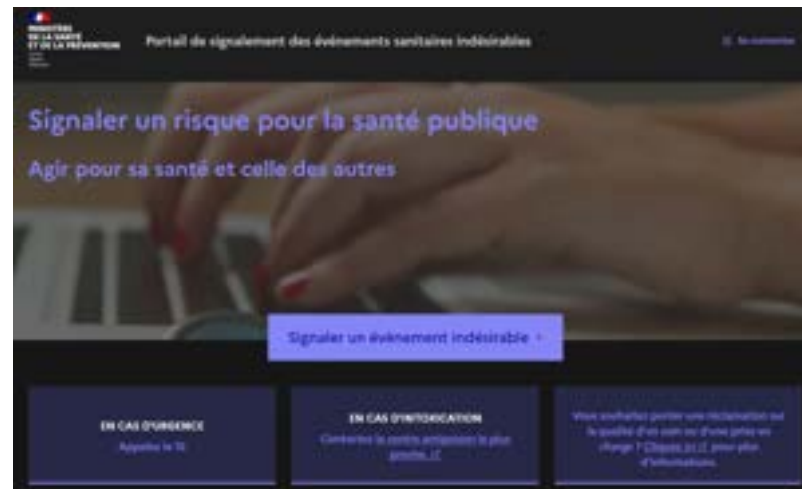
1. Développer et organiser l'information à l'attention des usagers sur les résultats en matière de qualité, de sécurité et de pertinence
2. Créer un espace de dialogue et de travail, avec les représentants des usagers, sur leurs attentes en matière de politique Qualité et Sécurité des soins portée en région
3. Favoriser le recueil de la parole de l'utilisateur et l'orientation de sa demande

Le recueil de la parole des usagers se traduit par la prise en compte des signaux ou alertes que l'ARS, en tant qu'administration en charge de la mise en œuvre et du suivi des politiques de santé, reçoit de la part de nos concitoyens et des professionnels œuvrant dans les secteurs concernés. Ces signaux concernent les établissements de santé, les structures et services médico-sociaux ou les soins de premier recours.

L'agence a reçu, en 2021, **2351 signaux**. A titre de comparaison, elle avait réceptionné en 2019, 1240 signaux et en 2020, 1450, ce qui correspond à une augmentation de près de 90% entre 2019 et 2021. A ces signaux, s'ajoutent les 9902 déclarations de maladies infectieuses.

Exemples d'actions:

- Création de supports d'information propres à la région, relais vers les sites présentant déjà de telles informations et mise à disposition de synthèses régionale ou territoriales
- Diffusion de bilans régionaux
- Créer des pages sur le site Internet de l'ARS présentant les dispositifs à l'attention des usagers de la santé et de leurs différentes voies de recours
- Faciliter le recueil des informations par le biais d'un formulaire en ligne



Objectifs

1. Promouvoir la déclaration des alertes infectieuses et des évènements indésirables
2. Accompagner les professionnels et les structures dans la déclaration et la gestion des EIG/EIGS
3. Développer une analyse centralisée des risques

Certaines maladies infectieuses à potentiel de diffusion doivent être signalées à l'ARS par tout médecin ou biologiste qui en fait le diagnostic, en particulier dans le cadre du dispositif des Maladies à Déclaration Obligatoire (MDO) (articles D3113-6 ou l'article D 3113-7 du CSP). Ainsi, 32 MDO nécessitent la mise en place de mesures de gestion urgentes autour du ou des cas afin de limiter leur diffusion (renforcement des mesures d'hygiène, contact-tracing, isolement, prophylaxie...).

L'ARS a reçu, en 2021 :

- **9902 signaux correspondants à la déclaration de maladies infectieuses.** Parmi ces derniers, 9182 étaient relatifs à des cas de COVID-19 et 720 étaient relatifs à d'autres pathologies (MDO ou autre pathologie infectieuse avec potentiel de diffusion).
- **1047 signaux** correspondant à la déclaration, par les établissements et les professionnels de santé de la région, des **événements indésirables graves associés aux soins (EIGS)** ainsi que les dysfonctionnements graves et événements majeurs dans leur gestion ou leur organisation, non associés aux soins (EIG).

Résultats attendus :

- Analyse du bilan régional spécifique relatif aux EIG et EIGS, et par thématique (médicaments, urgences, maltraitance...) pour mieux accompagner le développement de la culture qualité et sécurité des soins.
- Amélioration du niveau de déclaration et de la prise en compte des évènements indésirables associés aux soins et des dysfonctionnements graves, sur les trois secteurs de l'offre et en particulier sur les activités dites à risque
- Aide à la décision quant aux suites à donner, concernant les demandes complémentaires auprès de l'établissement, d'accompagnement, de déclenchement d'inspections ou de sanctions

Signaler une maladie à déclaration obligatoire



Objectifs

1. Renforcer l'analyse par les risques
2. Développer différentes modalités d'intervention pour augmenter les contrôles
3. Consolider le travail interinstitutionnel et tisser des partenariats
4. Actionner tous les leviers juridiques des suites administratives et sanctions
5. S'assurer de la mise en œuvre des mesures décidées par l'ARS
6. Améliorer la communication et la pédagogie sur l'inspection

Résultats attendus :

- Identification pour chaque établissement d'un niveau de risque
- Aide à la décision de la modalité d'intervention la plus adaptée
- Optimisation des ressources
- Démultiplication de l'action de l'Etat pour corriger l'ensemble des dysfonctionnements que subit l'usager
- Amélioration de l'efficacité du contrôle
- Mise en place effective des actions correctives par les établissements contrôlés
- Capitalisation de l'inspection au bénéfice de l'ensemble des établissements.

L'activité d'inspection-contrôle-audit de l'ARS est structurée autour d'une direction propre, rattachée hiérarchiquement au directeur général. L'identification d'une direction en tant que telle l'inscrit comme une des activités essentielles de l'ARS, au service du respect de la santé publique. Chaque année, un programme annuel de contrôle est défini à partir des priorités nationales, fixées à l'ensemble des ARS et des priorités retenues au niveau régional.

La mise en place, en 2022, d'un plan national de contrôle de l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) après la médiatisation des pratiques du groupe ORPEA : une démultiplication des contrôles indispensables.

Enjeux pour la période 2023-2028 : une méthode qui doit renforcer l'analyse par les risques et une approche qui doit intégrer le concept « Une seule santé » :

- Renforcer l'**analyse par les risques** pour identifier les modalités d'intervention les plus adaptées
- Développer **différentes modalités d'intervention** pour augmenter les contrôles
- Consolider le **travail inter-institutions** pour avoir une démarche globale de contrôle et intervenir sur l'ensemble des volets
- Actionner tous **les leviers juridiques** de suites administratives et sanctions lorsque cela s'avère nécessaire
- Suivre les établissements qui ont été contrôlés pour qu'ils déploient des **plans correctifs** et mettent en œuvre les mesures décidées après les inspections

Thématiques de contrôle :

- Prévention du risque de maltraitance
- Activité des centres dentaires
- Le médicament
- La santé environnementale

Objectifs

1. Coordonner l'action des structures de vigilance et d'appui, dans le cadre du programme régional d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
2. Favoriser l'engagement des établissements sanitaires et structures et établissements médico-sociaux dans des démarches qualité

Résultats attendus :

- Objectifs qualité, sécurité et pertinence intégrés dans les contrats des établissements

La politique régionale en matière de qualité et de sécurité des soins s'appuie :

- sur les **programmes et orientations nationales** dont elle assurera une déclinaison régionale (décrets relatifs à la déclaration des événements indésirables, réforme des vigilances, plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS), instruction relative à la mise en oeuvre de la prévention de l'antibiorésistance ...)
- sur les **dispositifs d'évaluation et indicateurs nationaux** (certification pour la qualité des soins des établissements de santé, évaluation des structures médico-sociales, indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) et incitations financières à l'amélioration de la qualité (IFAQ).

La **nouvelle certification** des établissements de santé pour la qualité des soins (5^{ème} version) mise en place fin 2020, a pour objectif de prendre en compte non plus les processus mais les résultats pour les patients.

Elle affiche **4 enjeux** :

- l'engagement du patient,
- la culture de l'évaluation de la pertinence et du résultat,
- le travail en équipe,
- l'adaptation aux évolutions du système de santé.

En Bourgogne-Franche-Comté, **103 établissements ou groupements sanitaires sont soumis à la certification.**

Objectifs

1. Diffuser les recommandations de bonnes pratiques et favoriser la diffusion de données probantes
2. Favoriser l'engagement des établissements sanitaires et structures et établissements médico-sociaux dans des démarches qualité

Résultats attendus :

- Réduction du nombre d'actes non pertinents

La **définition** de la Haute Autorité de Santé indique qu'un soin est qualifié de pertinent lorsqu'il est nécessaire, en phase avec les besoins du patient, et approprié dans son indication. La pertinence des soins permet d'éviter les traitements inadéquats avec des risques potentiels pour les patients et des dépenses inutiles pour la collectivité. C'est une notion évolutive : un soin pertinent hier peut ne plus l'être aujourd'hui en raison de l'évolution des techniques ou des connaissances. Ce soin peut relever d'une démarche diagnostique (imagerie, biologie...) ou thérapeutique (médicament, dispositif médical, intervention chirurgicale...)

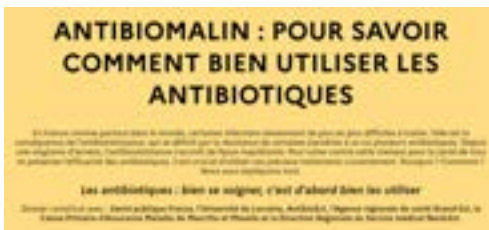
L'instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins – IRAPS- a pour mission de contribuer à l'amélioration de la pertinence des prestations, des prescriptions et des actes dans la région. Elle est composée de membres, représentant l'ARS, l'Assurance Maladie, les établissements, les professionnels de santé libéraux et les usagers. Elle concourt à la diffusion de la culture de la pertinence des soins et à la mobilisation des professionnels de santé autour de cette démarche. Elle est consultée sur le projet de PAPRAPS, lors de sa préparation, de sa révision et de son évaluation.

Les travaux s'articuleront, après la mise à jour d'un nouveau diagnostic régional, autour des 3 axes antérieurement retenus dont il a été bien établi qu'ils restent d'actualité:

- La pertinence des actes
- La pertinence des parcours
- La pertinence des prescriptions

Objectifs

1. Développer les actions de prévention et de contrôle des infections dans les trois secteurs de soins
2. Promouvoir le bon usage des antibiotiques dans les trois secteurs de soins



Résultats attendus :

- Mobilisation du grand public par des campagnes de promotion de la santé (ex: antiomalin)
- Augmentation du taux de patients avec une durée de prescription d'antibiotiques inférieure à 7 jours.

Les **infections communautaires**, et encore plus les infections associées aux soins, impliquent de plus en plus souvent des bactéries devenues résistantes aux antibiotiques. On estime que 63,5 % des infections à bactéries multi-résistantes sont des infections associées aux soins (données 2015). La France fait partie des pays en Europe où la résistance à la méticilline pour *Staphylococcus aureus* est encore trop élevée (11,6 % dans le rapport EARS-Net 2019⁶, soit dans un ordre décroissant de performance, la 16^e place sur 31 pays) ou encore celle aux céphalosporines de 3^e génération pour *Klebsiella pneumoniae* (30,2 %, soit la 16^e place).



Objectif

La Politique Régionale du Médicament et des produits de santé a un Objectif opérationnel principal transversal qui est la mise en place et le partage d'actions et de dispositifs visant à diminuer la iatrogénie médicamenteuse en sécurisant la prise en charge des patients, et favorisant le bon usage, notamment par l'appropriation de nouveaux outils d'amélioration des connaissances ou des pratiques.

Objectifs nationaux de santé publique pour :

- *L'antibiorésistance*
- *Le parcours santé mentale*
- *Le parcours grand âge*
- *Le parcours cancer*
- *L'hospitalisation à domicile*

La **Politique Régionale du Médicament et des produits de santé** (PRM), mise en place depuis 2014 dans notre région, rassemble sous l'égide du Directeur de l'ARS les compétences de partenaires institutionnels, professionnels de santé, réseaux d'appui et de représentants des usagers autour d'enjeux prioritaires tant en terme de qualité, sécurité et pertinence des soins.

Thématiques :
Dispositif médicaux
Santé publique
Anti-infectieux
Gestion du risque

Qu'est-ce que la politique régionale du médicament et des produits de santé?

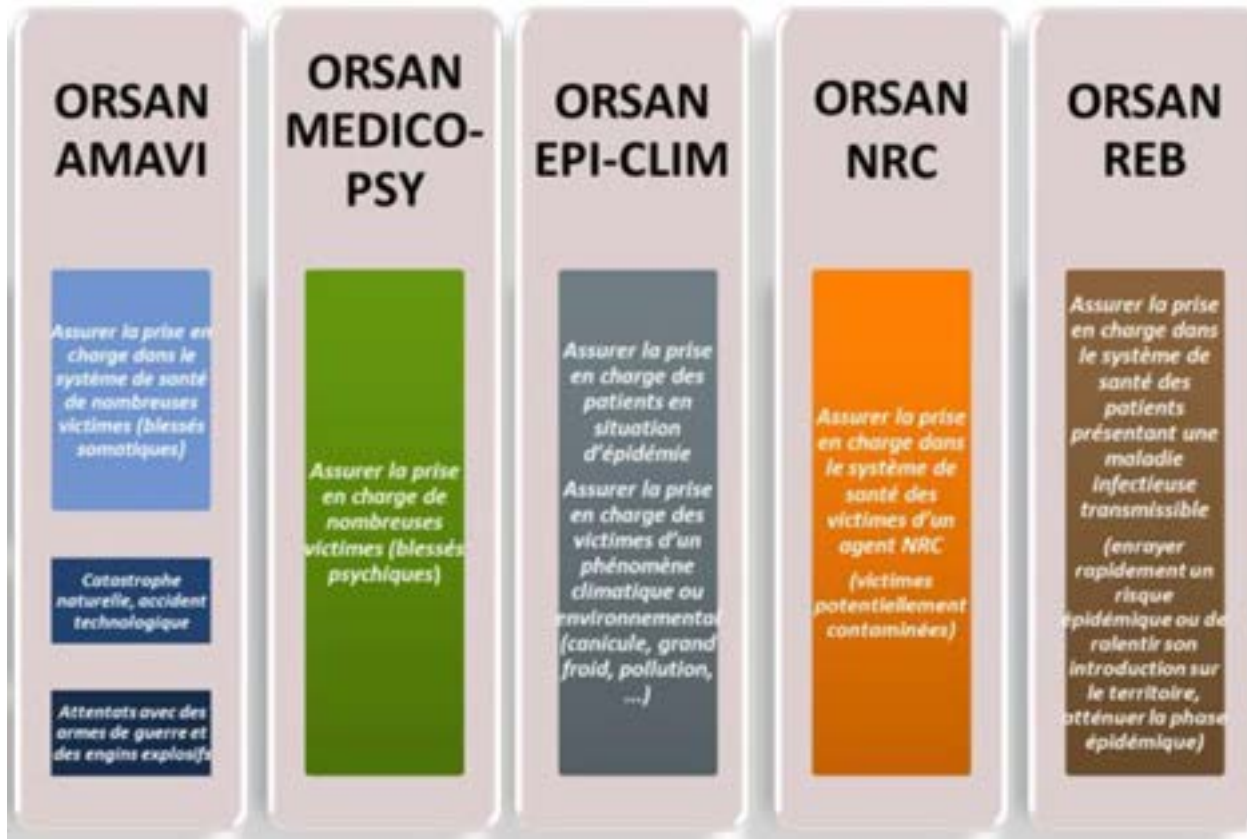
Agence Régionale de Santé

Politique Régionale de Santé

3 janvier 2023



La politique régionale du médicament et des produits de santé (PRM) est un des volets du Projet Régional de Santé de notre région.
Son but est de promouvoir le déploiement d'actions innovantes autour d'axes et thématiques prioritaires pour contribuer à favoriser la meilleure prise en charge des patients sur notre territoire.





SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 6 – OFFRE DE SANTE

Le secteur ambulatoire

Développer et renforcer les dispositifs d'exercice coordonné

Optimiser la permanence des soins ambulatoires et les soins non programmés

Le secteur hospitalier

Biologie médicale

Hôpitaux de proximité

Permanence des soins en établissement de santé (PDES)

Soins palliatifs

Le secteur médico-social

Offre pour personnes âgées

Offre pour personnes en situation de handicap

Offre pour personnes en difficulté spécifique : addictions

Améliorer l'efficacité du système de santé

Efficacité et performance du système de santé

Coopérations et contractualisations

Coopération professionnelle territoriale de santé (CPTS)

Coopérations hospitalières

Axes de développement et objectifs

1. Construire le projet médical de territoire : vers la mise en œuvre des missions de proximité
2. Mettre en place une gouvernance adaptée
3. Généraliser et renforcer des filières de soins structurées et graduées : les « parcours de soins territoriaux »

Evolutions

Le **schéma cible** vise à faire évoluer les labellisations pour intégrer la totalité des établissements sanitaires de la région éligible.

Ces labellisations sont conditionnées à une autorisation en vigueur et notamment celle de médecine. La volumétrie des hôpitaux de proximité ne devrait que peu évoluer. Les évolutions possibles concerneraient les structures qui perdraient cette labellisation par :

- La caducité de l'autorisation de médecin d'un établissement labellisé
- Le non-respect des conditions minimales de qualité et de sécurité des soins notamment sur la continuité des soins
- Un choix volontaire et propre à l'établissement de sortir de la labellisation

A l'avenir, la labellisation s'ouvrirait *de facto* aux établissements de santé de la région qui perdraient leurs autorisations en obstétrique et chirurgie

Définies par la loi d'organisation et de transformation du système de santé, les **missions des hôpitaux de proximité**, publics comme privés, constituent le premier niveau de la gradation des soins hospitaliers. Ainsi, ces établissements exercent des missions communes avec d'autres acteurs de leurs territoires : appui aux professionnels du premier recours (médecins, infirmiers, kinés...), maintien à domicile en lien avec les médecins traitants, prévention et continuité des soins.

Les hôpitaux de proximité ont un périmètre en propre avec :

- **des activités obligatoires** : médecine, consultations de spécialités complémentaires à l'offre libérale disponible, accès à des plateaux techniques
- **des activités optionnelles** : médecine d'urgence, centres périnataux de proximité, soins médicaux et de réadaptation (SMR), soins palliatifs...

Un hôpital de proximité peut exercer toute activité ou service qui n'en est pas exclu (chirurgie et obstétrique),

dès que cela répond à un besoin du territoire.



PDSES YONNE

PDSES NIEVRE

PDSES SUD SAONE ET LOIRE

PDSES COTE D'OR

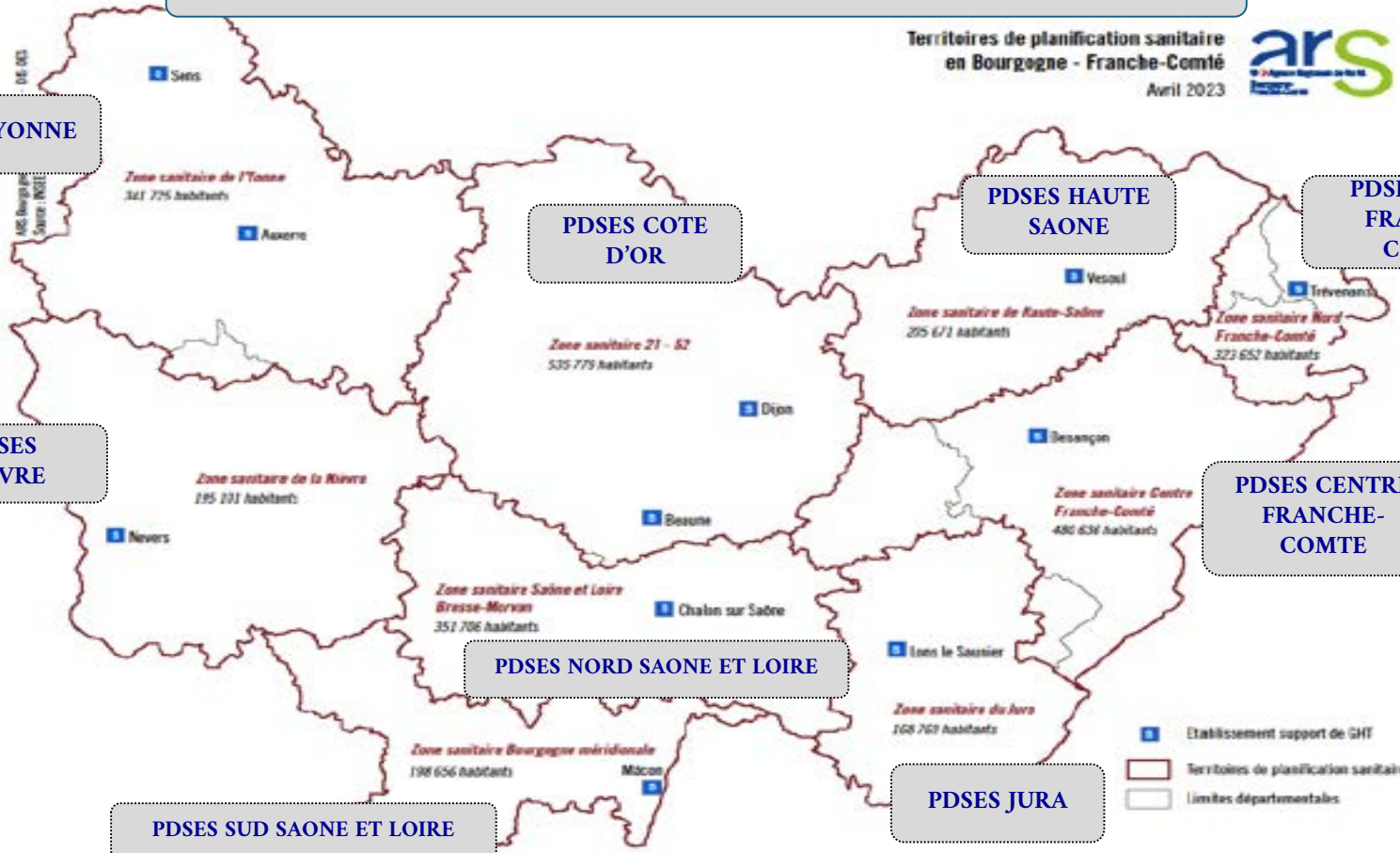
PDSES NORD SAONE ET LOIRE

PDSES HAUTE SAONE

PDSES JURA

PDSES NORD FRANCHE-COMTE

PDSES CENTRE FRANCHE-COMTE



G = garde AS = astreinte	ZONE COTE D'OR	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (pour activités réglementées *)	SCHEMA CIBLE DE LA PONES 2017 - 2022	PREPA SCHEMA CIBLE DE LA PONES 2023 - 2028
Cardiologie Interventionnelle * (rythme) / angioplastie	2 AS sur Dijon	2 AS sur Dijon HPDB et CHU
USIC *: Cardiologie/affection vasculaire/pathologie cardio-vasculaire	1G par USIC : CHU Dijon, CH Semur, HPDB	1G par USIC : CHU Dijon, CH Semur, HPDB
Gynécologie-obstétrique *	1 AS si <1500 accouchements (Semur, Beaune) 1 G si > 1500 accouchements (HPDB) 1G + 1AS si > 2500 accouchements (CHU Dijon)	1 AS si <1500 accouchements (Semur, Beaune) 1 G si > 1500 accouchements (HPDB) -> 1AS 1G + 1AS si > 2500 accouchements (CHU Dijon)
Neurochirurgie *	1 AS sur CHU Dijon + 1 garde d'interne	1 AS sur CHU Dijon + 1 garde d'interne
Neuroradiologie interventionnelle *	1 AS sur CHU Dijon + 1 garde d'interne	1 AS sur CHU Dijon + 1 garde d'interne
Réanimation médicale adulte *	1 G sur CHU Dijon	1 G sur CHU Dijon
Réanimation chirurgicale et polyvalente dont réa cardiaque post chir*	2 G sur CHU Dijon	2 G sur CHU Dijon
Pédiatrie-Neonatalogie - réanimation pédiatrique *	1G + 1AS sur CHU Dijon 1 G HPDB 1 AS Semur 1AS Beaune	1G + 1AS sur CHU Dijon 1 G HPDB 1 AS Semur 1AS Beaune
Anesthésie dont anesthésie maternité	3 G sur CHU Dijon + 2 AS 1 G sur Beaune, 1 G sur Semur HPDB : 1 G + 1 AS sur l'ensemble des activités dont maternité	3 G sur CHU Dijon + 2 AS 1 G sur Beaune, 1 G sur Semur HPDB : 1 G + 1 AS sur l'ensemble des activités dont maternité
Médecine polyvalente	1demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgences fermé la nuit	1demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgences fermé la nuit
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS + 1 G interne au CHU Dijon	1 AS + 1 G interne au CHU Dijon
Hématologie	1 AS + 1 G interne au CHU Dijon	1 AS + 1 G interne au CHU Dijon
Néphrologie	1 AS + 1 G interne USI au CHU Dijon	1 AS + 1 G interne USI au CHU Dijon
Neurologie - UNV *	1 G USINV + 1G d'interne CHU Dijon	1 G USINV + 1G d'interne CHU Dijon

G = garde AS = astreinte	ZONE COTE D'OR	
Pneumologie et endoscopie pneumo	1 AS + 1 G internes au CHU Dijon	1 AS + 1 G internes au CHU Dijon
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AS et 1 garde d'internes au CHU Dijon 0,5 AS par site SAU autorisé en chirurgie (1ère partie de nuit et WE) 1 AS sur HPDB	1 AS et 1 garde d'internes au CHU Dijon 0,5 AS par site SAU autorisé en chirurgie (1ère partie de nuit et WE) 1 AS sur HPDB
Chirurgie viscérale et digestive	1 AS et 1 garde d'internes au CHU Dijon + 1 AS par site maternité	1 AS et 1 garde d'internes au CHU Dijon + 1 AS par site maternité
Chirurgie de la main	1AS HPDB	1AS HPDB
Chirurgie urologique	1 AS sur Dijon + 1 garde d'interne	1 AS sur Dijon + 1 garde d'interne
Chirurgie cardiaque *, chir. vasculaire et thoracique	1 AS chirurgie cardiaque CHU Dijon 1 AS chirurgie vasculaire sur Dijon 1 AS chirurgie thoracique sur Dijon	1 AS chirurgie cardiaque CHU Dijon 1 AS chirurgie vasculaire sur Dijon 1 AS chirurgie thoracique sur Dijon
Chirurgie pédiatrique	2 AS sur Dijon (1 AS chirurgie viscérale et 1 AS chirurgie traumatologique) + 1 garde d'interne	2 AS sur Dijon (1 AS chirurgie viscérale et 1 AS chirurgie traumatologique) + 1 garde d'interne
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale	3 AS sur CHU Dijon : 1 AS ORL, 1 AS odontologie (régionale), 1 AS chirurgie maxillo-faciale	3 AS sur CHU Dijon : 1 AS ORL, 1 AS odontologie (régionale), 1 AS chirurgie maxillo-faciale
Ophthalmologie	1 AS sur CHU Dijon	1 AS sur CHU Dijon
Psychiatrie d'urgence	1AS psychiatrie adulte CHU Dijon 1AS psychiatrie adulte CH Semur 1 AS pédopsychiatrie CHU Dijon	1AS psychiatrie adulte CHU Dijon 1AS psychiatrie adulte CH Semur 1 AS pédopsychiatrie CHU Dijon
Biologie médicale	3 AS + 1 G internes au CHU Dijon 1 AS Nord Côte d'Or (mutualisation de lignes spécialisées avec CHU Besançon). Dans l'attente du schéma territorial : 1 AS par site SAU	3 AS + 1 G internes au CHU Dijon (mutualisation de lignes spécialisées avec CHU Besançon). Dans l'attente du schéma territorial : 1 AS par site SAU
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AS maintenue sur les sites SAU + 1 garde d'interne au CHU.	1 G infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AS maintenue sur les sites SAU + 1 garde d'interne au CHU.
Pharmacie	2 AS : CHU Dijon et CH Semur 1 garde d'internes	2 AS : CHU Dijon et CH Semur 1 garde d'internes
Autres spécialités médicales	1 AS d'infectiologue au CHU Dijon mutualisée avec le CHU Besançon 1G gériatrie pour le territoire à expérimenter 1 an et évaluer	1 AS d'infectiologue au CHU Dijon mutualisée avec le CHU Besançon 1G gériatrie pour le territoire à expérimenter 1 an et évaluer

Si = garde SI = activité	ZONE NIEVRE	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (dont activités réglementées *)	SCHEMA ORLE DE LA PDSES 2017- 2022	PREPA SCHEMA ORLE DE LA PDSES 2023- 2028
Cardiologie interventionnelle * / cyfres / coronarologie	1 AG CHA Nièvre	1 AG CHA Nièvre
URC * Cardiologie/Infectieux /vascularopathologie / Cardio-vasculaire	1 G USC CHA Nièvre	1 G USC CHA Nièvre
Spécialité ostéopathe *	2 AG sur sites matériels si = 1500 actifs CHA Nièvre et clinique Cosme/Loire	1 AG sur site matériel si = 1500 actifs CHA Nièvre
Néonatalogie *		
Néonatalogie interventionnelle *		
Neurologie médicale adulte *		
Neurologie Urologie et polyvalente dont rls cardiosc 2023-2024 *	1 G sur CHA Nièvre	1 G sur CHA Nièvre
Pédiatrie Néonatalogie / réanimation pédiatrique *	1 G Nièvre + 1 AG sur matériel de Centre assuré par le CHM	1 G Nièvre
Anesthésie dont anesthésie maternelle	1 G sur CHA Nièvre 1 AG sur clinique Cosme 0,5 AG sur CH Decize (1ère partie de nuit et week-end)	1 G sur CHA Nièvre 0,5 AG sur CH Decize (1ère partie de nuit et week-end)
Médecine polyvalente	1 demi AG (week-end) sur site SAU et 1 AG complète sur site d'urgence fermé la nuit	1 demi AG (week-end) sur site SAU et 1 AG complète sur site d'urgence fermé la nuit
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AG sur Nièvre	1 AG sur Nièvre
Néphrologie		
Angiologie	1 AG USI néphrologie CHA Nièvre	1 AG USI néphrologie CHA Nièvre
Névrologie - UM *	1 AG sur CHA Nièvre si mise en place d'une URV (en conformité avec SRS)	1 AG sur CHA Nièvre si mise en place d'une URV (en conformité avec SRS)
Pneumologie et endoscopie bronchique		

Si = garde SI = activité	ZONE NIEVRE	
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AG CHA Nièvre 0,5 AG par site autorisé en chirurgie avec SAU (première partie de nuit et week-end) 1 AG CHA Nièvre	1 AG CHA Nièvre 0,5 AG par site autorisé en chirurgie avec SAU (première partie de nuit et week-end) 1 AG CHA Nièvre
Chirurgie vasculaire et digestive	0,5 AG par site autorisé en chirurgie avec SAU (première partie de nuit et week-end)	0,5 AG par site autorisé en chirurgie avec SAU (première partie de nuit et week-end)
Chirurgie de la main		
Chirurgie orthopédique	1 AG sur Nièvre	1 AG sur Nièvre
Chirurgie cardiaque *, chi. vasculaire et thoracique	1 AG chirurgie vasculaire CHA Nièvre	1 AG chirurgie vasculaire CHA Nièvre
Chirurgie pédiatrique		
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale	1 AG ORL CHA Nièvre	1 AG ORL CHA Nièvre
Ophthalmologie	1 AG ophtalmologie CHA Nièvre	1 AG ophtalmologie CHA Nièvre
Psychiatrie d'urgence	1 AG sur Nièvre	1 AG sur Nièvre
Biologie médicale	1 AG CHA Nièvre organisée pour le territoire	1 AG CHA Nièvre organisée pour le territoire
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G régionale ou infra-régionale en MRN radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AG par site SAU	1 G régionale ou infra-régionale en MRN radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AG par site SAU
Pharmacie	1 AG sur CHA Nièvre pour le territoire	1 AG sur CHA Nièvre pour le territoire

G = garde AS = astorbé	ZONE NORD SAONE ET LOIRE	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDES (dont activités réglementées ?)	SCHEMA OBLE DE LA PDES 2017- 2021	PREPA SCHEMA OBLE DE LA PDES 2023- 2028
Cardiologie interventionnelle * /rythme / angioplastie	1 à 2 AS pour le département selon les sites autorisés	2 AS pour le département
USC ** - Cardiologie/réflexion vasculaire/pathologie cardio-vasculaire	1 G sur USC CH Chalons	1 G sur USC CH Chalons
Gynécologie-obstétrique *	1 G sur maternité CH Chalons 1 AS par sites avec maternités < 1500 actes	1 G sur maternité CH Chalons 1 AS par sites avec maternités < 1500 actes (Le Creusot)
Neurochirurgie *		
Neuroradiologie interventionnelle *		
Réanimation médicale adulte *		
Réanimation chirurgicale et polyvalente dont soins coronariques post-STEMI *	1 G sur CH Chalons	1 G sur CH Chalons
Pédiatrie Néonatalogie - réanimation pédiatrique *	1 G sur CH Chalons 3 AS sur clinique Autun, HD Le Creusot, CH Montceau	1 G sur CH Chalons 1 AS sur clinique HD Le Creusot
Anesthésie dont anesthésie maternelle	1 G sur CH Chalons 2 AS sur sites maternités niveau 1	1 G sur CH Chalons 2 AS sur sites maternités niveau 1
Médecine polyvalente	1 demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgence fermé la nuit	1 demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgence fermé la nuit
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS commune aux 2 territoires du département dans le cadre d'une collaboration public-privé	1 AS commune aux 2 territoires du département dans le cadre d'une collaboration public-privé
Néonatalogie		
Néphrologie		
Neurologie - UN *	1 G USRV/CH Chalons	1 G USRV/CH Chalons

G = garde AS = astorbé	ZONE NORD SAONE ET LOIRE	
Pneumologie et endoscopie gastro		
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AS sur CH Chalons 0,5 AS par site autorisé en chirurgie avec SAU (première partie de nuit et week-end)	1 AS sur CH Chalons 0,5 AS par site autorisé en chirurgie avec SAU (première partie de nuit et week-end)
Chirurgie viscérale et digestive	1 AS sur Chalons + 2 AS sur autres sites de maternité Autun, Le Creusot	1 AS sur Chalons + Autun AS sur autre site de maternité - Le Creusot
Chirurgie de la main		
Chirurgie urologique	1 AS dans le cadre d'une coopération public-privé	1 AS dans le cadre d'une coopération public-privé
Chirurgie cardiaque *, CH, vasculaire et thoracique	1 AS chirurgie vasculaire sur Chalons	1 AS-chirurgie vasculaire sur Chalons
Chirurgie pédiatrique		
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale	1 AS ORL sur le territoire	1 AS ORL sur le territoire
Ophthalmologie	1 AS-ophthalmologie sur Chalons	1 AS-ophthalmologie sur Chalons
Psychiatrie d'urgence	1 AS sur CH Chalons assurée par le CHS Seney	1 AS sur CH Chalons assurée par le CHS Seney
Biologie médicale	1 AS sur Chalons pour le territoire Dans l'attente du schéma territorial - maintien 1 AS sur Montceau	1 AS sur Chalons pour le territoire Dans l'attente du schéma territorial - maintien 1 AS sur Montceau
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G régionale ou infra-régionale en IM-radiologie Dans la période intermédiaire - 1 AS sur site prior du territoire	1 G régionale ou infra-régionale en IM-radiologie Dans la période intermédiaire - 1 AS sur site prior du territoire
Pharmacie	2 AS sur le territoire	2 AS sur le territoire
Autres spécialités médicales	1 AS-généraliste sur Chalons pour le territoire	1 AS-généraliste sur Chalons pour le territoire

G = garde AS = astreinte	ZONE SUD SAONE ET LOIRE	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (pour activités réglementées *)	SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2017- 2022	PREPA SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2023- 2028
Cardiologie interventionnelle * / rythmie / angioplastie	1 à 2 AS pour le département selon les sites astreints	2 AS pour le département
USIC * - Cardiologie/affection vasculaire/pathologie cardio-vasculaire	1 G sur USIC CH Mâcon	1 G sur USIC CH Mâcon
Gynécologie-obstétrique *	1 G sur maternité CH Mâcon 1 AS sur maternité CH Paray si < 1500 accts	1 G sur maternité CH Mâcon 1 AS sur maternité CH Paray si < 1500 accts
Neurochirurgie *		
Neuroradiologie interventionnelle *		
Réanimation médicale adulte *		
Réanimation chirurgicale et polyvalente dont réa cardiaque post chir*	1 G sur CH Mâcon	1 G sur CH Mâcon
Pédiatrie-Néonatalogie - réanimation pédiatrique *	1 G sur CH Mâcon 1 AS sur maternité CH Paray	1 G sur CH Mâcon 1 AS sur maternité CH Paray
Anesthésie dont anesthésie maternité	1 G sur CH Mâcon 1 AS sur CH Paray	1 G sur CH Mâcon 1 AS sur CH Paray
Médecine polyvalente	1demi-AS (week-end) sur site SAU	1demi-AS (week-end) sur site SAU
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS commune aux 2 territoires du département à organiser	1 AS commune aux 2 territoires du département à organiser
Hématologie		
Néphrologie		
Neurologie - UNV *	1 AS UNV CH Mâcon si mise en place d'une UNV en conformité avec le SRS	

G = garde AS = astreinte	ZONE SUD SAONE ET LOIRE	
Pneumologie et endoscopie pneumo		
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AS CH Mâcon 1 AS CH Paray	1 AS CH Mâcon 1 AS CH Paray
Chirurgie viscérale et digestive	1 AS sur CH Mâcon + 1 AS sur CH Paray (site de maternité)	1 AS sur CH Mâcon + 1 AS sur CH Paray (site de maternité)
Chirurgie de la main		
Chirurgie urologique	1 AS sur Mâcon : polyclinique Val de Saône	1 AS sur Mâcon : polyclinique Val de Saône
Chirurgie cardiaque *, chir. vasculaire et thoracique	1 AS chirurgie vasculaire sur CH Mâcon	1 AS chirurgie vasculaire sur CH Mâcon
Chirurgie pédiatrique		
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale	1 AS ORL sur CH Mâcon en collaboration public/privé	1 AS ORL sur CH Mâcon en collaboration public/privé
Ophthalmologie	1 AS sur CH Mâcon en collaboration public/privé	1 AS sur CH Mâcon en collaboration public/privé
Psychiatrie d'urgence	1 AS CH Mâcon	1 AS CH Mâcon
Biologie médicale	1 AS pour le territoire	1 AS pour le territoire
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G régionale ou infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : maintien de 2 AS	1 G régionale ou infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : maintien de 2 AS
Pharmacie	2 AS : CH Mâcon et CH Paray	2 AS : CH Mâcon et CH Paray
Autres spécialités médicales	0	0

G = garde AS = astreinte	ZONE YONNE	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (dont activités réglementées *)	SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2017- 2022	PREPA SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2023- 2028
Cardiologie interventionnelle * / rythmo / angioplastie	1 AS Auxerre	1 AS Auxerre
USIC ** - Cardiologie/affection vasculaire/pathologie cardio-vasculaire	2 G sur site USIC : CH Sens et CH Auxerre	2 G sur site USIC : CH Sens et CH Auxerre
Gynécologie-obstétrique *	1 G sur Auxerre 1 AS ou 1 G sur CH Sens selon niveau d'activité	1 G sur Auxerre 1 AS : CH Sens
Neurochirurgie *		
Neuroradiologie interventionnelle *		
Réanimation médicale adulte *		
Réanimation chirurgicale et polyvalente dont réa cardiaque post chir*	2 G CH Sens et CH Auxerre	2 G CH Sens et CH Auxerre
Pédiatrie-Néonatalogie - réanimation pédiatrique *	1 G néonatal sur Auxerre 1 AS CH Sens	1 G néonatal sur Auxerre 1 AS CH Sens
Anesthésie dont anesthésie maternité	2 G maternité CH Sens	2 G maternité CH Sens et CH Auxerre 1 AS CH Auxerre
Médecine polyvalente	Auxerre : 1demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgences fermé la nuit Sens : 1 demi-astreinte (de week-end) par site SAU	Auxerre : 1demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgences fermé la nuit Sens : 1 demi-astreinte (de week-end) par site SAU
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS à organiser pour la zone	1 AS à organiser pour la zone
Hématologie		
Néphrologie		
Neurologie - UNV *	1 AS CH Sens si mise en place d'une UNV en conformité avec le SRS	1 AS CH Sens si mise en place d'une UNV en conformité avec le SRS

G = garde AS = astreinte	ZONE YONNE	
Pneumologie et endoscopie pneumo		
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AS sur Sens 1 AS sur Auxerre	1 AS sur Sens 1 AS sur Auxerre
Chirurgie viscérale et digestive	1 AS sur Sens 1 AS sur Auxerre	1 AS sur Sens 1 AS sur Auxerre
Chirurgie de la main		
Chirurgie urologique	1 AS sur Sens 1 AS sur Auxerre	1 AS sur Sens 1 AS sur Auxerre
Chirurgie cardiaque *, chir. vasculaire et thoracique		
Chirurgie pédiatrique		
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale	1 AS à organiser pour la zone	1 AS à organiser pour la zone
Ophthalmologie	1 AS à organiser pour la zone	1 AS à organiser pour la zone
Psychiatrie d'urgence	1 AS sur le CH Sens et 1 AS sur le CH Auxerre assurées par le CHSY	1 AS sur le CH Sens et 1 AS sur le CH Auxerre assurées par le CHSY
Biologie médicale	2 AS CH Sens et Auxerre pour le territoire Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles	2 AS CH Sens et Auxerre pour le territoire Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G régionale ou infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles dont 1 sur Auxerre	1 G régionale ou infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles dont 1 sur Auxerre
Pharmacie	2 AS CH Sens et Auxerre pour le territoire Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles	2 AS CH Sens et Auxerre pour le territoire Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles
Autres spécialités médicales		

Le secteur hospitalier : PDSES – ZONE CENTRE FRANCHE-COMTE



Si = garde AS = activité	ZONE CENTRE FRANCHE-COMTE	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (selon activités réglementées *)	SCHEMA OBLE DE LA POSES 2017- 2020	PREFA SCHEMA OBLE DE LA POSES 2021- 2026
Cardiologie interventionnelle * / rythmie / angioplastie	2 AS sur Besançon	2 AS sur Besançon
USC : Cardiologie affective, vasculaire et pathologie cardio-vasculaire	1 G par USC : CHU Besançon, CH Dole, clinique St-Vincent	1 G par USC : CHU Besançon, clinique St-Vincent
Gynécologie-obstétrique *	1 AS si = 1500 accouchements : CH Dole et CHIC 1 G si = 1500 accouchements : Polyclinique FC 1G + 1AS si = 2500 accouchements : CHU Besançon	1 AS si = 1500 accouchements : CH Dole, CHIC, Polyclinique FC 1G + 1AS si = 2500 accouchements : CHU Besançon
Neurologie *	1 AS + 1 G internes CHU Besançon	1 AS + 1 G internes CHU Besançon
Neuro-radiologie interventionnelle *	1 AS + 1 G internes CHU Besançon	1 AS + 1 G internes CHU Besançon
Neurosciences vasculaires adultes * Neurosciences thérapeutiques et polyvalentes dont les cardiologie post-ICV	1G CHU Besançon 1 G CHU Besançon	1G CHU Besançon 1 G CHU Besançon
Pathologie Rhumatologique - Rhumatologie pédiatrique *	1G + 1 AS au CHU Besançon 1 AS PPC Besançon 1 AS CH Haute Comté 1 AS CH Dole	1G + 1 AS au CHU Besançon 1 AS PPC Besançon 1 AS CH Haute Comté 1 AS CH Dole
Arterioveineux dont anévrysmes aortaux	3 G au CHU Besançon (Métairie, chirurgie cardiaque, USC) + SAS 1 G CH Dole 1 G CH Haute Comté 1 G pédiatrique FC Besançon 1 AS clinique St Vincent Besançon pour la cardiologie interventionnelle	3 G au CHU Besançon (Métairie, chirurgie cardiaque, USC) + SAS 1 G CH Dole 1 G CH Haute Comté 1 G pédiatrique FC Besançon 1 AS clinique St Vincent Besançon pour la cardiologie interventionnelle
Médecine polyvalente	10em-4S (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgence fermé la nuit	10em-4S (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgence fermé la nuit
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS + 1 G internes CHU Besançon	1 AS + 1 G internes CHU Besançon
Néphrologie	2 AS + 1 G internes CHU Besançon	2 AS + 1 G internes CHU Besançon
Néphrologie	1 AS + 1 G internes USI CHU Besançon	1 AS + 1 G internes USI CHU Besançon
Neurologie - USC **	1 G (SRV) + 1G d'interne CHU Besançon	1 G (SRV) + 1G d'interne CHU Besançon

G = garde AS = activité	ZONE CENTRE FRANCHE-COMTE	
Pneumologie et endoscopie pulmonaire	1 AS + 1 G internes CHU Besançon	1 AS + 1 G internes CHU Besançon
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1G CHU Besançon 0,5 AS par site SAU autorisé en chirurgie (1ère partie de nuit et WE)	1G CHU Besançon 0,5 AS par site SAU autorisé en chirurgie (1ère partie de nuit et WE)
Chirurgie vasculaire et algérienne	1G au CHU + 1 AS par site métairie	1G au CHU + 1 AS par site métairie
Chirurgie de la main	1 AS CHU Besançon	1 AS CHU Besançon
Chirurgie urologique	1 AS + 1 G internes CHU Besançon	1 AS + 1 G internes CHU Besançon
Chirurgie cardiaque *, chi-vasculaire et thoracique	2 AS chirurgie cardio-thoracique CHU Besançon 1 AS chirurgie vasculaire CHU Besançon	2 AS chirurgie cardio-thoracique CHU Besançon 1 AS chirurgie vasculaire CHU Besançon
Chirurgie pédiatrique	2 AS + 1 G internes CHU Besançon	2 AS + 1 G internes CHU Besançon
ORL, otolaryngologie, chirurgie maxillo-faciale	1 AS ORL CHU Besançon 1 AS chirurgie maxillo-faciale CHU Besançon	1 AS ORL CHU Besançon 1 AS chirurgie maxillo-faciale CHU Besançon
Ophthalmologie	1 AS CHU Besançon	1 AS CHU Besançon
Psychiatrie d'urgence	1 garde interne + 1 AS psychiatrie adulte CHU Besançon partagée avec CHS Neuvillers 1 AS pédiopsychiatrie CHU Besançon selon les besoins 1 AS CHIC 1 AS CH Dole assurée par CHS St Iff	1 garde interne + 1 AS psychiatrie adulte CHU Besançon partagée avec CHS Neuvillers 1 AS pédiopsychiatrie CHU Besançon selon les besoins 1 AS CHIC 1 AS CH Dole assurée par CHS St Iff
Soins médicaux	3 AS + 1 G internes CHU Besançon Dans l'attente du schéma territorial : maintien des AS sur les autres sites SAU	3 AS + 1 G internes CHU Besançon Dans l'attente du schéma territorial : maintien des AS sur les autres sites SAU
Radiogénétique et imagerie médicale (urgente et interventionnelle)	1 G intra-régionale FC en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AS + 1 garde d'interne au CHU Besançon et 1 AS sur les autres sites SAU	1 G intra-régionale FC en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AS + 1 garde d'interne au CHU Besançon et 1 AS sur les autres sites SAU
Pharmacie	3 AS pour le territoire : CHU, CH Dole, CHIC + 1 garde d'interne CHU Besançon	3 AS pour le territoire : CHU, CH Dole, CHIC + 1 garde d'interne CHU Besançon
Autres spécialités médicales	1 AS infectiologie mutualisée avec CHU Dijon	1 AS infectiologie mutualisée avec CHU Dijon

G = garde AS = astreinte	ZONE JURA	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (dont priorités réglementées *)	SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2017- 2022	PREPA SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2023- 2028
Cardiologie interventionnelle * / rythmie / angioplastie		
USIC - Cardiologie/affection vasculaire/pathologie cardio-vasculaire	1 G par USIC : CHI Jura Sud	1 G par USIC : CHI Jura Sud
Gynécologie-obstétrique *	1 AS CHI Jura sud	1 AS CHI Jura sud
Neurochirurgie *		
Neuroradiologie interventionnelle *		
Réanimation médicale adulte *		
Réanimation chirurgicale et polyvalente dont réa cardiaque post-ohc*	1 G CHI Jura sud	1 G CHI Jura sud
Pédiatrie-Néonatalogie - réanimation pédiatrique *	1 G CHI Jura sud	1 G CHI Jura sud
Anesthésie dont anesthésie maternité	1 G CHI Jura sud	1 G CHI Jura sud
Médecine polyvalente	1demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgences fermé la nuit	1demi-AS (week-end) sur site SAU et 1 AS complète sur site d'urgences fermé la nuit
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS CHI Jura sud	1 AS CHI Jura sud
Hématologie		
Néphrologie	0	0
Neurologie - UNV *	1 AS UNV CHI Jura sud	1 AS UNV CHI Jura sud

G = garde AS = astreinte	ZONE JURA	
Pneumologie et endoscopie pneumo	0	0
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AS CHI Jura Sud	1 AS CHI Jura Sud
Chirurgie viscérale et digestive	1 AS CHI Jura Sud	1 AS CHI Jura Sud
Chirurgie de la main		
Chirurgie urologique	1 AS CHI Jura Sud à mettre en place avec le CHRU	1 AS CHI Jura Sud à mettre en place avec le CHRU
Chirurgie cardiaque *, chir. vasculaire et thoracique		
Chirurgie pédiatrique		
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale		
Ophthalmologie		
Psychiatrie d'urgence	1 AS CHI Jura Sud assurée par CHS S-Yve	1 AS CHI Jura Sud assurée par CHS S-Yve
Biologie médicale	1 AS pour le territoire Dans l'attente du schéma territorial maintien 1 AS sur St-Clément	1 AS pour le territoire Dans l'attente du schéma territorial maintien 1 AS sur St-Clément
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G régionale ou intra-régionale en site radiologie Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles	1 G régionale ou intra-régionale en site radiologie Dans la période intermédiaire maintien des AS actuelles
Pharmacie	1 AS pour le territoire	1 AS pour le territoire
Autres spécialités médicales		

G = garde AS = astreinte	ZONE NORD FC	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (dont activités réglementées *)	SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2017- 2022	PREPA SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2023- 2028
Cardiologie interventionnelle * / rythmo / angioplastie	1 AS HNFC	1 AS HNFC
USC * : Cardiologie affection vasculaire/pathologie cardio-vasculaire	1 G HNFC USC	1 G HNFC USC
Gynécologie-obstétrique *	HNFC : 2 G si = 3000 accouchements selon Forgerivation interne mise en place	HNFC : 1 G + 1 AS
Neurochirurgie *		
Neuroradiologie interventionnelle		
Réanimation médicale adulte *		
Réanimation chirurgicale et polyvalente dont les canaque post-ICU*	2 G HNFC	2 G HNFC
Pédiatrie-Neonatalogie - réanimation pédiatrique *	HNFC : 1 G + 1 AS + 1 garde d'internie	HNFC : 1 G + 1 AS + 1 garde d'internie
Anesthésie dont anesthésie maternelle	2 G HNFC dont 1 G anesthésie maternelle + 1 garde d'internie	2 G HNFC dont 1 G anesthésie maternelle + 1 garde d'internie
Médecine polyvalente	0,5 AS (week-end)	0,5 AS (week-end)
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS HNFC	1 AS HNFC
Hématologie		
Néphrologie	1 AS USI HNFC	1 AS USI HNFC
Neurologie - UMV *	1 AS HNFC	1 AS HNFC

G = garde AS = astreinte	ZONE NORD FC	
Pneumologie et endoscopie pneumo	1 AS HNFC	1 AS HNFC
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AS HNFC + 1 garde d'internie	1 AS HNFC + 1 garde d'internie
Chirurgie viscérale et digestive	1 AS HNFC	1 AS HNFC
Chirurgie de la main		
Chirurgie urologique	1 AS HNFC	1 AS HNFC
Chirurgie cardiaque *, chir vasculaire et thoracique	1 AS chirurgie vasculaire HNFC	1 AS chirurgie vasculaire HNFC
Chirurgie pédiatrique		
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale	1 AS HNFC	1 AS HNFC
Ophtalmologie	1 AS HNFC	1 AS HNFC
Psychiatrie d'urgence	1 AS Psychiatrie HNFC assurée par l'ASFC	1 AS Psychiatrie HNFC assurée par l'ASFC
Biologie médicale	1 AS HNFC pour le territoire	1 AS HNFC pour le territoire
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G infra-régionale en IRM-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 demi-garde et une demi-AS HNFC	1 G infra-régionale en IRM-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 demi-garde et une demi-AS HNFC
Pharmacie	1 AS pour le territoire	1 AS pour le territoire
Autres spécialités médicales	1 AS de gynécologie à expérimenter	1 AS de gynécologie à expérimenter

G = garde AS = astreinte	ZONE HAUTE SAONE	
Liste des spécialités retenues dans le schéma régional PDSES (dont activités réglementées *)	SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2017- 2022	PREPA SCHEMA CIBLE DE LA PDSES 2023- 2028
Cardiologie interventionnelle * / rythme / angioplastie		
USIC * - Cardiologie/affection vasculaire/pathologie cardio-vasculaire	1 G USIC GH Haute-Saône	1 G USIC GH Haute-Saône
Gynécologie-obstétrique *	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Neurochirurgie *		
Neuroradiologie interventionnelle *		
Réanimation médicale adulte *		
Réanimation chirurgicale et polyvalente dont réa cardiaque post chir*	1 G GH Haute-Saône	1 G GH Haute-Saône
Pédiatrie-Néonatalogie - réanimation pédiatrique *	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Anesthésie dont anesthésie maternité	1 G GH Haute-Saône	1 G GH Haute-Saône
Médecine polyvalente	1 demi-astreinte (de week-end) par site SAU et 1 AS commune aux sites de Lure et Luxeuil	1 demi-astreinte (de week-end) par site SAU et 1 AS commune aux sites de Lure et Luxeuil
Gastro-entérologie et hépatologie et endoscopie digestive	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Hématologie		
Néphrologie	0	0
Neurologie - UNV *	1 AS dans le cas de la mise en place d'une UNV selon objectif du SRS	1 AS dans le cas de la mise en place d'une UNV selon objectif du SRS

G = garde AS = astreinte	ZONE HAUTE SAONE	
Pneumologie et endoscopie pneumo	0	0
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Chirurgie viscérale et digestive	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Chirurgie de la main		
Chirurgie urologique	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Chirurgie cardiaque **, chir. vasculaire et thoracique		
Chirurgie pédiatrique		
ORL, odontologie, chirurgie maxillo-faciale	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Ophtalmologie	1 AS GH Haute-Saône	1 AS GH Haute-Saône
Psychiatrie d'urgence	1 AS GH Haute-Saône assurée par l'AHBFC	1 AS GH Haute-Saône assurée par l'AHBFC
Biologie médicale	1 AS GH Haute-Saône pour le territoire	1 AS GH Haute-Saône pour le territoire
Radiodiagnostic et imagerie médicale / imagerie et interventionnelle	1 G infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AS GH Haute-Saône	1 G infra-régionale en télé-radiologie Dans la période intermédiaire : 1 AS GH Haute-Saône
Pharmacie	1 AS GH Haute-Saône pour le territoire	1 AS GH Haute-Saône pour le territoire
Autres spécialités médicales	1 AS gériatrie pour le territoire à expérimenter	1 AS gériatrie pour le territoire à expérimenter



Objectifs :

1. Conforter l'expertise en soins palliatifs en développant la formation initiale et continue, en soutenant la recherche
2. Organiser le repérage précoce et l'anticipation des besoins de prises en charge en soins palliatifs.
3. Structurer une filière « soins palliatifs – fin de vie » pluri-professionnelle adaptée aux besoins de chaque territoire
4. Intégrer les outils numériques dans les pratiques de prise en charge en soins palliatifs
5. Soutenir et accompagner les aidants des patients en soins palliatifs

Les trois axes du nouveau plan national 2021-2024 concernent :

- L'appropriation des droits par les personnes malades ou en fin de vie. Ces missions sont principalement dévolues au Conseil National Soins Palliatifs et fin de Vie (CNSPV),
- Le développement de la formation et le soutien de la recherche en soins palliatifs,
- La mise en place de parcours de soins gradués et de proximité.

La fiche « soins palliatifs » 2023–2028 du schéma régional de Santé a pour objectif de répondre aux préconisations du plan national en préservant les organisations territoriales qui fonctionnent, en renforçant l'offre de soins palliatifs dans les territoires les moins bien dotés et en impliquant tous les acteurs du soin palliatif dans une démarche de prise en charge globale, graduée, correspondant aux besoins et aux souhaits du patient et de ses proches.

La structuration de filières pluri-professionnelles permettant une gradation des soins, le recours à une expertise et dotées de système d'information communiquant est indispensable pour gagner en efficacité et faire monter en compétence tous les acteurs de la filière.

L'objectif est le maillage de toute la région et la coordination de toutes les ressources dont on dispose sur la région, en fonction des spécificités et de l'historique de chacun de ses territoires.

Les expérimentations de structures proposant des services diversifiés (ex : Unité de Soins Palliatifs, Equipe Mobile de Soins Palliatifs, Lits Installés Soins Palliatifs et Hôpital de jour) adaptés aux besoins de la population locale et aux ressources disponibles seront encouragées.





Objectifs :

1. Répondre aux besoins en veillant à la réduction des inégalités territoriales de répartition de l'offre liées au poids « historique » des implantations
2. Rendre la société plus accueillante et plus inclusive, améliorer l'autodétermination des personnes et leurs accompagnements et renforcer des réponses individualisées, diversifiées et coordonnées pour anticiper et gérer les ruptures de parcours
3. Accompagner l'inclusion et l'évolution d'une offre de services à domicile : SSIAD, SPASAD, SESSAD, SAMSAH, SAAD, SAVS, ESA/ES-MND, dispositifs en secteur handicap, PCPE, activité « Hors les murs », habitat inclusif, ... dans un objectif de renforcement du soutien à domicile et une offre alternative à l'institutionnalisation
4. Se saisir de la réforme du secteur médico-social, améliorer l'efficience des structures et optimiser les organisations en les responsabilisant socialement

L'ensemble du secteur Grand Age reste dans l'attente de l'évolution de la 5ème branche de la Sécurité Sociale, qui se met en place au moment de la rédaction du PRS. Le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a approuvé à l'unanimité le projet d'avenant 2021 à la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CNSA qui encadre le chemin de la transformation de la CNSA en une caisse de branche.

La **transformation du modèle des EHPAD** est activée, en appui sur 3 piliers :

- Renforcer les ressources humaines,
- Ouvrir les EHPAD sur l'extérieur pour décloisonner les interventions entre domicile et établissement,
- Prévoir un milieu d'offre adapté aux enjeux démographiques.

CRT et service autonomie voir parcours grand âge

Objectifs quantitatifs	Cible à atteindre
Mettre au total de l'activité des EHPAD, avec un engagement sur 3 ans avant reprise des crédits au profit de l'activité stabilisée	
- Hébergement permanent	- 95 % sur 303 jours
- Hébergement temporaire	- 60 % (moins de 90%) sur 303 jours avec 10% active supérieure à 3 semaines/décade
- Accueil de jour	- 60 % sur 200 jours
- VISAD en EHPAD	- 95 % sur 303 jours
- PAGA, UMS et établissements de santé	- soit des filières actives, sans hébergement
- DAC	- 10% active par ETP de bénéficiaires de ces comptes contre 30 à 40 situations initiales par profil de CAS « active »
Mise en place de projets personnalisés à l'entrée en SSIAD/SPASAD et en institutionnalisation	100 % des bénéficiaires de SSIAD/SPASAD
Prise en compte des adresses en ZONED'URGENCE des personnes à protéger via SMIH ou autres SMIH, permettant une prise en charge quantitative pour au moins 50% des bénéficiaires	SMIH moyen annuel 100% complet, entre 700 et 750

Objectifs quantitatifs	Cible à atteindre
Développement des coopérations par conventionnement avec les établissements d'urgence SSIAD	100 % des EHPAD conventionnés avec SSIAD de leur territoire
Développement des coopérations par conventionnement avec les établissements d'urgence, les équipes de soins ambulatoires et les services médico-sociaux de soins collectifs (intégration au SMIH Soins)	100 % des EHPAD et SSIAD/SPASAD conventionnés avec les établissements SMIH, équipes et professionnels de leur territoire
Garantie d'efficacité qualitative en EHPAD, alignée aux besoins des résidents (Séjours ETP longs ou courts / Impact SMIH activés)	- Ratio de soins d'accompagnement soins hébergement > 0,5 - Ratio de soins d'accompagnement total hébergement > 0,7
Mise en œuvre d'une politique de prévention, contrôle et surveillance de risque infectieux en EHPAD et SSIAD/SPASAD	100 % des EHPAD obligés de déposer d'équipes dédiées (équipe de contrôle ou d'équipe de compétence en hygiène)
	100 % des SSIAD/SPASAD/ESM établissements avec politique interne hygiène
Mise en œuvre d'une politique de qualité et gestion des risques en EHPAD et SSIAD/SPASAD	100 % des EHPAD, SSIAD/SPASAD / ESM approuvés sur les travaux de l'équipe de contrôle au sein de leur établissement (évaluation des risques, plans d'actions, suivi des indicateurs de qualité et gestion des risques)

Principes généraux d'organisation : nos ambitions maintenues à nouveau pour 5 ans





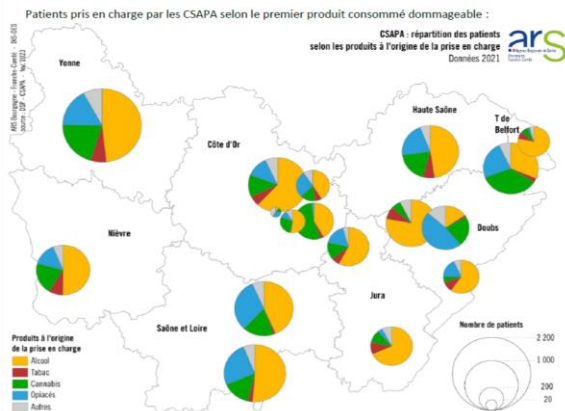
Objectifs quantitatifs de l'offre

Territoires	CSAPA		CAARUD			
	Structures mères implantées	Evolution souhaitées	Fixes implantés	Mobiles implantés	Evolution souhaitée CARRUD Fixe	Evolution souhaitée CAARUD Mobile
Côte d'Or	4	Renforcement des équipes	1	1	Renforcement des équipes	Renforcement des équipes
Doubs	3		1	1		
Jura	3		1	1		
Nièvre	1		1	1		
Haute Saône	1		1	1		
Saône et Loire	2		1	1		
Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt	2		1	1		
Yonne	1		1	1		

Les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (Appartements de coordination thérapeutique-ACT, Lits Haltes soins santé-LHSS, Lits accueil médicalisé-LAM, Centres de soins et d'accompagnement et de prévention en addictologie-CSAPA, Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues-CAARUD) sont financés *via* des crédits ONDAM spécifiques, indépendamment des financements pour les établissements accueillant des personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

Cette particularité permet de prendre en compte, spécifiquement, les besoins particuliers de prise en charge de ce public. En effet, chaque dispositif répond à des critères d'accompagnement et de prise en charge. Les LHSS, les LAM et les ACT permettent un accompagnement gradué dans la prise en charge de pathologies en lien avec la situation de précarisation de l'usager, chaque dispositif disposant d'un nombre de places déterminé.

Les CSAPA et les CAARUD proposent un accompagnement gradué, en ambulatoire en majorité, afin d'accompagner les personnes souffrants d'addictions dans leur prise en charge globale (santé, psychologique, sociale et éducative). Ces structures ne fonctionnent pas à un nombre de place, mais les équipes mises en place accueillent et accompagnent les usagers demandeurs.



Principes généraux d'organisation : nos ambitions à 5 ans



Ces 3 ambitions combinées ont pour finalité, à terme de proposer une réponse de proximité, favorisant un accompagnement pluridisciplinaire, gradué tout en fluidifiant les parcours de prise en charge.

Objectif :

1. maîtriser la dépense de santé en région et renforcer la gestion du risque
2. rationaliser la gestion des établissements et favoriser le redressement financier des plus déficitaires
3. garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge

Selon le rapport du Haut Conseil de la Santé Publique pour la préparation de la stratégie nationale de santé de 2023, le système de santé doit faire face à un risque systémique. Il identifie cinq causes à cette crise : la demande croissante de soins de santé induite par la croissance et le vieillissement démographiques ; le maintien des contraintes budgétaires ; le manque de coordination des acteurs et la centralisation du système de santé.

Le maintien d'un système de santé solidaire implique l'évolution structurelle de celui-ci, alliant qualité des soins et maîtrise de la situation financière des établissements de santé.

Résultats attendus:

- Etude et expertise des projets de santé développés dans le territoire
- S'appuyer sur les compétences de la fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné avec lequel l'ARS a un CPOM
- Accompagnement commun Assurance Maladie/ARS



Objectif :

1. Couvrir l'ensemble du territoire régional par une communauté professionnelle territoriale de santé
 - Mettre à disposition des porteurs de projet des prestations d'accompagnement à l'élaboration de projet de santé
 - Favoriser la connaissance des CPTS existantes
2. Favoriser une meilleure qualité de l'exercice coordonné dans les structures dédiées par la promotion et le développement du rôle de coordinateur de CPTS (programme PACTE – programme d'amélioration continue du travail en équipe)

Résultats attendus:

- Etude et expertise des projets de santé développés dans le territoire
- S'appuyer sur les compétences de la fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné avec lequel l'ARS a un CPOM
- Accompagnement commun Assurance Maladie/ARS

Depuis le dernier SRS, le panorama de l'exercice coordonné a été enrichi par l'émergence des CPTS qui répondent aux objectifs suivants :

- Répondre à des missions reconnues comme étant des missions de service public
- Améliorer l'accès aux soins
- Organiser le parcours de soins associant plusieurs professionnels de santé
- Développer des actions territoriales de prévention
- Développer la qualité et de la pertinence des soins
- Accompagner des professionnels de santé sur leur territoire
- Participer à la réponse aux crises sanitaires
- Favoriser le maintien à domicile et les soins ambulatoires plutôt qu'en établissement
- Adapter la prise en charge dans un contexte de chronicisation des pathologies
- Libérer du temps médical et renforcer l'attractivité des professions médicales exercées en ville

La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux..) qui souhaitent se coordonner dans un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées. Le projet de santé est un pré-requis à la contractualisation entre les professionnels et l'ARS.





SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 7 – ACTIVITES DE SOINS

Réforme du régime des autorisations des activités de soins

Réforme du régime juridique des autorisations

Médecine

Chirurgie

Psychiatrie

Soins médicaux et de réadaptation

Médecine nucléaire

Chirurgie cardiaque

Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie

Neurochirurgie

Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie

Soins critiques

Traitement du cancer

Hospitalisation à domicile

Radiologie diagnostique

Radiologie interventionnelle

Equipements matériels lourds



SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 7 – ACTIVITES DE SOINS

Régime des autorisations de soins (hors réforme)

Gynécologie obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale

Soins de longue durée

Greffes

Traitement des grands brûlés

Médecine d'urgence

Traitement de l'insuffisance rénale chronique

Assistance médicale à la procréation

Diagnostic prénatal

Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales

Activités de soins soumises à autorisation par zone de planification sanitaire

Zonage de planification sanitaire

Zonage départemental (activité de psychiatrie)

Zonage régional

Zonage autres activités de soins

AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE SOINS

1) Qui peut détenir une autorisation ? (L. 6122-3)

- Un ou plusieurs médecins
- un établissement de santé
- une personne morale

2) Durée de vie d'une autorisation ? (L. 6122-8)

- 7 ans
- Possibilité de renouvellement au bout des 7 ans

3) Conditions d'octroi d'une autorisation ? (L. 6122-2)

- Répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional de santé
- Est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma (OQOS)
- Satisfait à des conditions d'implantation, des conditions techniques de fonctionnement, et des seuils d'activités le cas échéant.

4) Quelles assurances de la qualité et sécurité des soins ?

- Visite de conformité (L.6122-4)
- Évaluation de l'activité (L. 6122-5)
- Indicateurs de vigilance (L. 6122-5)

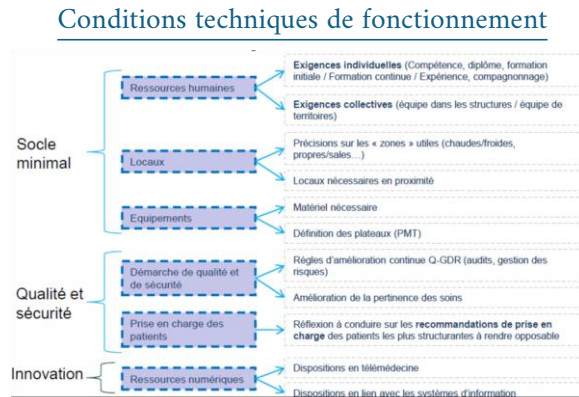
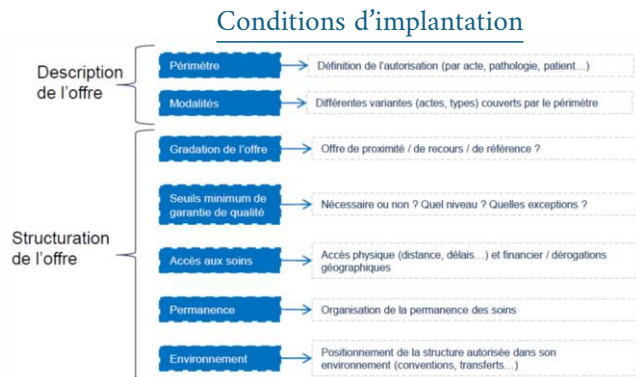
La **réglementation relative à chaque activité de soins** (décret relatif aux conditions d'implantation, décret relatif conditions techniques de fonctionnement complétés le cas échéant par un arrêté seuils) précise par activité :

1. Les conditions d'implantation :

- Description de l'offre : périmètre, modalités ;
- Structuration de l'offre : seuils minimum de garantie de qualité, accès aux soins, permanence, environnement ;

2. Les conditions techniques de fonctionnement :

- Socle minimal : ressources humaines, locaux, équipements ;
- Qualité et sécurité : démarche de qualité et de sécurité, prise en charge des patients ;
- Innovation : ressources numériques.



Les enjeux de la réforme

But premier de simplification mais aussi de combler un flou juridique et d'harmoniser la réglementation sur l'ensemble des activités de soins.

Par exemple :

- Absence de conditions d'autorisation : chirurgie (hors chirurgie cardiaque et neurochirurgie), médecine, interventionnel (hors cardiologie et neuroradiologie interventionnelles), médecine nucléaire (approche par équipement) ;
- Absence de conditions techniques de fonctionnement : imagerie (approche par équipement).

Les grands objectifs de la réforme

- Amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge des patients
- Territorialisation de l'offre en lien avec les mouvements de coopération entre acteurs
- Introduction de l'innovation en santé au service des patients



- 1° Médecine ;
- 2° Chirurgie ;
- 3° Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale ;
- 4° Psychiatrie ;
- 5° Soins médicaux et de réadaptation ;
- 6° Activité de médecine nucléaire ;
- 7° Soins de longue durée ;
- 8° Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L. 162-30-5 du code de la sécurité sociale ;
- 9° Traitement des grands brûlés ;
- 10° Chirurgie cardiaque ;
- 11° Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;
- 12° Neurochirurgie ;
- 13° Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie ;
- 14° Médecine d'urgence ;
- 15° Soins critiques ;
- 16° Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
- 17° Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation et activités biologiques de diagnostic prénatal ;
- 18° Traitement du cancer ;
- 19° Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales ;
- 20° Hospitalisation à domicile ;
- 21° Activité de radiologie interventionnelle.

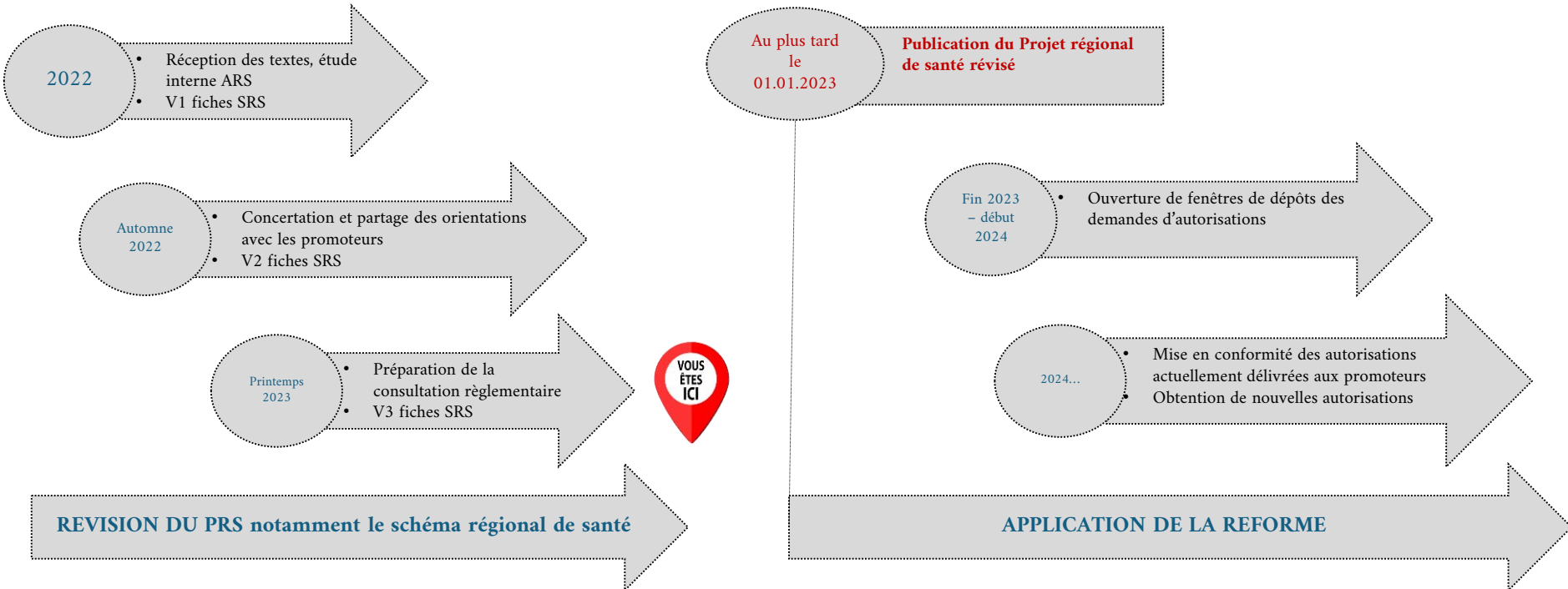
Evolutions :

- Identification de la pédiatrie systématiquement
- Plus de distinction entre HC et HDJ



L'application de la réforme des autorisations d'activités de soins en BFC

- L'application de la réforme en région BFC se matérialise par la révision des fiches concernées
- Les travaux de révision du SRS démarrent dès lors que les décrets de réforme d'autorisations sont publiés
- La mise en œuvre de la réforme ne peut se faire qu'après publication du PRS



L'activité de médecine (réformée)

Une architecture simple sans gradation des soins :

➢ Conditions socles principales :
Lits d'hospitalisation à temps **complet et partiel** sans distinction

Admission directe des patients pour des séjours non programmés, en lien avec les médecins de ville et/ou hospitaliers

Favoriser un **lien permanent avec la médecine de ville** pour fluidifier les parcours de soins

➢ Conditions spécifiques aux enfants et adolescents
➢ Conditions spécifiques aux adultes et prise en compte des besoins personnes âgées

NATIONAL

Adulte :

- Conforter et renforcer l'existant
- Permettre le développement « raisonnable » de l'offre, en particulier en ambulatoire (+2 OQOS sur chaque zone)

Enfant et adolescent :

Conforter l'existant : sur la base des données PMSI, offreurs avec une prise en charge supérieure à 20 prise en charge en 2022.

NB : les OQOS sur cette AS ne sont pas « ouverts » puisque le maillage actuel est satisfaisant et que le risque de dilution de la ressource humaine est important sur cette prise en charge spécifique.

REGIONAL

En avril 2023, **72 établissements de santé en Bourgogne-Franche-Comté** sont autorisés à exercer une activité de médecine toute modalité confondue (hors hospitalisation à domicile), la modalité pédiatrique n'ayant été définie que dans les décrets du 25 juillet 2022.

Raisonnement retenu en BFC :

Adultes : existant + 2 OQOS pour l'ensemble des zones de planification sanitaire pour permettre le développement des prises en charge en ambulatoire.

Pédiatrique : nouvelle modalité de l'activité de médecine, ne faisait pas partie des AS autorisées par le DGARS avant 2023. Conserver le *statu quo* des offreurs actuels (sur la base des données PMSI, offreurs avec une prise en charge supérieure à 20 prise en charge en 2022).

2018-2023

Modalité		Zone									
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations autorisées	Médecine	HC	17	3	2	12	5	7	8	9	9
		HJ	9	4	1	10	2	4	6	8	7
		AA	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AA : anesthésie ambulatoire

2023-2028

Modalité		Zone									
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations prévues	Médecine	Adultes	19	7	5	14	8	10	10	11	11
		Enfants et adolescents	6	1	1	6	2	3	5	2	3

INTERACTIONS :

Livret Offre de santé :

- Fiche Soins palliatifs
- Hôpitaux de proximité

Activités de soins :

- Hospitalisation à domicile (HAD),
- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale (pour la composante néonatalogie et son articulation avec la pédiatrie),
- Médecine d'urgence,
- Activité interventionnelle sous imagerie médicale, en cardiologie,
- Traitement du cancer,
- Soins critiques,
- Traitement de l'insuffisance rénale chronique

L'activité de chirurgie (hors chirurgie du cancer, neurochirurgie et chirurgie cardiaque) - (réformée)

Une seule autorisation permettant à la fois la pratique de la chirurgie ambulatoire et de la chirurgie en hospitalisation complète.

3 modalités prévues : **adultes**, **pédiatrique** et **bariatrique**.

11 **pratiques thérapeutiques spécifiques** à préciser dans la demande d'autorisation et mentionnées dans la décision d'autorisation.

Des conditions de ressources humaines médicales très restrictives pour la modalité pédiatrique (instruction à paraître).

NATIONAL

Adulte : conforter l'offre existante et soutenir les projets des établissements remontés dans le cadre de la concertation

Pédiatrique : choix de définir des objectifs quantifiés confortant l'offre existante, bien qu'en l'état actuel des textes, l'obtention de l'autorisation des activités soit incertaine

Bariatrique : Objectifs quantifiés ont été travaillé avec le Parcours Nutrition de l'ARS BFC

REGIONAL

Au 1^{er} janvier 2023, la région compte 35 plateaux disposant d'au moins **une autorisation de chirurgie (a minima en ambulatoire)**. 17 titulaires sont des établissements publics et 18 sont des établissements privés. AU 31.12.2021, la région comptait 2 104 lits de chirurgie complète et 880 places de chirurgie ambulatoire.

Raisonnement retenu en BFC :

Chirurgie adultes : Possible révision partielle selon les évolutions d'autres activités de soins

Chirurgie pédiatrique : nouvelle modalité établit en fonction de l'activité des établissements avec un seuil de 100 prises en charge en 2022

Chirurgie bariatrique : nouvelle modalité

2018-2023

Activité		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées	Chirurgie	7	2	3	6	3	3	5	3	4

2023-2028

Modalité/Pratique thérapeutique spécifique		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations prévues	Chirurgie pratiquée chez des patients adultes	7	2	2	6	3	3	5	3	4
	Chirurgie pédiatrique	6	1	2	5	2	4	3	3	4
	Chirurgie bariatrique	4	1	2	3	1	3	3	1	2 à 3

INTERACTIONS :

Livret Offre de santé :

- PAPRAPs
- Projets médicaux partagés des GHT

Activités de soins :

- Traitement du cancer
- Médecine d'urgence
- Hospitalisation à domicile
- Prélèvements et greffes
- Chirurgie cardiaque
- Neurochirurgie
- Imagerie médicale dont imagerie interventionnelle
- Soins médicaux et réadaptation

L'activité de psychiatrie (réformée)



Les 2 axes forts de la réforme sont les suivants :

- Une autorisation précisant la ou les catégories de prises en charge : **adulte** ou/et **enfant et adolescent**, **psychiatrie périnatale** et **soins sans consentement** ;
- Sous une **AAS unique** regroupant les trois formes de prise en charge (séjours à temps complet, séjours à temps partiel, soins ambulatoires)

NATIONAL

Adulte et enfant et adolescent : conforter l'offre existante et soutenir les projets des établissements remontés dans le cadre de la concertation, tout en permettant le développement de projets identifiés dans le cadre des Projets territoriaux de santé mentale.

Psychiatrie périnatale et soins sans consentement : mentions nouvellement autorisées en tant qu'autorisation d'activité de soins, à renforcer et à structurer en lien avec les partenaires.

REGIONAL

La Bourgogne-Franche-Comté compte **21 établissements** offrant des soins en psychiatrie. La capacité déclarée est de près de 4000 lits et places installés pour les prises en charge à temps complet ou partiel, 113 CATP et ateliers thérapeutiques et 133 structures ambulatoires notamment des CMP.

INTERACTIONS :

Livret Parcours de santé :

- Parcours santé mentale

2018-2023

Psychiatrie infanto-juvénile

Modalité	Zone								
	Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Hospitalisation complète	2	1	2	4	0	0	1	1	1
Hospitalisation de jour	5	3	2	7	4	1	2	2	4
Hospitalisation de nuit	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Placement familial thérapeutique	0	0	0	0	0	1	0	1	1

2023-2028

Mention	Zone							
	Côte-d'Or	Saône et Loire	Nièvre	Yonne	Doubs (hors NFC)	Jura	Haute Saône (hors NFC)	Nord-Franche-Comté
Psychiatrie de l'adulte	3 à 4	5	3	4	4	4	3	3
Psychiatrie de l'enfant et adolescent	4	1	2	1	2	2	1	1
Psychiatrie périnatale	1	1	1	1	1	1	1	1
Soins sans consentement	Adultes	3	3	2	1	3	2	1
	Enfant et adolescent	3	1	1	1	2	1	1

Psychiatrie générale

Modalité	Zone								
	Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Hospitalisation complète	3	3	3	5	2	2	3	3	4
Hospitalisation de jour	5	7	4	12	4	2	7	5	5
Hospitalisation de nuit	0	2	0	5	0	0	2	0	1
Placement familial thérapeutique	1	1	1	0	0	0	0	1	1
Appartement thérapeutique	0	0	0	3	2	0	1	0	0
Centre de posture psychiatrique	0	0	0	3	1	0	0	0	0
Centre de crise	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Renommer l'activité SSR en Activité de « **Soins Médicaux et de Réadaptation** » pour mieux traduire les évolutions constatées dans les profils de patients accueillis et dans la place de la réadaptation dans le parcours de soins, en supprimant notamment la notion de « soins de suite » ; créer la mention « **Polyvalent** » ; créer la mention « **Pédiatrie** » ; créer la modalité « **Cancers** » ; décrire le soutien que doivent apporter aux autres établissements l'ensemble des structures SMR dans **l'évaluation et l'orientation des patients**, et préciser le rôle de **recours** des SMR spécialisés vis-à-vis du polyvalent ; rendre obligatoire pour l'établissement la mise à disposition de moyens de prise en charge en **HTP et HC**

NATIONAL

Conforter l'offre existante et soutenir les projets des établissements remontés dans le cadre de la concertation, tout en permettant le développement de projets identifiés dans le cadre des parcours (Addiction, Nutrition, Cancer notamment).

REGIONAL

En novembre 2022, **94 établissements** étaient titulaires d'une autorisation de soins de suite et de réadaptation. La réforme des autorisations vise entre autres à mettre en valeur la filière pédiatrique. 3 établissements sont actuellement titulaires d'autorisations de prise en charge des enfants et adolescents.

Selon la statistique annuelle des établissements au 31.12.2021, la région recensait plus de 100 000 lits de SSR en hospitalisation complète et environ 16 000 places d'hospitalisation partielle.

Les unités de soins dédiées aux personnes en état végétatif chronique ou en état pauci-relationnel représentaient 87 lits en BFC en 2022.

INTERACTIONS :

Livret Offre de santé :

- Projets médicaux partagés des GHT
- Soins palliatifs

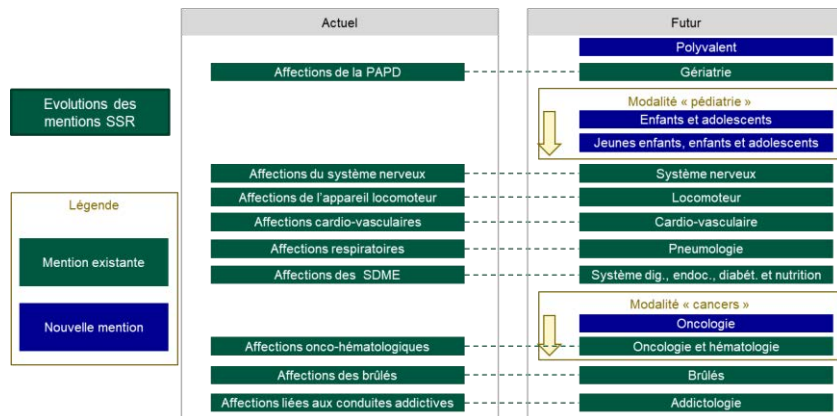
Livret Parcours :

- Addiction
- Grand âge
- Handicap
- Diabète et maladies rénales chroniques
- Maladies cardio neurovasculaires
- Nutrition santé
- Cancer

Activités de soins :

- Traitement du cancer
- Hospitalisation à domicile
- Soins de longue durée

Nouvelle architecture de l'activité



Modalité/Mention		Zone									
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations prévues dans le SRS	Mention "polyvalent"	15 à 16	6 à 7	5 à 6	11 à 13	9 à 11	9 à 11	13 à 16	12 à 13	11 à 13	
	Mention "gériatrie"	10	4	2	6	4	8	8	8	9	
	Mention "locomoteur"	3	1	2	4	2	2	2	1 à 2	3	
	Mention "système nerveux"	2	2	2	4	1 à 2	2 à 3	2	2 à 3	3	
	Mention "cardio-vasculaire"	4	0 à 1	1 à 2	2	1	1 à 2	2	2	2	
	Mention "pneumologie"	3	1	1 à 2	1 à 2	1	2	2	2	2 à 3	
	Mention "système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition"	3	1	1 à 2	2	1	1	1	1	3	
	Mention "brûlés"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Mention "conduites addictives"	1	1 à 2	1	1	2	0	1	1	1	
	Modalité "pédiatrie"	Mention "enfants et adolescents"	1	0	0	1	1	0 à 1	1	0	0
		Mention "jeunes enfants, enfants et adolescents"	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Modalité "cancers"	Mention "oncologie"	3	1	1	2	1	1	1	1	2
Mention "oncologie et hématologie"		1	0	1	1	0	0	0	0	0	

A noter : Les évolutions portées par la réforme des autorisations rendent difficiles les comparaisons des deux périodes, 2018-2023 et 2023-2028.

Il s'agit d'un nouveau type d'AS qui ne faisait pas partie des AS autorisées par le DGARS avant 2023.

Cette activité était auparavant soumise aux autorisations EML (TEP scan et gamma-caméra) et contrôlée par l'ASN (avec qui nous avons travaillé sur ce sujet).

La réforme introduit la gradation de l'activité de médecine nucléaire afin d'ajuster les niveaux de prise en charge avec les équipements et personnels (+ amélioration de la **qualité et de la sécurité de la prise en charge** par la prise en considération du niveau de risque de l'utilisation du médicament radiopharmaceutique).

NATIONAL

Conforter l'offre existante et **soutenir les projets** des promoteurs remontés dans le cadre de la concertation, afin de soutenir le développement de techniques innovantes comme la radiothérapie interne vectorisée (**RIV**).

Vigilance autour du **portage juridique** de cette future AAS : aujourd'hui beaucoup de porteurs en GIE, ce que ne permet pas la réglementation telle qu'actuellement définie. le III de l'article 2 *undecies (nouveau)* de la PPL VALLETOUX prévoit un assouplissement de la réglementation concernant les GCS de moyens.

REGIONAL

Au 1^{er} janvier 2023, la région compte **15 centres** de médecine nucléaire

INTERACTIONS :

Livret Offre de santé :

- PAPRAPs

Livret Parcours:

- Parcours cancer
- Parcours grand âge
- Parcours handicap
- Parcours maladies cardio neuro vasculaires

Activités de soins :

- Traitement du cancer
- Cardiologie interventionnelle
- Neuroradiologie interventionnelle
- Soins critiques
- Radiologie

2023-2028

Modalité	Zone									
	Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations prévues	Mention A	1 à 0**	1	1 à 0*	1	1	1	3 à 2*	0	2
	Mention B	1 à 2**	0	1	1	0	0	0	1	0

Mention A : lorsque l'activité comprend les actes diagnostiques ou thérapeutiques hors thérapie des pathologies cancéreuses, réalisés par l'administration de médicament radiopharmaceutique prêt à l'emploi ou préparé conformément au résumé des caractéristiques du produit, selon un procédé aseptique en système clos ;

Mention B : lorsque l'activité comprend, outre les actes mentionnés dans la Mention A, les actes suivants :
 a) Les actes diagnostiques ou thérapeutiques réalisés par l'administration de médicament radiopharmaceutique préparé selon un procédé aseptique en système ouvert ;
 b) Les actes diagnostiques réalisés dans le cadre d'explorations de marquage cellulaire des éléments figurés du sang par un ou des radionucléides ;
 c) Les actes thérapeutiques réalisés par l'administration de dispositif médical implantable actif ;
 d) Les actes thérapeutiques pour les pathologies cancéreuses réalisés par l'administration de médicament radiopharmaceutique.

* : les fourchettes 1 à 0 et 3 à 2 traduisent les opérations de regroupement ; après réalisation les OQOS sont ainsi respectivement fixés à 0 et 2

** : les fourchettes 1 à 0 et 1 à 2 traduisent l'opération d'évolution d'un centre de mention A vers la mention B ; après réalisation les OQOS sont ainsi respectivement fixés à 0 (mention A) et 2 (mention B)

Les titulaires d'une autorisation d'installation d'un équipement matériel lourd ou d'une activité de traitement du cancer délivrée avant le 1er juin 2023 doivent déposer une nouvelle demande d'autorisation pour l'activité de médecine nucléaire

L'activité de chirurgie cardiaque - (réformée)

Il s'agit d'une activité de soins du schéma interrégional qui intègre le SRS.

NATIONAL

Les héli régions ont été choisies comme délimitation pour cette activité de soins (voir révision du zonage).

Après échanges avec les 2 CHU et la FHF, nous vous avons proposé une fourchette OQOS de 0 à 1 pour la chirurgie cardiaque pédiatrique, qui n'est pas aujourd'hui une activité réalisée par les 2 CHU, mais qui pourrait néanmoins représenter un attrait pour d'éventuels nouveaux praticiens si l'occasion de monter un projet se présentait.

REGIONAL



Au 1^{er} janvier 2023, la région compte 2 implantations autorisées pour l'activité de chirurgie cardiaque, ce sont les deux CHU.

Si les patients de la région se tournent principalement vers les établissements de la région, ils recourent aussi aux établissements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France notamment.

2018-2023

Modalité		Zone	
		Bourgogne	Franche-Comté
Nombre d'implantations autorisées	Chirurgie cardiaque pratiquée chez des patients adultes	1	1
	Chirurgie cardiaque pédiatrique	0	0

2023-2028

Modalité		Zone	
		Bourgogne	Franche-Comté
Nombre d'implantations prévues	Chirurgie cardiaque pratiquée chez des patients adultes	1	1
	Chirurgie cardiaque pédiatrique	0 à 1	0 à 1

INTERACTIONS :

Livret Offre de santé :

- PAPRAPs
- Projets médicaux partagés des GHT

Activités de soins :

- Traitement du cancer
- Médecine d'urgence
- Hospitalisation à domicile
- Prélèvements et greffes
- Chirurgie cardiaque
- Neurochirurgie
- Imagerie médicale dont imagerie interventionnelle
- Soins médicaux et réadaptation

L'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie - (réformée)



Le **périmètre** de l'activité soumise à autorisation avec l'introduction de la pose des pace-makers, des activités diagnostiques en rythmologie, des coronarographies, **tout en conservant une structuration autour des 3 types d'activité** que sont la rythmologie interventionnelle, la prise en charge des cardiopathies congénitales et cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte, en **cohérence avec la nouvelle maquette du troisième cycle** des études de médecine pour cette discipline médicale.

La **gradation** désormais prévue au sein de chacun des types d'activité vise à tenir compte de la complexité différenciée des techniques et des exigences à poser en regard en termes de qualité/sécurité et d'inscription dans les filières de cardiologie des territoires.

Des **seuils** sont introduits ou revus à la hausse pour les différentes activités.

NATIONAL

Choix de définir des OQOS **confortant l'offre existante**, bien qu'en l'état actuelle des textes, l'obtention de l'autorisation d'activité de soins soit incertaine pour certains promoteurs, notamment vis-à-vis de l'atteinte des seuils.

REGIONAL

Au 1^{er} janvier 2023, **la région compte 9 implantations** autorisées pour des activités de cardiologie interventionnelle, réparties sur les établissements supports des GHY et deux établissements privés.

- INTERACTIONS :**
- Livret Parcours :**
- Maladies cardio neurovasculaires
- Activités de soins :**
- Médecine
 - Médecine d'urgence

2018-2023

Modèles		Zone								
		Cher-et-Loire	Haute-Normandie	Nord-Franche-Comté	Centre-Franche-Comté	Alsace	Bourgogne-Ménisclois	Saône-et-Loire - Bourgogne-Morvan	Névre	Yonne
Nombre d'impressions autorisées	Activité de type 1	2	0	1	2	0	0	1	0	2
	Activité de type 2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Activité de type 3	2	0	2	2	0	1	0	1	2

2023-2028

Modèles/Mentions		Zone									
		Cher-et-Loire	Haute-Normandie	Nord-Franche-Comté	Centre-Franche-Comté	Alsace	Bourgogne-Ménisclois	Saône-et-Loire - Bourgogne-Morvan	Névre	Yonne	
Implantations prévues dans le SRS	Rythmologie interventionnelle	Mention A	1	1	0	0	1	1	0	0	1
		Mention B	0	0	0	1	0	0	0	1	0
		Mention C	1	0	1	0	0	0	1	0	1
		Mention D	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Cardiopathies congénitales hors rythmologie	Mention A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mention B		1*	0	0	1*	0	0	0	0	0	
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte		2	0	1	2	0	1	1	1	1	

L'activité de neurochirurgie (réformée)

Il s'agit d'une activité de soins du schéma interrégional qui intègre le SRS.

NATIONAL

Les héli régions ont été choisies comme délimitation pour cette AS (voir fiche révision du zonage).

Après échanges avec les 2 CHU et la FHF, nous vous avons proposé une fourchette OQOS de 0 à 1 pour la neurochirurgie pédiatrique sur la zone **Bourgogne**, qui n'est pas aujourd'hui une activité réalisée par le CHU de Dijon, mais qui pourrait néanmoins représenter un attrait pour d'éventuels nouveaux praticiens si l'occasion de monter un projet se présentait.

NB : le CHU de Besançon réalise cette activité.

REGIONAL



Au 1^{er} janvier 2023, la région compte 2 implantations autorisées pour l'activité de neurochirurgie, ce sont les deux CHU.

Si les patients de la région se tournent principalement vers les établissements de la région, ils recourent aussi aux établissements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France notamment.

2018-2023

Pratique thérapeutique	Zone	
	Bourgogne	Franche-Comté
Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	1	1
Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	0	1
Neurochirurgie pédiatrique	0	1

2023-2028

Pratique thérapeutique	Zone	
	Bourgogne	Franche-Comté
Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	1	1
Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	1	1
Neurochirurgie pédiatrique	0 à 1	1

INTERACTIONS :

Livret Offre de santé :

- PAPRAPS
- Projets médicaux partagés des GHT

Activités de soins :

- Traitement du cancer
- Médecine d'urgence
- Hospitalisation à domicile
- Prélèvements et greffes
- Chirurgie cardiaque
- Neurochirurgie
- Imagerie médicale dont imagerie interventionnelle
- Soins médicaux et réadaptation

L'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie - (réformée)

Il s'agit d'une ex AS du SIOS qui rejoint le SRS.

La réforme s'attache notamment à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge avec le renforcement des exigences concernant l'expertise neurovasculaire et la capacité d'exploration vasculaire et cérébrale.

Les textes intègre également l'innovation en santé avec l'intégration des spécificités de la thrombectomie mécanique au sein de la gradation de l'activité

NATIONAL

Contrairement aux autres AS ex SIOS, ce ne sont pas les hémi régions qui ont été retenues en BFC comme délimitation pour cette AS, mais les zones de planification sanitaire hors AS de psychiatrie (voir fiche révision du zonage), car les CHU ne sont pas les seuls établissements à pouvoir assurer cette AS.

Le choix traduit par le SRS est là encore celui de **conforter** l'offre existante et **soutenir les projets** des promoteurs remontés dans le cadre de la concertation, mais également en lien avec le parcours Neuro-cardio (sur les projets de création d'unités neuro-vasculaires notamment).

REGIONAL

2018-2023

Activité	Zone								
	Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées	1	0	0	1	0	0	0	0	0

2023-2028

Mention	Zone								
	Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations prévues	Mention A	0	0	1	0	0	1	1	1*
	Mention B	1	0	0	1	0	0	0	0

INTERACTIONS :

Livret Parcours :

- Maladies cardio neurovasculaires

Activités de soins :

- Médecine
- Médecine d'urgence

L'activité de soins critiques (réformée)

La réforme **élargit le périmètre de l'autorisation de réanimation** et intègre une partie des **USI** (Unités de Soins Intensifs) et des **USC** (Unités de Soins Continus) - aujourd'hui reconnaissance contractuelle - et introduit un **gradat des soins**.

Les textes sur le devenir des USC sont attendus et un révision partielle s'imposera sans doute dès leur publication.

NATIONAL

Les travaux ont été menés en concertation étroite avec tous les acteurs dans le cadre d'un groupe de travail régional mis en place pendant la période COVID.

Réa adultes : offre présente confortée

USI : Renforcement des USI : USINV pour fluidifier les parcours (Nièvre et Yonne notamment), pas d'évolution du nb d'USIC, augmentation du nombre d'USIH en lien avec l'activité de traitement du cancer.

Pédiatrie : Possibilité d'avoir une offre de SI pédiatrique polyvalents et/ou dérogatoire dans tous les territoires si respect des conditions de fonctionnement.

REGIONAL

Au 1^{er} janvier 2023, la région compte **1 implantation** de réanimation autorisée par zone d'implantation avec une capacité d'environ 200 lits.

INTERACTIONS :

Activités de soins :

- Chirurgie
- Médecine
- Médecine d'urgence
- Soins médicaux et réadaptation
- Radiologie
- Traitement du cancer

2018-2023

Modèle/Intention		Zone									
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire - Bresse - Mâconnais	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations prévues	Réanimation et soins intensifs polyvalents et de spécialité le cas échéant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
	Soins intensifs polyvalents dérogatoires	3	0	0	4	0	1	2	0	1	1
	Soins intensifs de cardiologie	3	1	1	2	1	1	1	1	1	2
	Soins intensifs de neurologie vasculaire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Soins intensifs d'hématologie	1	0	?	1	0	?	?	?	?	?
	Réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins critiques pédiatriques	Réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Soins intensifs pédiatriques d'hématologie	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	Soins intensifs pédiatriques d'hématologie	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0

2023-2028

Modèle/Intention		Zone									
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire - Bresse - Mâconnais	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations prévues	Réanimation et soins intensifs polyvalents et de spécialité le cas échéant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
	Soins intensifs polyvalents dérogatoires	5	0	0	4	0	1	2	0	1	1
	Soins intensifs de cardiologie	3	1	1	2	1	1	1	1	1	2
	Soins intensifs de neurologie vasculaire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Soins intensifs d'hématologie	1	0	0 à 1	1	0	0 à 1	0 à 1	0 à 1	0 à 1	0 à 1
	Réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins critiques pédiatriques	Réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Soins intensifs pédiatriques d'hématologie	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	Soins intensifs pédiatriques d'hématologie	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0

L'activité de traitement du cancer (réformée)

Un **renforcement des déterminants transversaux qualité en cancérologie** tenant compte des évolutions de pratiques, techniques et organisations en cancérologie ; de l'intégralité du parcours de soins curatifs du cancer des patients jusqu'à l'amorce du suivi après traitement du cancer ; des enjeux de territorialisation et de proximité.

Instauration pour les adultes, d'une **gradation de l'offre de chirurgie oncologique** et de **traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC)**.

Instauration de **seuils rénovés** ou de nouveaux seuils en chirurgie oncologique et d'un seuil rénové en TMSC.

NATIONAL

Sur les 3 modalités de cette activités (**Chirurgie oncologique, Traitements médicamenteux systémiques du cancer** et **Radiothérapie externe, curiethérapie**) les échanges ont été nombreux avec les partenaires, qu'il s'agisse des détenteurs des AAS ou des réseaux de professionnels (INCa, IRFC, ONCOBFC, parcours Cancer).

L'atteinte des seuils constitue une difficulté à venir pour maintenir l'offre actuelle, même s'il faut garder à l'esprit que ces dispositions ont pour vocation l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au bénéfice des patients.

En ce sens, l'offre actuelle est confortée par les OQOS, l'ARS se positionnant en soutien des établissements.

REGIONAL

INTERACTIONS :

Livret attractivité

Livret Innovation

Livre Parcours :

- Cancer

Livret qualité, sécurité et pertinence

Activités de soins :

- Médecine nucléaire
- Assistance médicale à la procréation
- Hospitalisation à domicile
- Chirurgie
- Médecine
- Soins médicaux et réadaptation
- Radiologie
- Greffes
- Neurochirurgie

Les 4 axes forts de la réforme des autorisations cancer (INCA)

- 1) **Un renforcement des déterminants transversaux qualité en cancérologie** tenant compte des évolutions de pratiques, techniques et organisations en cancérologie ; de l'intégralité du parcours de soins curatifs du cancer des patients jusqu'à l'amorce du suivi après traitement du cancer ; des enjeux de territorialisation et de proximité.
- 2) **Instauration pour les adultes, d'une gradation de l'offre de chirurgie oncologique (induisant une gradation des RCP) et de traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC)**. Les futurs décrets renforcent considérablement les obligations opposables pour les chirurgies oncologiques complexes : RCP de recours ; exigences en termes d'équipes pluridisciplinaires ; exigences en termes de plateaux techniques et en soins critiques. Seront autorisés en tant que tels (gradation) les sites de TMSC pratiquant les chimiothérapies intensives entraînant des aplasies prévisibles de plus de 8 jours et assurant la prise en charge de ces aplasies.
- 3) **Instauration de seuils rénovés ou de nouveaux seuils en chirurgie oncologique et d'un seuil rénové en TMSC**. Les nouveaux seuils de chirurgie oncologique pour des organes digestifs (foie, pancréas, œsophage, rectum, estomac) et gynécologiques (ovaire) sont accompagnés **d'une nouvelle régulation de cette offre de soins via les pratiques thérapeutiques spécifiques** créées par l'ordonnance de 2021 qui permettra une souplesse quant à la gestion des autorisations mais garantira leur contrôle par l'ARS avec possibilité de retrait partiel.
- 4) **La régulation de l'offre de traitement du cancer pédiatrique par l'ARS (autorisations)** même si le principe d'appartenance aux OIR labellisées par l'INCa demeure notamment pour l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire pédiatriques inter-régionales (RCPP1).

2018-2023

Activité/Modalité		Zone									
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire-Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations autorisées	Chirurgie des cancers hors soumis à seuil	HC	6	1	2	6	1	3	3	2	4
		HJ									
	Chirurgie des cancers : sein	4	1	1	4	1	2	3	1	3	
	Chirurgie des cancers : digestif	6	1	2	4	1	3	3	2	4	
	Chirurgie des cancers : urologie	6	1	1	5	0	2	3	2	3	
	Chirurgie des cancers : thorax	2	0	0	1	0	0	1	1	0	
	Chirurgie des cancers : gynécologie	4	0	1	2	1	1	3	0	1	
	Chirurgie des cancers : ORL et maxillo-faciale	5	0	1	2	0	2	0	0	0	
	Radiothérapie externe	2	0	1	1	0	1	1	1	1	
	Curiothérapie	2	0	0	1	0	1	0	0	0	
	Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées	1	0	1	1	0	0	0	1	0	
	Chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer	HC	5	1	2	2	1	3	3	2	4
HJ											



L'activité de traitement du cancer (réformée)

2023-2028	Modalité	Mention	Localisation	Zone									
				Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations prévues	Chirurgie oncologique	Mention A : chirurgie oncologique chez l'adulte	A1 : Chirurgie oncologique viscérale et digestive	1	1	1	1 à 2	1	0 à 1	2	0 à 1	1 à 2	
			A2 : Chirurgie oncologique thoracique	1	0	1	0	0	0	1	1	0	
			A3 : Chirurgie oncologique de la sphère oto-rhino-laryngée, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	3	0	0	1 à 2	0	1	1	1	1	
			A4 : Chirurgie oncologique urologique	1	1	0	2	0	1 à 2	2	1	1 à 2	
			A5 : Chirurgie oncologique gynécologique	1	0	0	1	1	2	2	0	0 à 1	
			A6 : Chirurgie oncologique mammaire	3	1	1	4	1	2	3	1	2	
			A7 : Chirurgie oncologique indifférenciée	6	1	2	6	1	3	3	2	4	
		Mention B : mission de recours, chirurgie complexe multiviscérale ou multidisciplinaire ou de la récidive des tumeurs malignes chez l'adulte ou la chirurgie oncologique en zone irradiée	B1 : Chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe, y compris les atteintes péritonéales	4	0	1	2 à 3	0	2 à 3	1	1 à 2	2 à 3	
			B2 : Chirurgie oncologique thoracique complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers de la trachée, des cancers envahissants le rachis, le cœur ou la paroi thoracique	1	0	0	1	0	0	0	0	0	
			B3 : Chirurgie oncologique de la sphère oto-rhino-laryngée, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe, comprenant la pratique de chirurgie d'exérèse avec reconstruction complexe dans le même temps opératoire que l'exérèse	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
			B4 : Chirurgie oncologique urologique complexe, comprenant les pratiques de chirurgie des cancers avec atteinte vasculaire ou lombo-aortique	2	0	1	3	0	0 à 1	1	0	1 à 2	
			B5 : Chirurgie oncologique gynécologique complexe, comprenant la chirurgie des cancers avec atteinte péritonéale	2	0	1	1	0	0	0	0	0	
			Mention C : chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de dix-huit ans			1	0	0	1	0	0	0	0
			Mention A : traitements de radiothérapie externe chez l'adulte			1	0	1	1	0	1	1	1
	Radiothérapie externe, curiethérapie	Mention B : traitements de curiethérapie chez l'adulte			2	0	0	1	0	1	0	0	
Mention C : traitements de radiothérapie externe ou de curiethérapie chez l'adulte, chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans			1	0	0	0	0	0	0	0			
Traitements médicamenteux systémiques du cancer	Mention A : traitements médicamenteux systémiques du cancer chez l'adulte, hors chimiothérapies intensives citées en mention B			4	1	1	1	1	2 à 3	2 à 3	1 à 2	3 à 4	
	Mention B : en sus de la mention A, chimiothérapies intensives			1	0	0 à 1	1	0	0 à 1	0 à 1	0 à 1	0 à 1	
	Mention C : traitements médicamenteux systémiques du cancer chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans, y compris les traitements médicamenteux intensifs			1	0	0	1	0	0	0	0	0	

L'activité d'hospitalisation à domicile (réformée)

Avant 2023, l'HAD n'était pas inscrite dans la liste des activités de soins autorisées à l'article L. 6122-25 CSP, elle constituait une forme de l'activité autorisée de médecine.

La réforme permet la **reconnaissance de l'hospitalisation à domicile en activité de soins** et identifie 3 mentions spécialisées et plus de la mention **socle : réadaptation, ante et post-partum, enfants de moins de 3 ans.**

NATIONAL

Les objectifs quantifiés ont été définis en lien avec le groupe expert régional HAD qui se réunit depuis 2021.

L'offre actuellement présente dans le territoire régional est confortée et les projets ont été pris en considération.

REGIONAL

Au 1^{er} juillet 2022, 10 établissements d'HAD disposent de **14 autorisations**. L'implantation de l'HAD spécialisée pré et post-partum de la zone de planification sanitaire du centre Franche-Comté est intégrée, à ce stade, à l'HAD polyvalente.

INTERACTIONS :

Activités de soins :

- Soins médicaux et réadaptation
- Traitement du cancer
- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale

Livret offre de santé:

- Soins palliatifs

Livret parcours

2018-2023

Modalité		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées	HAD Polypathologique	4	1	1	2	1	1	1	1	2

2023-2028

Mention		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations prévues	Mention socle	4 à 3	1	1	2	1	1	1	1	2
	Mention réadaptation	4 à 3	1	1	2	1	1	1	1	2
	Mention ante et post-partum	4 à 3	1	1	2	1	1	1	1	2
	Mention enfants de moins de 3 ans	4 à 3	1	1	1	1	1	1	1	2

L'activité radiologie diagnostique (réformée)



Les équipements lourds, **IRM** et **scanner**, intègrent l'activité d'imagerie diagnostique, qui reste une autorisation assimilée aux équipements lourds (pour permettre aux GIE de rester porteurs).

Une autorisation permettra à son titulaire de se doter de 3 appareils avec obligation de mixité (scanner + IRM sur site ou par convention) et de 3 à 18 appareils sur cette même autorisation (cette fois ci avec obligation de mixité sur site), sur demande complémentaire auprès du DGARS.

NATIONAL

Si l'ensemble des autorisations actuellement en vigueur sont confirmées par la mise en conformité, 11 appareils supplémentaires pourront de fait être installés, d'où la faible ouverture objectifs proposée dans le SRS BFC.

Suite à un travail mené avec la CPAM, il apparait néanmoins que les taux de fuite sont important sur certaines parties du territoire, d'où les ouvertures proposées. Une attention particulière sera portée à la localisation géographique des nouvelles implantations qui doivent servir à réduire ces taux de fuite et qui ne doivent pas fragiliser l'offre actuellement présente sur le territoire.

Une réflexion, sur le rééquilibrage de la charge de la permanence des soins entre les opérateurs publics et privés, a été amorcée, notamment avec la Fédération Nationale des Médecins Radiologues (FNMR) – délégation de BFC.

REGIONAL

En 3 ans, les objectifs définis dans le PRS en 2018 ont été atteint. En 2022, 9 scanners et 11 appareils IRM supplémentaires ont été autorisés.

Le 8 mars 2023, la région compte 46 IRM et 59 scanners installés.

- INTERACTIONS :**
- Activités de soins :**
 - La quasi-totalité des activités de soins
 - Livret offre de santé:**
 - Livret parcours**
 - Livret attractivité**

2023-2028

	Zone								
	Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (1)	16	6	4	10	7	6	10	7	10
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	17	6	5	11	8	7	10	7	10
Ecart (2) - (1)	1	0	1	1	1	1	0	0	0

L'activité radiologie interventionnelle (réformée)

Avant 2023, l'imagerie interventionnelle n'était pas inscrite dans la liste des activités de soins autorisées à l'article L. 6122-25 CSP.

NATIONAL

Pour définir les OQOS, nous avons utilisé les données d'activités et nous avons concertés les promoteurs (dont libéraux avec l'aide de la Fédération National des Médecins Radiologues – délégation de BFC).

REGIONAL

La **radiologie interventionnelle** est une spécialité de la radiologie. Elle désigne l'ensemble des actes médicaux réalisés par des radiologues et sous contrôle radiologique, permettant le traitement ou le diagnostic invasif de nombreuses pathologies.

INTERACTIONS :

Activités de soins :

- Les autres activités de soins

Livret offre de santé:

Livret parcours

Livret attractivité

2023-2028

Modalité	Zone									
	Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône et Loire-Bresse-Morvan	Nièvre	Yonne	
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	Mention A	1 à 4	1	0 à 1	3 à 5	1 à 3	1 à 3	4 à 6	4 à 5	1 à 3
	Mention B	2	2	1	4	1	2	0	0	1
	Mention C	3	0	1	2	0	1 à 2	0	0	0
	Mention D	1	0	0 à 1	1	0	0 à 1	1	1	2

OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS
EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS

Implantations		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Seine-et-Loire - Brie - Val de Loire	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (1)	Caisson Hyperbare	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	Caisson Hyperbare	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart (2) - (1)	Caisson Hyperbare	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Appareils

Appareils		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Seine-et-Loire - Brie - Val de Loire	Nièvre	Yonne
Nombre d'appareils autorisés (1)	Caisson Hyperbare	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'appareils prévus dans le SRS (2)	Caisson Hyperbare	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart (2) - (1)	Caisson Hyperbare	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0

L'activité de gynécologie obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale (non réformée)

OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS
ACTIVITE DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE ET REANIMATION NEONATALE

Matières			Zone								
			Centre d'Or	Haute-Saône	Nord-Franche-Comté	Centre-Franche-Comté	Jura	Bourgogne-Montmorillon	Saône-et-Loire - Bresse - Mâconnais	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (2)	Gynécologie-Obstétrique - Type 1	HC	4	1	1	4	2	2	3*	1	2
		FR	0	0	1	4	0	2	1	1	2
	Néonatalogie sans soins intensifs - Type 2A		3	1	1	4	2	1	1	1	2
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B		2	0	1	1	1	1	1	1	1
Réanimation néonatale - Type 3		1	0	0	1	0	0	0	0	0	
Pour information		Centre Périnatal de Proximité	1	3	0	0	1	0	1	2	4
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	Gynécologie-Obstétrique - Type 1	HC	4	1	1	4	2	2	243	1	2
		FR	4	1	1	4	2	2	243	1	2
	Néonatalogie sans soins intensifs - Type 2A		3	1	1	4	2	1	1	1	2
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B		2	0	1	1	1	1	1	1	1
Réanimation néonatale - Type 3		1	0	0	1	0	0	0	0	0	
Pour information		Centre Périnatal de Proximité	1	3	0	0	1	0	142	2	4
Etats (2) - (1)	Gynécologie-Obstétrique - Type 1	HC	0	0	0	0	0	0	110	0	0
		FR	4	1	0	0	2	0	142	0	0
	Néonatalogie sans soins intensifs - Type 2A		0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réanimation néonatale - Type 3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pour information		Centre Périnatal de Proximité	0	0	0	0	0	0	141	0	0

* : dont une activité suspendue depuis août 2023

INTERACTIONS :

Livret parcours

- périnatalité

Livret offre de santé

Livret activités de soins

- Soins médicaux et réadaptation

Les CPP : les décrets de 1998 prévoient que les maternités réalisant moins de 300 accouchements par an et n'étant pas reconnues comme exception géographique pouvaient être reconverties en **centres périnataux de proximité** (CPP). L'article R6123-50 du code de santé publique précise en effet que les établissements qui ne sont plus autorisés à pratiquer l'obstétrique peuvent continuer à exercer des activités pré et post natales sous l'appellation de « centre périnatal de proximité », en bénéficiant par convention du concours d'un établissement de santé pratiquant l'obstétrique. La convention avec l'établissement de santé permet la mise à disposition du centre périnatal de proximité de sages-femmes et d'au moins un gynécologue obstétricien ; elle est soumise à l'approbation du directeur de l'ARS.

L'activité de soins de longue durée (non réformée)

OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS
ACTIVITE DE SOINS DE LONGUE DUREE

Activité		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne-Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (1)	Soins de longue durée	5	1	2	7	2	2	2	6	2
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	Soins de longue durée	4 à 5	1 à 3	2	5 à 7	2	2	2 à 3	5 à 6	2
Ecart (2) - (1)	Soins de longue durée	-1 à 0	0 à 2	0	-2 à 0	0	0	0 à 1	-1 à 0	0

Ainsi qu'il apparaît dans la présente fiche et pour certaines activités de soins et territoires, les objectifs sont quantifiés par des fourchettes, soit un minimum et un maximum :

- un nombre maximum (ou plafond) d'implantations au-delà duquel il n'est pas nécessaire d'aller pour répondre aux besoins de soins de la population dans la zone d'implantation des activités de soins,
- un nombre minimum (ou plancher) d'implantations pour répondre aux besoins de soins de la population sur chaque zone d'implantation.

Une fois ces seuils atteints, toute demande d'autorisation fera l'objet d'un rejet, sauf besoin contraire avéré et objectif conduisant à revoir les objectifs quantifiés dans le cadre d'une révision du SRS conformément à la réglementation en vigueur.

INTERACTIONS :

Livret parcours

- Grand âge
- Handicap

Livret offre de santé

- Soins palliatifs
- Offre médico-sociale

Livret activités de soins

- Soins médicaux et réadaptation

Les **soins de longue durée** n'ont jamais été définis réglementairement. Pour autant, ils sont mentionnés parmi les activités de soins soumises à autorisation des agences régionales de santé. La seule définition est issue d'une circulaire DHOS O2/DGAS/2C n 2006-212 du 15 mai 2006 relative à la mise en oeuvre de l'**article 46 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006** :

« Les USLD accueillent et soignent des personnes présentant une pathologie organique chronique ou une polyopathie, soit active au long cours, soit susceptible d'épisodes répétés de décompensation, et pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie. Ces situations cliniques requièrent un suivi rapproché, des actes médicaux itératifs, une permanence médicale, une présence infirmière continue et l'accès à un plateau technique minimum ».

L'article 46 susvisé a conforté la dimension sanitaire des soins de longue durée les réintégrant dans l'enveloppe de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

L'activité de greffes (non réformée)

Le quatrième plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus pour la période 2022- 2026 a été élaboré dans le cadre de la concertation organisée par l'Agence de la biomédecine en juillet 2021, en lien avec les représentants des associations de patients greffés, les représentants des professionnels du prélèvement et des greffes ainsi que les représentants des partenaires institutionnels. Ce plan fait suite à la crise covid-19 qui a fragilisé l'organisation de la filière du prélèvement et de la greffe. Parmi les innovations proposées par ce plan ministériel, un échelon régional du pilotage de cette activité a été créé dans l'optique d'adapter le plan aux spécificités régionales, l'activité de prélèvement et de greffe relevant auparavant du Schéma Interrégional de l'Offre de Soins avec le Grand Est dans l'interrégion Nord Est.

Le plan ministériel fixe des objectifs régionaux quantifiés avec des couloirs de normalité attendus (entre estimation haute et estimation basse) au cours de la période 2022-2026 en région Bourgogne-Franche- Comté.

Réglementation en vigueur avant le 01/06/2023

Cette activité était inscrite dans le schéma interrégional d'organisation des soins (SIOS)

Organe/cellules			Zone	
			Bourgogne	Franche-Comté
Nombre d'implantations autorisées	Coeur	Adultes	1	0
		Enfants	0	0
	Poumon	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Coeur-Poumon	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Foie	Adultes	0	1
		Enfants	0	0
	Rein	Adultes	1	1
		Enfants	0	0
	Pancréas	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Rein-Pancréas	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Intestin	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Allogreffe de cellules hématopoïétiques	Adultes	0	1
		Enfants	0	0

Réglementation en vigueur à compter du 01/06/2023

Organe/cellules			Zone	
			Bourgogne	Franche-Comté
Nombre d'implantations prévues	Coeur	Adultes	1	0
		Enfants	0	0
	Poumon	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Coeur-Poumon	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Foie	Adultes	0	1
		Enfants	0	0
	Rein	Adultes	1	1
		Enfants	0	0
	Pancréas	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Rein-Pancréas	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Intestin	Adultes	0	0
		Enfants	0	0
	Allogreffe de cellules hématopoïétiques	Adultes	1	1
		Enfants	0	0

OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS ACTIVITE DE TRAITEMENT DES GRANDS BRULES

Réglementation en vigueur avant le 01/06/2023

Cette activité était inscrite dans le schéma interrégional d'organisation des soins (SIOS)

Mention		Zone	
		Bourgogne	Franche-Comté
Nombre d'implantations autorisées	Traitement des Adultes	0	0
	Traitement des enfants	0	0

Réglementation en vigueur à compter du 01/06/2023

Mention		Zone	
		Bourgogne	Franche-Comté
Nombre d'implantations prévues	Traitement des Adultes	0	0
	Traitement des enfants	0	0

Nombre de patients distincts originaires de Bourgogne-Franche-Comté ayant été hospitalisés en service de SSR mention « affection des brûlés », par région d'accueil et par année

UM « 57A – Affection des brûlés »	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Grand Est	3	5	6	7	9	24
Nouvelle Aquitaine	2	3			3	6
Auvergne-Rhône-Alpes	58	61	47	39	44	166
Île-de-France	9	1	3	2	2	16
Normandie				1		1
Occitanie	1		2		1	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur		1				1
Total patients distincts en service SSR adulte	70	71	58	49	59	212
UM « 57P/57E/57I – Affection des brûlés »	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Grand Est	3	6	7	8	8	18
Auvergne-Rhône-Alpes	143	117	119	134	121	277
Île-de-France	2	1	2	2		7
Total patients distincts en service SSR pédiatrique	148	124	128	144	129	301
Total patients distincts de BFC en SSR « brûlés »	217	195	185	193	186	507

L'activité de médecine d'urgence (non réformée)

OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS MÉDECINE D'URGENCE

Modalité		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (1)	SAMU CRRA 15	1	0	0	1	0	0	1	0	1
	Structure des urgences	5	2	1	3	2	2	4	3	6
	Structure des urgences pédiatriques	1	0	0	1	0	0	0	0	2
	SMUR	4	4	1	3	3	2	4	3	6
	SMUR pédiatrique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Antenne SMUR	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	SAMU CRRA 15	1	0	0	1	0	0	1	0	1
	Structure des urgences	5	2	1	3	2	2	4	3	6
	Structure des urgences pédiatriques	1	0	0	1	0	0	0	0	2
	SMUR	4	4	1	3	3	2	4	3	6
	SMUR pédiatrique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Antenne SMUR	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Écart (2) - (1)	SAMU CRRA 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Structure des urgences	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SMUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SMUR pédiatrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Antenne SMUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0

L'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (non réformée)

OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE PAR EXPIRATION EXTRA-RENALE

Modalité		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Seine-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (1)	Hémodialyse en centre pour adultes	2	1	1	2	1	1	1	1	2
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	4	2	3	4	2	1	3	2	2
	Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (simple ou assistée)	4	1	1	3	1	1	2	2	2
	Hémodialyse à domicile	2	1	1	2	1	1	1	1	2
	Dialyse péritonéale à domicile	2	1	1	2	1	1	1	1	2
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	Hémodialyse en centre pour adultes	2	1	1	2	1	1	1	1	2
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	6	2	3	4	2	2	3	3	2
	Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (simple ou assistée)	4	1	1	3	2	2	2	2	2
	Hémodialyse à domicile	2	1	1	1	1	1	1	0	1
	Dialyse péritonéale à domicile	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Écarts (2) - (1)	Hémodialyse en centre pour adultes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	2	0	0	0	0	1	0	1	0
	Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (simple ou assistée)	0	0	0	0	1	1	0	0	0
	Hémodialyse à domicile	0	0	0	-1*	0	0	0	-1*	-1*
	Dialyse péritonéale à domicile	0	0	0	-1*	0	0	0	0	-1*

Réglementation en vigueur à compter du 01/01/2021 (arrêté n°2019-0004 du 11/11/2019)

AMP alléique		Zone								
Modalité		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne-Montaigne	Saône-et-Loire - Bresse - Mouvans	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations privées	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	1	0	0	2	0	0	0	0	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	1	0	0	2	0	0	0	0	0
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	1	0	0	2	0	0	0	0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-11 du CSP		1	0	0	1	0	0	0	0	0

AMP biologique		Zone								
Modalité		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne-Montaigne	Saône-et-Loire - Bresse - Mouvans	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations privées	Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	0	0	2	0	0	0	1	2
	Activités relatives à la FIV avec ou sans micromanipulation comprenant notamment : le recueil, la sélection et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	1	0	0	2	0	0	0	0	0
	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition de sperme en vue d'un don	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L. 2141-11 du CSP	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du b de l'article L. 2141-4 du CSP	1	0	0	2	0	0	0	0	0
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12 du CSP (comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes)		1	0	0	1	0	0	0	0	0

Les Modalités d'autorisations accordées pour la réalisation d'activités de soins d'AMP ou réputés être autorisés à exercer des activités d'AMP doivent déposer une nouvelle demande d'autorisation pour ces activités

Diagnostic prénatal

Modalité		Zone								
		Clus-e d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne-Méridionale	Yonne-et Loire - Bourgogne-Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (1)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	0	1	0	0	0	1	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués la cytogénétique	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'implantations prévues dans le SIS (2)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	0	1	0	0	0	1	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués la cytogénétique	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart (2) - (1)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués la cytogénétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0	0	0	0	0	0	0

OBJECTIFS QUANTITATIFS DE L'OFFRE DE SOINS
EXAMEN DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES

Modalité		Zone								
		Côte-d'Or	Haute-Saône	Nord Franche-Comté	Centre Franche-Comté	Jura	Bourgogne Méridionale	Saône-et-Loire - Bresse - Morvan	Nièvre	Yonne
Nombre d'implantations autorisées (1)	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	3 dont 1 limitée oncogénétique, dont 1 autre limitée HLA-Maladies	0	0	2 dont 1 limitée HLA-Maladies	0	0	0	0	0
Nombre d'implantations prévues dans le SRS (2)	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	3 dont 1 limitée oncogénétique, dont 1 autre limitée HLA-Maladies	0	0	2 dont 1 limitée HLA-Maladies	0	0	0	0	0
Écarts (2) - (1)	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Zonages pour la répartition des activités de soins

En synthèse, le découpage territorial se présente ainsi :

Psychiatrie (Carte 1)	Offices, traitement des grands arômes, chirurgie vasculaire, Neurochirurgie (Carte 2)	Autres activités de soins (Carte 3)
Clône d'Yonne	Bourgogne	Clône d'Yonne
Beaune	Franche-Comté	Haute-Saône
Jura	Nord-Franche-Comté	Nord-Franche-Comté
Nièvre	Centre-Franche-Comté	Centre-Franche-Comté
Haute-Saône	Jura	Jura
Saône et Loire	Bourgogne nivernaise	Bourgogne nivernaise
Nord-Yonne (Carte 1)	Saône et Loire - Beauce - Morvan	Saône et Loire - Beauce - Morvan
	Yonne	Yonne



Carte 1



Carte 2



Carte 3

Il s'agit des **activités de soins soumises à l'autorisation** de l'ARS au sens de l'article L. 6122-1 du code de la santé publique (hors psychiatrie, activités de l'ex schéma interrégional et neuroradiologie interventionnelle – mentionnés dans les articles R. 6122-25 et 26 du CSP) – Carte 3

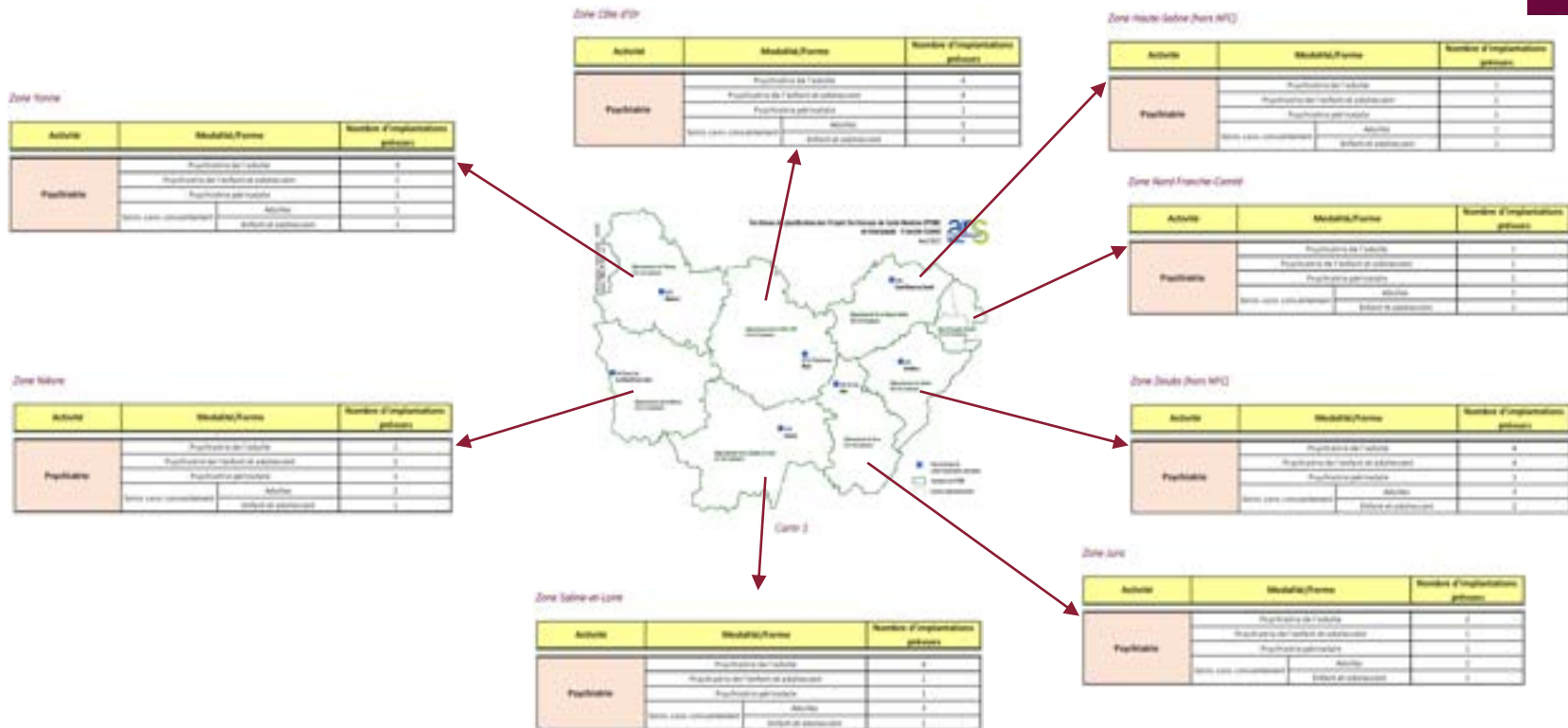
• Médecine	• Soins critiques
• Chirurgie	• Traitement de l'insuffisance rénale chronique
• Gynécologie-obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale	• Assistance médicale à la procréation
• Soins médicaux et de réadaptation	• Diagnostic prénatal
• Médecine nucléaire	• Traitement du cancer
• Soins de longue durée	• Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales
• Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie	• Hospitalisation à domicile
• Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie	• Activité de radiologie interventionnelle et équipements matériels lourds d'imagerie
• Médecine d'urgence	

Les zones de planification sanitaire pour ces activités de soins ont été établies à partir du zonage en vigueur pour le SRS 2018-2023 en modifiant les zones suivantes, afin de prendre en compte l'évolution des coopérations entre établissements sanitaires :

Haute-Saône => Le GH70 a changé de contour à la suite du rattachement du CH de Gray au groupement hospitalier de la Haute-Saône. La zone « Haute-Saône » épouse donc les contours du département

Yonne Haut nivernais et nord Yonne => une zone unique de planification sanitaire est définie pour le territoire correspondant au département de l'Yonne, intégrant la zone du Haut nivernais

Zonage départemental (activité de psychiatrie)





Zone Bourgogne

Activité	Modalité/Forme		Nombre d'implantations		Ecart
			Existantes	Prévues	
Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques	Cœur	Adultes	1	1	0
		Enfants	0	0	0
	Poumon	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Cœur-Poumon	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Foie	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Rein	Adultes	1	1	0
		Enfants	0	0	0
	Pancréas	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Rein-Pancréas	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
Intestin	Adultes	0	0	0	
	Enfants	0	0	0	
Allogreffe de cellules hématopoïétiques	Adultes	0	1	1	
	Enfants	0	0	0	
Traitement des grands brûlés	Traitement des adultes		0	0	0
	Traitement des enfants		0	0	0
Chirurgie cardiaque	Chirurgie cardiaque pratiquée chez des patients adultes		1	1	0
	Chirurgie cardiaque pédiatrique		0	0 à 1	0 à 1
Neurochirurgie	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale		1	1	0
	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques		0	1	1
	Neurochirurgie pédiatrique		0	0 à 1	0 à 1

Zone Franche-Comté

Activité	Modalité/Forme		Nombre d'implantations		Ecart
			Existantes	Prévues	
Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques	Cœur	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Poumon	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Cœur-Poumon	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Foie	Adultes	1	1	0
		Enfants	0	0	0
	Rein	Adultes	1	1	0
		Enfants	0	0	0
	Pancréas	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
	Rein-Pancréas	Adultes	0	0	0
		Enfants	0	0	0
Intestin	Adultes	0	0	0	
	Enfants	0	0	0	
Allogreffe de cellules hématopoïétiques	Adultes	1	1	0	
	Enfants	0	0	0	
Traitement des grands brûlés	Traitement des adultes		0	0	0
	Traitement des enfants		0	0	0
Chirurgie cardiaque	Chirurgie cardiaque pratiquée chez des patients adultes		1	1	0
	Chirurgie cardiaque pédiatrique		0	0 à 1	0 à 1
Neurochirurgie	Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale		1	1	0
	Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques		1	1	0
	Neurochirurgie pédiatrique		1	1	0

ZONE COTE D'OR – activités non réformées



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart	
		Existantes	Prévues		
Gynécologie-obstétrique, neonatologie, réanimation néonatale	Gynécologie-Obstétrique - Type 1	HC	4	4	0
		HS	0	4	4
		Neonatalogie avec soins intensifs - Type 2A	3	3	0
		Neonatalogie avec soins intensifs - Type 2B	2	2	0
		Neonatalogie néonatale - Type 3	1	1	0
Pour information : Centre Périnatal de Proximité		1	1	0	
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	3	4 à 5	1 à 2	
Médecine d'urgence	SAMU ORA (1)	1	1	0	
	Structure des urgences	3	3	0	
	Structure des urgences pédiatriques	1	1	0	
	SAMU	4	4	0	
	SAMU pédiatrique	1	1	0	
	Antenne SAMU	0	0	0	
Traitement de l'infertilité - résultats cliniques par épreuve intra-utérine	Hémodialyse en centre pour adultes	2	2	0	
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0	
	Hémodialyse en unité de dialyse ambulatoire	4	4	0	
	Hémodialyse en unité d'hémodialyse (simple ou associée)	4	4	0	
	Hémodialyse à domicile	2	2	0	
Dialyse péritonéale à domicile	2	2	0		
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Actus cliniques	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	1	1	0	
	Prélèvement de spermatozoïdes	1	1	0	
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	1	1	0	
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	1	0	
	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	0	
Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12 du CSP	0	0	1		
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Actus biologiques	Récupération, préparation et conservation de spermé en vue d'une fécondation artificielle	2	2	0	
	Récupération, préparation et conservation de spermé en vue d'une fécondation artificielle comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation des spermatozoïdes, des ovocytes et des cellules germinales	1	1	0	
	Récupération, préparation, conservation et mise à disposition de spermé en vue d'un don	1	1	0	
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	0	
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L. 2143-11 du CSP	1	1	0	
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L. 2143-4 du CSP	1	1	0	
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	0	
	Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12 du CSP comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation du spermé, la préparation et la conservation des ovocytes	0	1	1	

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	1	1	0
	Analyses de génétique moléculaire	1	1	0
	Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	1	1	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	1	1	0
	Analyses de génétique moléculaire	3 dont 1 limite oncogénétique, dont 1 autre limite HLA-Maladies	3 dont 1 limite oncogénétique, dont 1 autre limite HLA-Maladies	0
Equipements matériels lourds - Implantations	Equipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanner à utilisation médicale	16	17	1
	Calison Hyperbars	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Equipements matériels lourds - Appareils	Calison Hyperbars	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0

ZONE CENTRE FRANCHE-COMTE – activités non réformées



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, néonatalogie néonatale	Symbiologie-Obstétrique - Type I	0C	0	0
		0D	0	0
	Néonatalogie sans soins intensifs - Type 2A	3	4	1
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B	1	0	0
	Néonatalogie néonatale - Type 3	1	0	0
Pour information - Centre Périnatal de Proximité		0	0	0
Soin de longue durée (SLD)	Soin de longue durée	1	1 à 7	-2 à 0
Médecine d'urgence	SMU ORA 25	1	1	0
	Structure des urgences	3	3	0
	Structure des urgences pédiatriques	1	2	1
	SMUR	1	1	0
	SMUR pédiatrique	0	0	0
Antenne SMUR	0	0	0	
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extracorporelle	Hémodialyse en centre pour adultes	2	2	0
	Hémodialyse en centre pour enfants	1	1	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicale	4	4	0
	Hémodialyse en unité d'hémodialyse (simple ou associée)	3	3	0
	Hémodialyse à domicile	2	1	-1
Dialyse péritonéale à domicile	2	1	-1	
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités chirurgicales	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une FIVP	2	2	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	1	2	1
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	2	2	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	1	1	0
	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	0
Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12 du CSP	0	1	1	
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités biologiques	Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une fécondation artificielle	2	2	0
	Recueil, préparation et conservation des ovocytes en vue d'une fécondation artificielle comprenant notamment : le recueil, la préparation et la conservation des ovocytes en vue d'une fécondation	2	2	0
	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	0
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	0
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des fœtus germés en application de l'article L. 2143-13 du CSP	1	1	0
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L. 2143-4 du CSP	2	2	0
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	1	1	0	
Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12 du CSP comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	0	1	1	

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	1	1	0
	Analyses de génétique moléculaire	1	1	0
	Examen de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	1	1	0
	Analyses de génétique moléculaire	2 dont 1 limite HLA-Maladies	2 dont 1 limite HLA-Maladies	0
Equipements matériels lourds - Implantations	Equipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanographe à utilisation médicale	10	11	1
	Cellison Hyperbare	1	1	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Equipements matériels lourds - Appareils	Cellison Hyperbare	1	1	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0

ZONE JURA – activités non réformées



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart	
		Existantes	Prévues		
Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	Gynécologie-Obstétrique - Type 1	HC	2	2	0
		HD	0	2	2
	Néonatalogie sans soins intensifs - Type 2A	2	2	0	
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B	1	1	0	
	Réanimation néonatale - Type 3	0	0	0	
Pour information - Centre Pré-natal de Proximité		1	1	0	
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	2	2	0	
Médicine d'urgence	SAMU CRSA (S)	0	0	0	
	Structure des urgences	2	2	0	
	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	
	SAMU	3	3	0	
	SAMU pédiatrique	0	0	0	
Antenne SAMU	1	1	0		
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extracorporelle	Hémodialyse en centre pour adultes	1	1	0	
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0	
	Hémodialyse au sein de structure médicale	2	2	0	
	Hémodialyse en unité d'insuffisance (simple ou double)	1	2	1	
	Hémodialyse à domicile	1	1	0	
Dialyse péritonéale à domicile	1	1	0		
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités dérogées	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	
	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0	0	
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	
	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0	
Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une procréation médicale à la prescription en application de l'article L. 2143-13 du CSP	0	0	0		
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités biologiques	Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une fécondation artificielle	0	0	0	
	Recueil, préparation et conservation des ovocytes comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation des ovocytes, la conservation des ovocytes	0	0	0	
	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0	
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparations et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L. 2143-13 du CSP	0	0	0	
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du 3 de l'article L. 2141-4 du CSP	0	0	0	
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	
	Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-13 du CSP comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	0	0	0	

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
	Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou l'identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
Équipements matériels lourds - Implantations	Équipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanographe à utilisation médicale	7	8	1
	Caisson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Équipements matériels lourds - Appareils	Caisson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0

ZONE NIEVRE – activités réformées



A noter :

Chirurgie => Fermeture chirurgie HC à Decize

SMR => polyvalent +1 ; gériatrie +1 ; cardiovasculaire +1 ; pneumologie +1 ; digestif +1 ; oncologie +1

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévu	
Médecine	Adultes	11	
	Enfants et adolescents	1	
Chirurgie	Chirurgie pratiquée chez des patients adultes	1	
	Chirurgie pédiatrique	1	
	Chirurgie barotraumatique	1	
Soins médicaux et de réadaptation (SMR)	Mention "polyvalent"	11 à 13	
	Mention "gériatrie"	1	
	Mention "cardiologie"	1 à 2	
	Mention "système nerveux"	2 à 3	
	Mention "cardiovasculaire"	1	
	Mention "pneumologie"	1	
	Mention "système digestif, endocrinologie, diabétologie, hépatologie"	1	
	Mention "soins"	1	
	Mention "soins de rééducation"	1	
	Mention "soins de rééducation"	1	
	Mention "soins de rééducation"	1	
	Mention "soins de rééducation"	1	
	Mention "soins de rééducation"	1	
Médecine nucléaire	Mention A	1	
Médecine nucléaire	Mention B	1	
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie	Rythmologie interventionnelle	Mention A	1
		Mention B	1
		Mention C	1
		Mention D	1
	Cardiopathies congénitales, hors rythmologie	Mention A	1
Cardiopathies congénitales et structurelles de l'adulte	Mention B	1	
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neurologie	Mention A	1	
	Mention B	1	

Activité	Modalité/Mention/Localisation	Nombre d'implantations Prévu	
Traitement de cancer	Mention A : chirurgie oncologique chez l'adulte	B1 : Chirurgie oncologique œsophage et digestive	1 à 1
		B2 : Chirurgie oncologique thoracique	1
		B3 : Chirurgie oncologique de la sphère oro-facio-laryngée, sphère faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	1
		B4 : Chirurgie oncologique urologique	1
		B5 : Chirurgie oncologique gynécologique	1
		B6 : Chirurgie oncologique mammaire	1
		B7 : Chirurgie oncologique hépatobiliaire	1
	Mention B : mission de recours, chirurgie complexe multiscandale ou multidisciplinaire ou de la relève des tumeurs malignes chez l'adulte ou la chirurgie oncologique en zone irradiée	B1 : Chirurgie oncologique œsophage et digestive complexe, y compris les adénomes gastro-intestinaux	1 à 1
		B2 : Chirurgie oncologique thoracique complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers de la trachée, des bronches impliquant le médiastin, le cœur et la jonction thoracique	1
		B3 : Chirurgie oncologique de la sphère oro-facio-laryngée, sphère faciale et maxillo-faciale complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers de la tête, le cœur et la jonction thoracique	1
		B4 : Chirurgie oncologique urologique complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers avec atteinte vasculaire ou lombéo-aortique	1
		B5 : Chirurgie oncologique gynécologique complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers avec atteinte péritonéale	1
		B6 : Chirurgie oncologique mammaire complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers avec atteinte axillaire	1
Mention C : chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de dix-huit ans	1		
Mention D : traitement de radiothérapie externe chez l'adulte	1		
Mention E : traitement de radiothérapie externe chez l'adulte	1		
Mention F : traitement de curiathérapie chez l'adulte, chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans	1		
Mention G : traitement de curiathérapie chez l'adulte, chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans, y compris les traitements médicamenteux intraveineux	1		
Mention H : en cas de la mention A, curiathérapies internes	1		
Mention I : traitement médicamenteux systémiques du cancer chez l'adulte, hors chimiothérapies intraveineuses	1		
Mention J : traitement médicamenteux systémiques du cancer chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans, y compris les traitements médicamenteux intraveineux	1		

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévu	
Radiologie interventionnelle	Mention A	4 à 5	
	Mention B	1	
	Mention C	1	
	Mention D	1	
Soins critiques	Adultes	Réanimation et soins intensifs polyvalents et de spécialité le cas échéant	1
		Soins intensifs polyvalents dérogatoires	1
		Soins intensifs de cardiologie Soins intensifs de neurologie vasculaire Soins intensifs d'hématologie	0 à 1
	Pédiatriques	Réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	1
		Réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	1
		Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	1
Hospitalisation à domicile (HAD)	Mention soles	1	
	Mention réadaptation	1	
	Mention ante et post-partum	1	
	Mention enfants de moins de 3 ans	1	

ZONE NIEVRE – activités non réformées



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Gynécologie-obstétrique, néonataloge, réanimation néonatale	Symbiote-Duodéno - Type 1	HC	0	0
		RS	1	0
	Néonataloge sans soins intensifs - Type 2A	1	0	
	Néonataloge avec soins intensifs - Type 2B	1	0	
	Réanimation néonatale - Type 3	0	0	
Pour information - Centre Périnatal de Proximité		2	2	0
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	0	148	-148
Médecine d'urgence	SAMU-CMA (S)	Structure des urgences	0	0
		Structure des urgences pédiatriques	0	0
		SMUR	0	0
		SMUR pédiatrique	0	0
		Antenne SMUR	0	0
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extracorporelle	Hémodialyse en centre pour adultes	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0
		Hémodialyse en unité de dialyse médicale	2	2
		Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (simple ou double)	1	2
		Hémodialyse à domicile	0	-1
		Dialyse péritonéale à domicile	0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités cliniques	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une MIP	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0
		Transfert des embryons en vue de leur implantation	0	0
		Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0
		Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0
		Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-63 du CSP	0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités biologiques	Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une fécondation assistée	recueil, préparation et conservation des ovules germés en vue de leur utilisation ultérieure	0	0
		recueil, préparation et conservation des ovules germés en vue de leur utilisation ultérieure	0	0
	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0
		Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des fœtus germés en application de l'article L. 2143-63 du CSP	Conservation des embryons en vue d'un projet parental de en application de l'article L. 2143-63 du CSP	0	0
		Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0
		Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-63 du CSP	0	0
		seulement notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	0	0

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	
	Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	
	Examens de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	
Equipements matériels - Implantations	Equipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanographie à utilisation médicale	7	7	
	Cellison Hyperbare	0	0	
Equipements matériels - Appareils	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	
	Cellison Hyperbare	0	0	
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	

ZONE HAUTE-SAONE – activités non réformées



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Généraliste pédiatrique, néonatalogie, réanimation néonatale	Généraliste Océanographique - Type 1	0	0	0
	Généraliste Océanographique - Type 2	0	0	0
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2A	0	0	0
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B	0	0	0
	Réanimation néonatale - Type 3	0	0	0
Pour information : Centre Hospitalier de Provençat		0	0	0
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	1	1 à 3	0 à 2
Médecine d'urgence	SMU-CRRA 15	0	0	0
	Structure des urgences	2	2	0
	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0
	SMUR	4	4	0
	SMUR pédiatrique	0	0	0
Autres SMUR	0	0	0	
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuraison extracorporelle	Hémodialyse en centre pour adultes	1	1	0
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicale	2	2	0
	Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (propre ou associée)	1	1	0
	Hémodialyse à domicile	1	1	0
Dialyse péritonéale à domicile	1	1	0	
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités cliniques	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0	0
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	0	0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0
	Mise en œuvre de l'assistance des embryons	0	0	0
Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-12 du CSP	0	0	0	
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités techniques	Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une fécondation artificielle	0	0	0
	Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'un don	0	0	0
	Préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0
	Conservation à usage subrogé des gamètes et préparation et conservation à usage subrogé des fécondes gamètes en application de l'article L. 2143-11 du CSP	0	0	0
Conservation des embryons en vue d'un projet parental en application du 2° du II de l'article L. 2143-4 du CSP	0	0	0	
Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	
Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-12 du CSP comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes.		0	0	0

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
	Examens de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
Equipements matériels lourds - Implantations	Equipements d'imagerie en coupes (IRM et Scanographe à utilisation médicale)	5	5	0
	Caïsson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Equipements matériels lourds - Appareils	Caïsson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0



À noter :

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévises	Activité	Modalité/Mention/Localisation	Nombre d'implantations Prévises	Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévises																																																		
Médecine	Adultes	10	Traitement du cancer	Chirurgie oncologique	Mention A : chirurgie oncologique chez l'adulte	Mention B : mission de recours, chirurgie complexe multiviscérale ou de la nodosité des tumeurs malignes chez l'adulte ou la chirurgie oncologique en zone irradiée	Mention A : Réanimation et soins intensifs polyvalents et de spécialité le cas échéant	1																																																		
	Enfants et adolescents	0																																																								
Chirurgie	Chirurgie générale chez des patients adultes	0							Mention B : mission de recours, chirurgie complexe multiviscérale ou de la nodosité des tumeurs malignes chez l'adulte ou la chirurgie oncologique en zone irradiée	Mention C : chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de dix-huit ans	Mention A : traitements de radiothérapie externe chez l'adulte	Mention B : traitements de curiothérapie chez l'adulte	Mention C : traitements de curiothérapie chez l'enfant, chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans	Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant																																												
	Chirurgie pédiatrique	0													Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																								
	Chirurgie hépatique	0																																																								
Mention "gynécologie"	0 à 11	Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant																	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																					
Mention "gériatrie"	0																					Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																	
Mention "accidenté"	0																									Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																													
Mention "soins névralgiques"	0 à 3																													Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																									
Mention "soins vasculaires"	0 à 2																																	Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																					
Mention "neurologique"	0																																					Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																	
Mention "soins digestifs, endocrinologiques, diabétologiques, hépatiques"	0																																									Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie													
Mention "ophtalmologie"	0																																													Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie									
Mention "soins auditifs"	0																																																	Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie					
Mention "soins orthopédiques"	0 à 1																																																					Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie	
Modalité "gériatrie"	Mention "jeunes adultes, enfants et adolescents"		0	Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																																			
Modalité "oncologie"	Mention "oncologie"		0					Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant																																																		Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires
Modalité "oncologie"	Mention "oncologie et hématologie"		0						Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																														
Médecine nucléaire	Mention A		0										Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																										
	Mention B		0																																																							
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en oncologie	Radiothérapie externe, curiothérapie	Mention A	0														Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																						
		Mention B	0																																																							
		Mention C	0																																																							
		Mention D	0																																																							
		Mention A	0																																																							
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuro-oncologie	Traitements médicamenteux systémiques du cancer	Mention B	0																		Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																																		
		Mention C	0																																																							
Hospitalisation à domicile (HAD)	Mention soide	1	Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant																						Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																															
	Mention réadaptation	1																																																								
Hospitalisation à domicile (HAD)	Mention aite et post-partum	1																										Mention A : Soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	Mention B : Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	Mention C : Soins intensifs de neurologie vasculaire	Mention D : Soins intensifs d'hématologie																											
	Mention enfants de moins de 3 ans	1																																																								



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart	
		Existantes	Prévues		
Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	Gynécologie-Obstétrique - Type 1	MC	2	2	0
		NO	2	2	0
	Néonatalogie sans soins intensifs - Type 2A	1	1	0	
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B	1	1	0	
	Réanimation néonatale - Type 3	0	0	0	
Pour information - Centre Néonatal de Proximité	0	0	0		
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	2	2	0	
Médecine d'urgence	SAMU-CRRA 15	0	0	0	
	Structure des urgences	2	2	0	
	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0	
	SAMU	2	2	0	
	SAMU pédiatrique	0	0	0	
Antenne SAMU	0	0	0		
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale	Hémodialyse en centre pour adultes	1	1	0	
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0	
	Hémodialyse en unité de dialyse médicale	1	2	1	
	Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (simple ou double)	1	2	1	
	Hémodialyse à domicile	1	1	0	
Dialyse péritonéale à domicile	1	2	0		
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités cliniques	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0	
	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0	0	
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	0	0	0	
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	
	Mise en quere de l'accueil des embryons	0	0	0	
	Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-12 du CSP	0	0	0	
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités biologiques	Récueil, préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle	0	0	0	
	Récueil, préparation et conservation de spermatozoïdes en vue d'une insémination artificielle	0	0	0	
	Récueil, préparation, conservation et mise à disposition de sperme en vue d'un don	0	0	0	
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0	
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des tissus germinaux en application de l'article L. 2143-13 du CSP	0	0	0	
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L. 2143-4 du CSP	0	0	0	
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0	
Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-12 du CSP	0	0	0		

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
	Examens de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
Equipements matériels lourds - Implantations	Equipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanographe à utilisation médicale	6	7	1
	Calisson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Equipements matériels lourds - Appareils	Calisson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0



A noter :

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévisus	Activité	Modalité/Mention/Localisation	Nombre d'implantations Prévisus	Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévisus																																					
Médecine	Adultes	10	Traitement du cancer	Chirurgie oncologique	A1 - Chirurgie oncologique viscérale et digestive	Radiothérapie externe, curiathérapie	Mention A	1																																					
	Sejours et ambulatoire	0			A2 - Chirurgie oncologique thoracique				1																																				
Chirurgie	Chirurgie pratiquée chez des patients adultes	0			Mention B : mission de recours, chirurgie complexe multidisciplinaire ou de multidisciplinaire ou de la récurrence des tumeurs malignes chez l'adulte ou la chirurgie oncologique en zone irradiée				A3 - Chirurgie oncologique de la sphère oro-pharyngolaryngée, ventriculo-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la larynx	0	Soins d'urgence	Mention A	4 à 6																																
	Chirurgie pédiatrique	0							A4 - Chirurgie oncologique urologique					2																															
	Chirurgie bariatrique	0							A5 - Chirurgie oncologique gynécologique					2																															
Soins médicaux et de réhabilitation (SMR)	Mention "soins urgents"	10 à 10							Mention C : chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de dix-huit ans					A6 - Chirurgie oncologique mammaire	0	Soins d'urgence	Mention B	0																											
	Mention "généraliste"	0												A7 - Chirurgie oncologique mélanocytaires					0																										
	Mention "oncogénéraliste"	2												Mention D : traitements médicamenteux systémiques du cancer					B1 - Chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe, y compris les atteintes péritonéales	1																									
	Mention "syndrome néoplasique"	2																	B2 - Chirurgie oncologique thoracique complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers de la trachée, des cancers embrochant le médiastin, le cancer ou la sein thoracique		0																								
	Mention "cardio-oncologie"	2																	B3 - Chirurgie oncologique de la sphère oro-pharyngolaryngée, ventriculo-faciale et maxillo-faciale complexe, comprenant la pratique de chirurgie d'urgence avec reconstruction complexe dans le même temps opératoire que l'excision			0																							
	Mention "gynécologie"	1																	B4 - Chirurgie oncologique urologique complexe, comprenant les pratiques de chirurgie des cancers avec atteinte vasculaire ou lombéo-sacrale				1																						
	Mention "système digestif, endocrinologie, diabétologie, hépatologie"	1																	B5 - Chirurgie oncologique gynécologique complexe, comprenant la chirurgie des cancers avec atteinte péritonéale					0																					
	Mention "dermatologie"	0																	Mention E : traitements médicamenteux systémiques du cancer chez l'adulte, hors chimiothérapies intensives ciblées en mention B						Mention A	1																			
	Mention "oncologie adjuvante"	1																									Mention B : en cas de la mention A, chimiothérapies intensives	Mention B	0 à 1																
	Modalité "adulte"	1																												Mention C : traitements médicamenteux systémiques du cancer chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans, y compris les traitements médicamenteux intensifs	Mention C	1													
Mention "jeunes enfants, enfants et adolescents"	0	Mention D : soins de réadaptation	Mention D	1																																									
Modalité "cancer"	1					Mention E : soins de réadaptation	Mention E	1																																					
Mention "oncologie et biomédecine"	0				Mention F : soins de réadaptation					Mention F	1																																		
Médecine nucléaire	Mention A											1 à 1	Mention G : soins de réadaptation																				Mention G	1											
Mention B	0											Mention H : soins de réadaptation																							Mention H	1									
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie	Rythmologie interventionnelle								Mention A						0	Mention I : soins de réadaptation	Mention I	1																											
									Mention B						0																						Mention J : soins de réadaptation	Mention J	1						
									Mention C					1	Mention K : soins de réadaptation					Mention K																				1					
									Mention D					0							Mention L : soins de réadaptation																				Mention L	1			
									Mention A					0								Mention M : soins de réadaptation																					Mention M	1	
									Mention B					0									Mention N : soins de réadaptation																						Mention N
Cardiopathies congénitales hors rythmologie	Mention A								0					Mention O : soins de réadaptation										Mention O																					
Cardiopathies rythmiques et structurelles de l'adulte	Mention B								1										Mention P : soins de réadaptation						Mention P	1																			
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuro-radiologie									Mention A																		1	Mention Q : soins de réadaptation	Mention Q																
									Mention B																		0			Mention R : soins de réadaptation	Mention R	1													



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Cytologie vésiculopron, colovaginale, et stimulation ovarienne	Gynécologie-Oncologique - Type 1	0	2 0 0	- 2 0 0
	Néonatalogie sans soins intensifs - Type 2A	1	2 0 0	1 0 0
	Néonatalogie avec soins intensifs - Type 2B	1	1 0 0	0
	Médecine néonatale - Type 3	0	0 0 0	0
	Pour information : Centre Pédiatrie de Proximité	1	1 0 0	0 0 0
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	0	2 0 0	0 0 0
Médecine d'urgence	SAMU (SMA ES)	1	1 0 0	0
	Structure des urgences	4	4 0 0	0
	Structure des urgences pédiatriques	0	0 0 0	0
	SMUR	4	4 0 0	0
	SMUR pédiatrique	0	0 0 0	0
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extracorporelle	Hémodialyse en centre pour adultes	1	1 0 0	0
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0 0 0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse néphrologie	3	3 0 0	0
	Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (longue ou courte)	2	2 0 0	0
	Hémodialyse à domicile	1	1 0 0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités déléguées	Dialyse péritonéale à domicile	1	1 0 0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0 0 0	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0 0 0	0
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	0	0 0 0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0 0 0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités biologiques	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0 0 0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la fécondation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-11 du CSP	0	0 0 0	0
	Récupération, préparation et conservation du sperme en vue d'une fécondation artificielle	0	0 0 0	0
	Récupération, préparation et conservation des ovocytes en vue d'une fécondation artificielle	0	0 0 0	0
	Récupération, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0 0 0	0
	Récupération, préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0 0 0	0
	Conservation à usage embryonnaire des gamètes et préparation et conservation à usage embryonnaire des tissus germinaux en application de l'article L. 2143-11 du CSP	0	0 0 0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités lourdes	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application de l'article L. 2143-11 du CSP	0	0 0 0	0
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0 0 0	0
	Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-11 du CSP	0	0 0 0	0
	comportant notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	0	0 0 0	0

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
	Examens de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
Equipements matériels lourds - Implantations	Equipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanographe à utilisation médicale	10	10	0
	Caisson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Equipements matériels lourds - Appareils	Caisson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0

ZONE YONNE – activités réformées



A noter :

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévus	
Médecine	Adultes	11	
	Enfants et adolescents	2	
Chirurgie	Chirurgie pratiquée chez des patients adultes	0	
	Chirurgie pédiatrique	4	
	Chirurgie barotraumatique	2 à 3	
Soins médicaux et de réadaptation (SMR)	Mention "polyvalent"	11 à 13	
	Mention "généraliste"	0	
	Mention "généraliste"	0	
	Mention "système sensoriel"	0	
	Mention "soins respiratoires"	2	
	Mention "soins respiratoires"	2 à 3	
	Mention "soins digestifs, endocrinologiques, diabétologiques, ostéoporose"	0	
	Mention "soins"	0	
	Mention "soins addictifs"	1	
	Mention "soins addictifs"	0	
	Mention "soins enfants, enfants et adolescents"	0	
	Mention "oncologie"	0	
Médecine nucléaire	Mention A	2	
	Mention B	0	
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie	Rythmologie interventionnelle	Mention A	1
		Mention B	0
		Mention C	1
		Mention D	0
	Cardiologie cathétérisme hémodynamique	Mention A	0
	Mention B	0	
Cardiologie cathétérisme et chirurgies de l'adulte		1	
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neurologie	Mention A	1	
	Mention B	0	

Activité	Modalité/Mention/Localisation	Nombre d'implantations Prévus		
Traitement du cancer	Mention A : chirurgie oncologique chez l'adulte	M1 - Chirurgie oncologique stomacale et digestive	1 à 2	
		M2 - Chirurgie oncologique thoracique	0	
		M3 - Chirurgie oncologique de la sphère oro-faciale, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	1	
		M4 - Chirurgie oncologique urologique	1 à 2	
		M5 - Chirurgie oncologique gynécologique	0 à 1	
		M6 - Chirurgie oncologique mammaire	2	
		M7 - Chirurgie oncologique hépatocystique	0	
		M8 - Chirurgie oncologique stomacale et digestive complexe, y compris les atteintes péritonéales	2 à 3	
		M9 - Chirurgie oncologique thoracique complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers de la trachée, des cancers envahissant le nerf, le canal de la veine thoracique	0	
		M10 - Chirurgie oncologique de la sphère oro-faciale, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe, comprenant la pratique de chirurgie d'exérèse avec reconstruction complexe dans le même temps opératoire que l'exérèse	0	
		M11 - Chirurgie oncologique de la sphère oro-faciale, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe, comprenant la pratique de chirurgie des cancers avec atteinte vasculaire ou lombo-croûte	1 à 2	
		M12 - Chirurgie oncologique gynécologique complexe, comprenant la chirurgie des cancers avec atteinte péritonéale	0	
		Mention C - chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de dix-huit ans	0	
		Mention D - traitements de radiothérapie externe chez l'adulte	1	
		Mention E - traitements de radiothérapie chez l'adulte	0	
		Mention F - implantations de curiépithérapie chez l'adulte, chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans	0	
		Radiothérapie externe, curiépithérapie	Mention G - traitements médicamenteux systémiques du cancer chez l'adulte, hors anticancéreux intraveineux cités en mention B	1 à 4
			Mention H - en cas de la mention A, chimiothérapies intraveineuses	0 à 1
Mention I - traitements médicamenteux systémiques du cancer chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans, y compris les traitements médicamenteux intraveineux	0			

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévus	
Radiologie interventionnelle	Mention A	1 à 3	
	Mention B	1	
	Mention C	0	
	Mention D	2	
Soins critiques	Adultes	Réanimation et soins intensifs polyvalents et de spécialité le cas échéant	2
		Soins intensifs polyvalents dérogatoires	1
		Soins intensifs de cardiologie	2
		Soins intensifs de neurologie vasculaire	1
		Soins intensifs d'hématologie	0 à 1
	Pédiatriques	Réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	0
		Réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	0
		Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	1
		Soins intensifs pédiatriques d'hématologie	0
Hospitalisation à domicile (HAD)	Mention soles	2	
	Mention réadaptation	2	
	Mention aide et soins palliatifs	2	
	Mention enfants de moins de 3 ans	2	

ZONE YONNE – activités non réformées



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale	Gynécologie-Obstétrique - Type I	2	2	0
	IC	2	2	0
	RE	2	2	0
	Néonatalogie soins autres intervenants - Type 2B	2	2	0
	Néonatalogie soins autres intervenants - Type 2B	2	2	0
Neonatalogie néonatale - Type 2	0	0	0	
Recevoir information - Centre Régional de Recherche	2	2	0	
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	2	2	0
Médecine d'urgence	SMU/CRMA 25	1	1	0
	Structure des urgences	6	6	0
	Structure des urgences pédiatriques	2	2	0
	SMU	6	6	0
	SMUR pédiatrique	0	0	0
Antenne SMUR	0	0	0	
Traitement de l'insuffisance rénale de longue durée par épuration extracorporelle	Hémodialyse en centre pour adultes	2	2	0
	Hémodialyse en centre pour enfants	0	0	0
	Hémodialyse en unité de dialyse médicale	2	4	0
	Hémodialyse en unité d'auto-dialyse (origine ou extrinsèque)	2	2	0
	Hémodialyse à domicile	2	1	-1
Dialyse péritonéale à domicile	2	1	-1	
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités chirurgicales	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	0	0	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0	0
	Transfert des embryons en vue de leur implantation	0	0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0
	Mise en œuvre de l'accueil des embryons	0	0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-12 du CSP	0	0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités biologiques	Recueil, préparation et conservation du sperme en vue d'une implantation artificielle	2	2	0
	Reconnaissance à l'acte avec les soins nécessaires pour assurer confort notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme en vue de la fécondation in vitro	0	0	0
	Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	0	0	0
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0
	Conservation à usage autologue des gamètes et préparation et conservation à usage autologue des fœtus geminaux en application de l'article L. 2143-12 du CSP	0	0	0
	Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application de l'article L. 2143-12 du CSP	0	0	0
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	0	0	0
	Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2143-12 du CSP comprenant notamment le recueil, la préparation et la conservation du sperme, la préparation et la conservation des ovocytes	0	0	0

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
	Examens de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
Équipements matériels lourds - Implantations	Équipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanographie à utilisation médicale	10	10	0
	Caïsson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Équipements matériels lourds - Appareils	Caïsson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0

ZONE NORD FRANCHE-COMTE – activités réformées



A noter :

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévis	
Médecine	Adultes	1	
	Enfants et adolescents	1	
Chirurgie	Chirurgie ambulatoire chez des patients adultes	1	
	Chirurgie ambulatoire	1	
	Chirurgie ambulatoire	1	
Soins médicaux et de radiogénésique (SMR)	Mention "soins-oncologiques"	0 à 0	
	Mention "gériatrie"	1	
	Mention "oncologie"	1	
	Mention "soins-oncologiques"	1	
	Mention "soins-oncologiques"	1	
	Mention "soins-oncologiques"	0 à 0	
	Mention "soins-oncologiques"	0 à 0	
	Mention "soins-oncologiques"	0	
	Mention "soins-oncologiques"	0	
	Mention "soins-oncologiques"	1	
	Mention "soins-oncologiques"	1	
Médecine nucléaire	Mention A	0 à 0	
	Mention B	1	
Activité interventionnelle avec imagerie médicale en cardiologie	Rythmologie interventionnelle	Mention A	0
		Mention B	0
		Mention C	1
		Mention D	0
		Mention E	0
		Mention F	0
Activité interventionnelle avec imagerie médicale en neuro-radiologie	Mention A	1	
	Mention B	0	

Activité	Modalité/Mention/Localisation	Nombre d'implantations Prévis	
Traitement du cancer	Chirurgie oncologique	Mention A : chirurgie oncologique chez l'adulte	0
		Mention B : mission de recours, chirurgie complexe multiviscérale ou multidisciplinaire ou de la résection des tumeurs malignes chez l'adulte ou la chirurgie oncologique en soins palliatifs	1
		Mention C : chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de dix-huit ans	0
		Mention D : traitements de radiothérapie externe chez l'adulte	1
		Mention E : traitements de radiothérapie externe chez l'adulte	1
		Mention F : traitements de radiothérapie externe chez l'adulte, chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans	0
		Mention G : traitements médicamenteux systémiques de cancer chez l'adulte, hors chimiothérapies intraveineuses classées mention B	1
		Mention H : en cas de la mention A, chimiothérapies intraveineuses	0 à 1
		Mention I : traitements médicamenteux systémiques de cancer chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans, y compris les traitements médicamenteux intraveineux	0
		Mention J : traitements médicamenteux systémiques de cancer chez l'adulte, hors chimiothérapies intraveineuses classées mention B	1
		Mention K : en cas de la mention A, chimiothérapies intraveineuses	0
Radiothérapie externe, curiathérapie	Mention A : traitements de radiothérapie externe chez l'adulte	1	
	Mention B : traitements de radiothérapie externe chez l'adulte, chez l'enfant et l'adolescent de moins de dix-huit ans	0	
Traitements médicamenteux systémiques de cancer	Mention A : traitements médicamenteux systémiques de cancer chez l'adulte, hors chimiothérapies intraveineuses classées mention B	1	
	Mention B : en cas de la mention A, chimiothérapies intraveineuses	0 à 1	

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations Prévis	
Radiologie interventionnelle	Mention A	0 à 1	
	Mention B	1	
	Mention C	1	
	Mentions D	0 à 1	
Soins critiques	Adultes	Maintenance et soins intensifs polyvalents et de spécialité le cas échéant	1
		Soins intensifs polyvalents dérogatoires	0
		Soins intensifs de cardiologie	1
	Pédiatriques	Soins intensifs de neurologie vasculaire	1
		Soins intensifs d'hématologie	0 à 1
		Maintenance de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	0
Hospitalisation à domicile (HAD)	Mention soins	Maintenance et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	0
		Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	1
		Soins intensifs pédiatriques d'hématologie	0
		Mention soins et post-partum	1
Mention enfants de moins de 3 ans	1		

ZONE NORD FRANCHE-COMTE – activités non réformées



Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Cytogénétique, chromosomique, microarrays personnalisés	Syndrôme Down - Type 1	10	1	0
	Syndrôme Down - Type 2	1	1	0
	Syndrôme Down - Type 3	1	1	0
	Syndrôme Down - Type 4	0	0	0
	Pour information - Centre Néonatal de Besançon	0	0	0
Soins de longue durée (SLD)	Soins de longue durée	1	1	0
Médecine d'urgence	SAMU-ORL 15	0	0	0
	Structure des urgences	1	1	0
	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0
	SMAU	1	1	0
	SMU pédiatrique	0	0	0
Traitement de l'insuffisance rénale chronique par appareil artificiel	Médecines en centre pour adultes	1	1	0
	Médecines en centre pour enfants	0	0	0
	Médecines en centre de dialyse ambulatoire	3	4	0
	Médecines en centre de dialyse (hôpital de jour)	1	1	0
	Médecines à domicile	1	1	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités chirurgicales	Prélèvement d'ovocytes en vue d'une MAP	0	0	0
	Prélèvement de spermatozoïdes	0	0	0
	Recueil des embryons en vue de leur implantation	0	0	0
	Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0
	Mise au monde de l'accueil des embryons	0	0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités biologiques	Rassemblement, préparation et conservation du système en vue d'une insémination artificielle	0	0	0
	Médecines réalisées à la fois par les deux intervenants conjointement seulement - le recueil, la préparation et la conservation du système en vue de la conservation	0	0	0
	Rassemblement, préparation, conservation et mise à disposition du système en vue d'un don	0	0	0
	Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	0	0	0
	Conservation à usage biologique des gamètes et préparation et conservation à usage biologique des tissus germinaux en application de l'article 2143-13 du CSP	0	0	0
Assistance médicale à la procréation (AMP) - Activités thérapeutiques	Conservation des embryons en vue d'un projet parental en application de l'article 2143-13 du CSP	0	0	0
	Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise au monde de celui-ci	0	0	0
	Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation d'embryons d'une existence médicale à la procréation en application de l'article 2143-13 du CSP	0	0	0

Activité	Modalité/Forme	Nombre d'implantations		Ecart
		Existantes	Prévues	
Diagnostic prénatal (DPN)	Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	0
	Examens de génétique portant sur l'ADN fetal libre circulant dans le sang maternel	0	0	0
	Examens de cytogénétique, y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
	Examens de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	0
	Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses	0	0	0
Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales	Analyses de cytogénétique, y compris cytogénétique moléculaire	0	0	0
	Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
Équipements matériels lourds - Implantations	Equipements d'imagerie en coupes : IRM et Scanographe à utilisation médicale	4	5	1
	Caïsson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0
Équipements matériels lourds - Appareils	Caïsson Hyperbare	0	0	0
	Cyclotron à utilisation médicale	0	0	0



SCHEMA REGIONAL DE SANTE

LIVRET 8 – TERRITORIALISATION ET
PARTICIPATION CITOYENNE

Territorialisation

Priorités par territoire de démocratie en santé

Conseil territorial en santé de Côte d'Or

Conseil territorial en santé du Doubs

Conseil territorial en santé du Jura

Conseil territorial en santé de la Nièvre

Conseil territorial en santé de Haute-Saône

Conseil territorial en santé de Saône-et-Loire

Conseil territorial en santé de l'Yonne

Conseil territorial en santé du pôle métropolitain nord Franche-Comté

Développer la participation citoyenne pour renforcer la démocratie en santé

Objectif :

1. Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
2. Amplifier la territorialisation coopérative des politiques de santé
 - Adapter les politiques aux besoins locaux
 - Articuler les politiques de santé avec les démarches locales de santé existantes, autour des CLS
 - Territorialiser les parcours de santé

Résultats attendus:

- 35 CLS signés en Bourgogne-Franche-Comté
- 35 postes d'Animateurs Santé (AS) co-financés par l'ARS et la collectivité territoriale concernée
- 35 réunions annuelles d'assemblées plénières de CLS organisées par l'ARS

La loi n° 2022-217, 21 févr. 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite **loi 3DS**, a pour objectif de promouvoir la différenciation territoriale qui « consiste à attribuer par la loi des compétences spécifiques à une collectivité territoriale ou la capacité des collectivités territoriales à exercer de manière différente une même compétence ». Le texte législatif vise également à « parfaire la décentralisation » et vient conforter les compétences des collectivités territoriales dans les secteurs de la santé ou encore de la transition écologique. Il cherche par ailleurs à renforcer la déconcentration afin de mieux adapter les prises de décision aux réalités locales. Enfin, il simplifie le fonctionnement des institutions locales.

Outils et dispositifs facilitant la démarche de territorialisation des politiques de santé :

- Le réseau régional d'appui à la prévention et la promotion de la santé (RRAPPS)
- Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- Les groupements hospitaliers de territoire par le projet médical partagé
- Les hôpitaux de proximité par leur positionnement dans la gradation des soins
- L'évolution de l'offre médico-sociale
- Les parcours de santé, exemple des projets territoriaux de santé mentale notamment
- Les contrats locaux de santé mentale
- Les contrats locaux de santé

La **contractualisation** est l'instrument de la démarche d'animation territoriale. L'article L.1434-7 du Code de la Santé Publique offre la possibilité aux ARS de conclure des Contrats Locaux de Santé (CLS) avec notamment les collectivités territoriales. Le CLS renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs.



Priorité 1 Favoriser et renforcer l'éducation à la santé des usagers pour améliorer leur auto-orientation

ACTIONS

- ⇒ Communiquer auprès des jeunes en collège et lycée sur la bonne utilisation du système
- ⇒ Lien avec le service national universel
- ⇒ Vulgarisation autour des urgences

Priorité 2 Privilégier l'hospitalisation à domicile et favoriser le retour à domicile pour fluidifier le parcours

ACTIONS

- ⇒ Développement d'une HAD psychiatrie ou dispositif d'appui étayé à domicile
- ⇒ Prise en compte des coûts des trajets des professionnels

Priorité 3 Créer, grâce à la formation continue davantage de passerelle et de décroisement entre les métiers de la santé

ACTIONS

- ⇒ Service sanitaire : échange de rôles pour mieux connaître le métier de l'autre
- ⇒ Validation des acquis par l'expérience
- ⇒ Evolution professionnelle au sein d'une filière ou entre filières

Priorité 4 Accentuer l'effort de prévention vers les publics fragiles

ACTIONS

- ⇒ Développer le sport santé, sans discrimination, ni étiquette
- ⇒ Création d'un kit de communication : « communication et handicap »

Priorité 5 Soutenir les aidants pour qu'ils accompagnent dans les meilleures conditions la personne aidée pour la santé de celle-ci et pour leur propre santé

ACTIONS

- ⇒ Rendre visible les structures d'aide aux aidants
- ⇒ Informer les services d'aide à domicile des dispositifs de relais existants
- ⇒ Valoriser les carrières des professionnels d'aide à domicile
- ⇒ Informer sur les risques des produits utilisés, de l'aménagement de l'habitat...

Données sociodémographiques

Population en 2019 : 534 124 19,0 % de la population BFC et 0,8 % France métr Densité de la population (né d'habitant au km²) en 2019 : 61,0 BFC : 58,7 - France métr : 119,7 Nombre de naissances en 2020 : 5165 Nombre de décès en 2020 : 5594 Evolution de la population entre 2001 et 2021 : +4,8 % BFC : +1,8 % - France métr : +10,4 %	Part des personnes : De moins de 20 ans en 2018 : 23,1 % BFC : 22,9 % - France métr : 24,0 % De 75 ans et plus en 2018 : 9,9 % BFC : 10,9 % - France métr : 9,4 % De 75 ans et plus vivant seules en 2018 : 38,1 % BFC : 38,7 % - France métr : 38,4 % Part des familles monoparentales en 2018 : 8,2 % BFC : 8,5 % - France métr : 9,8 % Taux de pauvreté en 2018 : 11,2 % BFC : 12,8 % - France métr : 14,5 %
---	---

Etat de santé

Les 4 principales causes de décès (2015-2017) : Cancers : 28,1 % BFC : 27,8 % - France métr : 28,7 % Maladies cardio-vasculaires : 24,0 % BFC : 24,6 % - France métr : 24,0 % Maladies respiratoires : 6,7 % BFC : 7,0 % - France métr : 7,2 % Traumatismes et empoisonnements : 6,0 % BFC : 6,7 % - France métr : 6,5 %	Les 5 principaux motifs de prise en charge (2019 – nb pour 1000 hab) : Maladies cardio-vasculaires : 73,6 BFC : 75,3 - France métr : 74,7 Diabète : 66,5 BFC : 59,9 - France métr : 58,7 Cancers : 49,5 BFC : 47,6 - France métr : 48,4 Maladies respiratoires : 48,1 BFC : 52,6 - France métr : 55,9 Maladies psychiatriques : 38,6 BFC : 39,6 - France métr : 38,6
--	--

Offre

Pour 10 000 habitants, on compte : 14,2 médecins généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 12,5 - France métr : 12,6 127,3 infirmiers salariés, libéraux ou mixtes BFC : 116,1 - France métr : 113,7 16,5 masseurs kinésithérapeutes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 11,6 - France métr : 13,7 5,5 chirurgiens-dentistes généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 4,9 - France métr : 6,4 12,7 pharmaciens généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 10,7 - France métr : 10,5 24,5 médecins spécialistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 15,9 - France métr : 18,0	Evolution sur la période 2015-2021 : -101 médecins généralistes BFC : -655 - France métr : -17 255 +817 infirmiers BFC : +4105 - France métr : +122 769 +130 masseurs kinésithérapeutes BFC : +4485 - France métr : +64 994 -4 chirurgiens-dentistes BFC : -19 - France métr : +986 -28 pharmaciens généralistes BFC : -191 - France métr : -4031 +175 médecins spécialistes BFC : +284 - France métr : +387
On dénombre au 01/01/2021 : 33 établissements de santé 134 structures pouvant accueillir des personnes âgées 101 structures pouvant accueillir des adultes handicapés 51 structures pouvant accueillir des enfants handicapés	dont 5 Services des Urgences et 4 maternités soit 8073 places (6920 en établissements et 1153 en services) soit 3820 places (3284 en établissements et 536 en services) soit 1848 places (1302 en établissements et 344 en services)

Priorité 1 Développer les solutions de mobilité pour les patients

ACTIONS

- ⇒ Mise en place de consultations itinérantes, de consultations de dépistage
- ⇒ Aider au déploiement sur le territoire d'un projet d'ambulance itinérante équipée de télémédecine

Priorité 2 Améliorer la communication et l'information du grand public sur le système de santé

ACTIONS

- ⇒ Informer la population sur l'accès aux soins urgents

Priorité 3 Proposer aux PS une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière

ACTIONS

- ⇒ Diagnostic du territoire
- ⇒ Cahier des charges de tutorat
- ⇒ Cartographie dynamique permettant d'avoir une vision du territoire

Priorité 4 Améliorer la lisibilité, la visibilité et la coordination de toutes les actions de prévention déployées et simplifier

ACTIONS

- ⇒ Rédaction d'un guide listant les offres de prévention et de dépistage

Priorité 5 Développer la responsabilité populationnelle dans le département du Doubs

ACTIONS

- ⇒ Partenariat avec le CHU de Besançon et l'Education nationale

Données sociodémographiques

Population en 2019 : 343 874 101 % de la population BFC et 101 % de France métro	Part des personnes De moins de 20 ans en 2019 : 14,8 % BFC : 15,3 % - France métro : 14,6 %
Densité de la population en 2019 : 108,9 BFC : 98,7 - France métro : 110,1	Ce 70 ans et plus en 2019 : 19,3 % BFC : 19,7 % - France métro : 18,9 %
Nombre de naissances en 2020 : 5873	Ce 75 ans et plus vivant seules en 2019 : 28,8 % BFC : 28,1 % - France métro : 29,4 %
Nombre de décès en 2020 : 3429	Part des familles monoparentales en 2019 : 8,8 % BFC : 8,8 % - France métro : 8,7 %
Evolution de la population entre 2007 et 2021 : +8,8 % BFC : +12,8 % - France métro : +10,4 %	Taux de pauvreté en 2019 : 12,1 % BFC : 10,7 % - France métro : 10,1 %

Etat de santé

LES 4 principales causes de décès (2019-2021)	LES 5 principales maladies de prise en charge (2019 - 16 pour 1000 hab)
Cancers : 29,8 % BFC : 27,9 % - France métro : 29,7 %	Maladies cardio-vasculaires : 17,1 BFC : 16,2 - France métro : 16,7
Maladies cardio-vasculaires : 24,8 % BFC : 25,1 % - France métro : 25,0 %	Diabète : 10,1 BFC : 9,9 - France métro : 10,1
Traumatismes et empoisonnements : 7,8 % BFC : 6,7 % - France métro : 6,9 %	Maladies respiratoires : 4,8 BFC : 5,0 - France métro : 5,0
Maladies respiratoires : 8,7 % BFC : 12 % - France métro : 7,7 %	Cancers : 14,7 BFC : 17,9 - France métro : 16,1
	Maladies psychiques : 22,8 BFC : 22 - France métro : 23,6

Offre

Pour 10 000 habitants, on compte :	Evolution sur la période 2015-2021 :
13,5 médecins généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 12,5 - France métro : 12,6	-169 médecins généralistes BFC : -655 - France métro : -17 255
126,4 infirmiers salariés, libéraux ou mixtes BFC : 116,1 - France métro : 133,7	+895 infirmiers BFC : +1105 - France métro : +173 789
11,8 masseurs kinésithérapeutes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 11,6 - France métro : 13,2	+92 masseurs kinésithérapeutes BFC : +445 - France métro : +5494
5,6 chirurgiens-dentistes généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 4,9 - France métro : 6,4	+20 chirurgiens-dentistes BFC : -10 - France métro : +986
10,8 pharmaciens généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 10,7 - France métro : 10,5	-31 pharmaciens généralistes BFC : -191 - France métro : -821
19,5 médecins spécialistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 15,9 - France métro : 18,0	+3 médecins spécialistes BFC : +284 - France métro : +387
On dénombre au 01/01/2021 :	dont 2 Services des Urgences et 3 maternités
24 établissements de santé	soit 5834 places (4656 en établissements et 1178 en services)
94 structures pouvant accueillir des personnes âgées	soit 3971 places (2978 en établissements et 993 en services)
115 structures pouvant accueillir des adultes handicapés	soit 1889 places (1127 en établissements et 762 en services)
48 structures pouvant accueillir des enfants handicapés	

Priorité 1 Mobilité du patient et du médecin

ACTIONS

- ⇒ Mutualisation des auto-écoles pour les personnes non autonomes
- ⇒ Téléeexpertise
- ⇒ Recensement de l'existant

Priorité 2 Anticipation des départs en retraite des médecins et mise en place d'une dispositif transitoire

ACTIONS

- ⇒ Analyse prévisionnelle des départs
- ⇒ Projet de cabinet éphémère départemental

Priorité 3 Améliorer la communication et l'information du grand public sur l'offre de soin du département

ACTIONS

- ⇒ Plan d'actions en cours de réalisation

Priorité 4 Proposer aux PS et aux étudiants une offre de tutorat et travailler avec les collectivités sur l'attractivité et le développement d'infrastructures et de services cohérents et concertés.

ACTIONS

- ⇒ Plan d'actions en cours de réalisation

Priorité 5 Améliorer la coordination des politiques publiques, dispositifs et acteurs de la prévention, et renforcer les dispositifs existants

ACTIONS

- ⇒ Réflexion globale et populationnelle
- ⇒ Réflexion complémentaire ciblée et communautaire

Données socio-démographiques

Population en 2019 : 208 199 12,7 % de la population BFC et 0,7 % France métro	Part des personnes de moins de 20 ans en 2019 : 22,8 % BFC : 22,4 % - France métro : 24,2 %
Densité de la population par commune en 2019 : 81,8 BFC : 80,7 - France métro : 91,7	De 75 ans et plus en 2019 : 17,2 % BFC : 16,7 % - France métro : 16,0 %
Nombre de naissances en 2020 : 8344	De 75 ans et plus vivant seules en 2019 : 38,9 % BFC : 38,7 % - France métro : 36,7 %
Nombre de décès en 2020 : 13113	Part des familles monoparentales en 2019 : 8,3 % BFC : 8,1 % - France métro : 8,8 %
Évolution de la population entre 2007 et 2017 : +1,8 % BFC : +1,8 % - France métro : +16,7 %	Taux de pauvreté en 2019 : 11,4 % BFC : 10,8 % - France métro : 10,1 %

État de santé

Les 4 principales causes de décès (2015-2017) :	Les 5 principales motifs de prises en charge (2016 - n° par 1000) :
Cancers : 26,5 % BFC : 27,8 % - France métro : 26,7 %	Maladies cardio-vasculaires : 79,3 BFC : 76,1 - France métro : 81,7
Maladies cardio-vasculaires : 24,9 % BFC : 24,7 % - France métro : 24,9 %	Diabète : 61,4 BFC : 60,3 - France métro : 60,9
Maladies respiratoires : 8,2 % BFC : 7,9 % - France métro : 7,7 %	Cancers : 48,1 BFC : 47,4 - France métro : 48,4
Traumatismes et empoisonnements : 7,8 % BFC : 8,7 % - France métro : 8,3 %	Maladies respiratoires : 48,8 BFC : 50,8 - France métro : 50,9
	Maladies psychiatriques : 42,6 BFC : 50,1 - France métro : 35,1

Offre

Pour 10 000 habitants, on compte : 13,3 médecins généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 12,5 - France métro : 12,6 112,3 infirmiers salariés, libéraux ou mixtes BFC : 116,1 - France métro : 113,7 10,3 masseurs kinésithérapeutes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 11,6 - France métro : 13,2 5,4 chirurgiens-dentistes généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 4,9 - France métro : 6,4 10,3 pharmaciens généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 10,7 - France métro : 10,3 11,4 médecins spécialistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 15,9 - France métro : 18,0	Evolution sur la période 2015-2021 : -37 médecins généralistes BFC : -655 - France métro : -17 255 +262 infirmiers BFC : +4105 - France métro : +122 769 +29 masseurs kinésithérapeutes BFC : +1445 - France métro : +5454 +0 chirurgiens-dentistes BFC : -10 - France métro : +986 -11 pharmaciens généralistes BFC : -191 - France métro : -4021 +37 médecins spécialistes BFC : +284 - France métro : +387
On dénombre au 01/01/2021 : 16 établissements de santé 81 structures pouvant accueillir des personnes âgées 68 structures pouvant accueillir des adultes handicapés 23 structures pouvant accueillir des enfants handicapés	dont 3 Services des Urgences et 2 maternités soit 4526 places (3827 en établissements et 699 en services) soit 2123 places (1733 en établissements et 390 en services) soit 683 places (449 en établissements et 234 en services)

Priorité 1 Constituer une équipe territoriale pour faciliter l'accès à un médecin traitant

ACTIONS

- ⇒ Composition : infirmier; pharmacien; représentant AM pour Mon Espace Santé
- ⇒ Rôle de recensement et de priorisation des demandes
- ⇒ Renforcer l'aide pour les patients isolés à mobilité très réduite

Priorité 2 Communiquer sur le système de santé territorial auprès des usagers

ACTIONS

- ⇒ Référencement des structures existantes dans le territoire
- ⇒ Faire une enquête sur les attentes et demandes de la population
- ⇒ Plateforme numérique pour organiser l'information

Priorité 3 Porter la prévention et la promotion de la santé au plus près des lieux de vie

ACTIONS

- ⇒ Identifier un porteur de projet
- ⇒ Equiper un véhicule

Priorité 4 Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation ou le maintien de PS dans le territoire

ACTIONS

- ⇒ Aider au projet de vie des professionnels de santé
- ⇒ Accueillir et former des stagiaires dans le territoire
- ⇒ Améliorer les conditions de travail

Priorité 5 Faciliter l'émergence d'une équipe traitante en appui du médecin traitant

ACTIONS

- ⇒ Equipe composée d'un secrétariat, d'un assistant médical et d'un IDE ou IPA
- ⇒ Favoriser le partage et la mutualisation entre plusieurs médecins
- ⇒ Favoriser l'aide à son développement

Données socio-démographiques

Population en 2019 : 204 402 17,6% de population de 65 ans et plus	Part des personnes De moins de 20 ans en 2019 : 19,8 % BFC : 20,7% - France métr. : 20,0 %
Déclat de la population en France au 1 ^{er} janv. en 2019 : 30,8 BFC : 30,7 - France métr. : 30,7	De 70 ans et plus en 2019 : 34,3 % BFC : 33,9% - France métr. : 34,7%
Nombre de naissances en 2020 : 1482	De 75 ans et plus vivant seules en 2018 : 49,2 % BFC : 49,7% - France métr. : 49,4 %
Nombre de décès en 2020 : 3182	Part des familles monoparentales en 2018 : 9,2 % BFC : 9,1% - France métr. : 9,5 %
Evolution de la population entre 2001 et 2021 : -15,6 % BFC : -15,3% - France métr. : -15,6 %	Taux de pauvreté en 2018 : 18,8 % BFC : 17,1% - France métr. : 19,2 %

Etat de santé

Les 5 principales causes de décès (2015-2017) Cancers : 28,9 % BFC : 29,1% - France métr. : 29,1%	Les 5 principales motifs de prise en charge (2019 - et pour 1000 hab.) Maladies cardio-vasculaires : 79,4 BFC : 79,2 - France métr. : 81,1
Maladies cardio-vasculaires : 23,8 % BFC : 24,0% - France métr. : 24,0%	Diabète : 69,8 BFC : 69,9 - France métr. : 69,1
Traumatismes et empoisonnements : 8,2 % BFC : 8,1% - France métr. : 8,5 %	Maladies respiratoires : 64,8 BFC : 62,4 - France métr. : 65,9
Maladies respiratoires : 8,3 % BFC : 8,7% - France métr. : 8,3 %	Maladies psychiatriques : 47,9 BFC : 48,3 - France métr. : 48,3
	Cancers : 47,3 BFC : 47,8 - France métr. : 46,2

Offre

<p>Pour 10 000 habitants, on compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> 11,3 médecins généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 12,5 - France métr. : 12,6 118,4 infirmiers salariés, libéraux ou mixtes BFC : 116,1 - France métr. : 113,7 9,1 masseurs kinésithérapeutes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 11,6 - France métr. : 12,2 4,8 chirurgiens-dentistes généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 4,9 - France métr. : 6,4 11,2 pharmaciens généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 10,7 - France métr. : 10,5 10,8 médecins spécialistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 15,9 - France métr. : 18,0 	<p>Evolution sur la période 2015-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -45 médecins généralistes BFC : -655 - France métr. : -17 255 +302 infirmiers BFC : +4105 - France métr. : +122 769 +2 masseurs kinésithérapeutes BFC : +440 - France métr. : +5494 -8 chirurgiens-dentistes BFC : -10 - France métr. : +986 -25 pharmaciens généralistes BFC : -191 - France métr. : -4031 -16 médecins spécialistes BFC : +284 - France métr. : +387
<p>On dénombre au 01/01/2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 21 établissements de santé 70 structures pouvant accueillir des personnes âgées 62 structures pouvant accueillir des adultes handicapés 35 structures pouvant accueillir des enfants handicapés 	<p>dont 4 Services des Urgences et 1 maternité</p> <ul style="list-style-type: none"> soit 4729 places (4025 en établissements et 704 en services) soit 1684 places (1332 en établissements et 352 en services) soit 802 places (410 en établissements et 192 en services)

Priorité 1

Promouvoir l'éducation à la santé afin de développer la capacité des patients à s'orienter dans le système de santé

ACTIONS

- ⇒ Communication auprès de la population
- ⇒ Former largement aux gestes de secours
- ⇒ Sensibiliser à la promotion de la santé en créant un label « Association Promotrice en santé »

Priorité 2

Comment renforcer le positionnement des CPTS au cœur de la structuration de l'offre de santé dans les territoires

ACTIONS

- ⇒ Communication par les pairs
- ⇒ Communiquer auprès du public

Priorité 3

Développer les transferts de tâches et compétences entre PS

ACTIONS

- ⇒ Sensibiliser au travailler ensemble
- ⇒ Travailler sur le transfert de tâches dans le domaine du domicile
- ⇒ Rassurer et informer le grand public

Priorité 4

Comment mobiliser les acteurs locaux pour rendre la Haute-Saône attractive pour des PS

ACTIONS

- ⇒ Analyse des forces et des faiblesses
- ⇒ Temps d'accompagnement et de formation des PS
- ⇒ Rendre le territoire attractif

Priorité 5

Développer l'aller-vers pour promouvoir la santé des hauts-saonais

ACTIONS

- ⇒ Travailler par territoire au plus proche de la population
- ⇒ S'appuyer sur les associations locales
- ⇒ Proposer des actions de prévention

Données sociodémographiques

<p>Population en 2019 : 235 313 8,4 % de la population (BFC et 0,4 % France métrio)</p> <p>Densité de la population (nb d'habitants au km²) en 2019 : 43,9 BFC : 58,7 - France métrio : 119,7</p> <p>Nombre de naissances en 2020 : 1964</p> <p>Nombre de décès en 2020 : 2866</p> <p>Evolution de la population entre 2001 et 2021 : +0,9 % BFC : +1,8 % - France métrio : +10,4 %</p>	<p>Part des personnes :</p> <p>De moins de 20 ans en 2018 : 23,1 % BFC : 22,9 % - France métrio : 24,0 %</p> <p>De 75 ans et plus en 2018 : 10,3 % BFC : 10,9 % - France métrio : 9,4 %</p> <p>De 75 ans et plus vivant seules en 2018 : 38,1 % BFC : 38,7 % - France métrio : 36,4 %</p> <p>Part des familles monoparentales en 2018 : 8,9 % BFC : 8,5 % - France métrio : 9,8 %</p> <p>Taux de pauvreté en 2018 : 12,9 % BFC : 12,6 % - France métrio : 14,5 %</p>
--	--

Etat de santé

<p>Les 4 principales causes de décès (2015-2017) :</p> <p>Cancers : 27,9 % BFC : 27,8 % - France métrio : 28,7 %</p> <p>Maladies cardio-vasculaires : 25,3 % BFC : 24,6 % - France métrio : 24,0 %</p> <p>Traumatismes et empoisonnements : 7,8 % BFC : 6,7 % - France métrio : 6,5 %</p> <p>Maladies respiratoires : 7,4 % BFC : 7,0 % - France métrio : 7,2 %</p>	<p>Les 5 principaux motifs de prise en charge (2019 - nb pour 1000 hab) :</p> <p>Maladies cardio-vasculaires : 81,2 BFC : 75,3 - France métrio : 74,7</p> <p>Diabète : 61,2 BFC : 59,9 - France métrio : 58,1</p> <p>Maladies respiratoires : 57,4 BFC : 52,6 - France métrio : 55,9</p> <p>Cancers : 46,9 BFC : 47,6 - France métrio : 48,4</p> <p>Maladies psychiatriques : 40,5 BFC : 39,6 - France métrio : 38,6</p>
---	--

Offre

<p>Pour 10 000 habitants, on compte :</p> <p>12,1 médecins généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 12,3 - France métrio : 12,6</p> <p>97,2 infirmiers salariés, libéraux ou mixtes BFC : 116,1 - France métrio : 113,7</p> <p>6,9 masseurs kinésithérapeutes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 11,6 - France métrio : 13,2</p> <p>3,5 chirurgiens-dentistes généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 4,9 - France métrio : 6,4</p> <p>10,9 pharmaciens généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 10,7 - France métrio : 10,3</p> <p>11,0 médecins spécialistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 15,9 - France métrio : 18,0</p>	<p>Evolution sur la période 2015-2021 :</p> <p>-47 médecins généralistes BFC : 655 - France métrio : -17 255</p> <p>+334 infirmiers BFC : +4105 - France métrio : +122 769</p> <p>+27 masseurs kinésithérapeutes BFC : +446 - France métrio : +5494</p> <p>-13 chirurgiens-dentistes BFC : -10 - France métrio : +986</p> <p>+23 pharmaciens généralistes BFC : -191 - France métrio : -4031</p> <p>+20 médecins spécialistes BFC : +284 - France métrio : +387</p>
<p>On dénombre au 01/01/2021 :</p> <p>12 établissements de santé</p> <p>67 structures pouvant accueillir des personnes âgées</p> <p>52 structures pouvant accueillir des adultes handicapés</p> <p>18 structures pouvant accueillir des enfants handicapés</p>	<p>dont 2 Services de Urgences et 1 maternité soit 3287 places (2671 en établissements et 626 en services)</p> <p>soit 1990 places (1213 en établissements et 377 en services) soit 657 places (445 en établissements et 212 en services)</p>

Priorité 1

Renforcer et donner de la visibilité aux CPTS, en faire l'acteur principal de l'exercice coordonné entre médecin traitant et équipe traitante pluridisciplinaire

ACTIONS

- ⇒ Appui aux CPTS dans leur action de coordination
- ⇒ Favoriser leur développement en simplifiant de création

Priorité 2

Disposer d'une permanence des soins dans un territoire, avec une coordination par la CPTS

ACTIONS

- ⇒ Réaliser un répertoire de tous les PS
- ⇒ Changer les habitudes et motiver à ce changement d'exercice

Priorité 3

Proposer aux PS une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière

ACTIONS

- ⇒ Disposer de plus de maîtres de stage
- ⇒ Création d'internats interprofessionnels
- ⇒ Organiser des rencontres interdisciplinaires régulières via les CLS

Priorité 4

Confirmer l'école et l'éducation nationale comme un acteur majeur de la prévention

ACTIONS

- ⇒ Organisation d'ateliers éducatifs
- ⇒ Service sanitaire

Priorité 5

Renforcer le lien entre ville et hôpital mais aussi entre les structures publiques et privées

ACTIONS

- ⇒ Améliorer l'organisation des gardes pour soulager les urgences
- ⇒ Améliorer les sorties d'hospitalisation
- ⇒ Redéfinition des relations public-privé

Données sociodémographiques

<p>Population en 2019 : 881 800</p> <p>12,7 % de la population SRS et 0,47 % France métro</p> <p>Densité de la population vs. étendue du territoire en 2019 : 84,2</p> <p>SP : 58,7 % France métro : 59,7</p> <p>Nombre de naissances en 2020 : 4688</p> <p>Nombre de décès en 2020 : 7400</p> <p>Evolution de la population entre 2001 et 2021 : +0,3 %</p> <p>SP : 4,3 % France métro : 10,8 %</p>	<p>Part des personnes</p> <p>De moins de 20 ans en 2018 : 21,8 %</p> <p>SP : 22,9 % France métro : 20,4 %</p> <p>De 75 ans et plus en 2018 : 12,8 %</p> <p>SP : 12,9 % France métro : 14,5 %</p> <p>De 75 ans et plus vivant seules en 2018 : 38,1 %</p> <p>SP : 38,7 % France métro : 38,4 %</p> <p>Part des familles monoparentales en 2018 : 8,8 %</p> <p>SP : 8,9 % France métro : 8,8 %</p> <p>Taux de pauvreté en 2018 : 12,8 %</p> <p>SP : 13,6 % France métro : 11,5 %</p>
--	--

Etat de santé

<p>Les 4 principales causes de décès (2015-2021)</p> <p>Cancers : 28,7 %</p> <p>SP : 27,9 % France métro : 28,7 %</p> <p>Maladies cardio-vasculaires : 23,9 %</p> <p>SP : 24,9 % France métro : 24,9 %</p> <p>Maladies respiratoires : 7,2 %</p> <p>SP : 7,3 % France métro : 7,2 %</p> <p>Traumatismes et empoisonnements : 6,8 %</p> <p>SP : 6,7 % France métro : 6,7 %</p>	<p>Les 5 principales motifs de prise en charge (2018 - 10 pour 1000 hab)</p> <p>Maladies cardio-vasculaires : 73,2</p> <p>SP : 73,2 France métro : 71,7</p> <p>Diabète : 61,3</p> <p>SP : 60,9 France métro : 60,1</p> <p>Maladies respiratoires : 42,4</p> <p>SP : 42,4 France métro : 42,9</p> <p>Cancers : 40,7</p> <p>SP : 41,9 France métro : 40,1</p> <p>Maladies psychiatriques : 40,4</p> <p>SP : 39,1 France métro : 39,9</p>
---	--

Offre

<p>Pour 10 000 habitants, on compte :</p> <p>11,8 médecins généralistes salariés, libéraux ou mixtes</p> <p>SP : 12,3 France métro : 12,9</p> <p>114,1 infirmiers salariés, libéraux ou mixtes</p> <p>SP : 102,7 France métro : 110,2</p> <p>12,8 massagers kinésithérapeutes salariés, libéraux ou mixtes</p> <p>SP : 13,0 France métro : 13,2</p> <p>0,2 chirurgiens-dentistes généralistes salariés, libéraux ou mixtes</p> <p>SP : 0,3 France métro : 0,4</p> <p>0,3 pharmaciens généralistes salariés, libéraux ou mixtes</p> <p>SP : 0,3 France métro : 0,3</p> <p>10,8 médecins spécialistes salariés, libéraux ou mixtes</p> <p>SP : 10,8 France métro : 10,8</p>	<p>Evolution sur la période 2015-2021 :</p> <p>-73 médecins généralistes</p> <p>SP : -80 France métro : -77 300</p> <p>+424 infirmiers</p> <p>SP : +470 France métro : +377 000</p> <p>+148 massagers kinésithérapeutes</p> <p>SP : +148 France métro : +150</p> <p>+10 chirurgiens-dentistes</p> <p>SP : 10 France métro : 10</p> <p>-42 pharmaciens généralistes</p> <p>SP : -42 France métro : -40</p> <p>+100 médecins spécialistes</p> <p>SP : +104 France métro : +97</p>
<p>On dénombre au 01/01/2021 :</p> <p>27 établissements de santé</p> <p>187 structures pouvant accueillir des personnes âgées</p> <p>148 structures pouvant accueillir des adultes handicapés</p> <p>41 structures pouvant accueillir des enfants handicapés</p>	<p>dont 6 Services des Urgences et 3 maternités</p> <p>soit 11700 places (10447 en établissements et 1053 en services)</p> <p>soit 4007 places (3748 en établissements et 259 en services)</p> <p>soit 1071 places (773 en établissements et 298 en services)</p>

Priorité 1

Développer un annuaire de l'offre de santé disponible sur le territoire afin de permettre à la population de s'orienter selon ses besoins

ACTIONS

⇒ Annuaire multisupport

Priorité 2

Accompagner l'organisation d'un système mutualisé de créneaux de soins non programmés mis à disposition des habitants du territoire

ACTIONS

⇒ Suivre et accompagner la mise en œuvre du SAS par des actions de communication

Priorité 3

Mener auprès des plus jeunes au plus tôt des actions d'information au collège, au lycée et sur les réseaux sociaux visant à faire connaître le contenu et l'intérêt des métiers de la santé

ACTIONS

⇒ Une stratégie de communication sera développée par le CTS

Priorité 4

Développer un partenariat avec les conseillers d'orientation et les directions d'établissements scolaires pour mettre en avant les métiers de la santé

ACTIONS

⇒ Le CTS se rendra à la rencontre des conseillers d'orientation et des chefs d'établissement

Priorité 5

Faire connaître les différents acteurs de la prévention et les actions menées pour une meilleure coordination et un accès facilité de tous à la prévention

ACTIONS

 ⇒ Recensement
 ⇒ Supports de communication adaptés aux différents publics

Données sociodémographiques

Population en 2019 : 333 737 11,9 % de la population BFC en 2019 (France métro) Densité de la population en 2019 : 40,2 BFC : 58,7 - France métro : 79,7 Nombre de naissances en 2020 : 3194 Nombre de décès en 2020 : 4453 Evolution de la population entre 2021 et 2022 : -0,9 % BFC : -1,0 % - France métro : -0,8 %	Part des personnes De moins de 20 ans en 2019 : 22,7 % BFC : 22,9 % - France métro : 22,9 % De 70 ans et plus en 2019 : 14,4 % BFC : 14,9 % - France métro : 14,7 % De 75 ans et plus vivant seules en 2019 : 17,8 % BFC : 18,1 % - France métro : 18,1 % Part des familles monoparentales en 2019 : 9,2 % BFC : 9,1 % - France métro : 9,2 % Taux de pauvreté en 2019 : 14,8 % BFC : 14,7 % - France métro : 14,8 %
--	--

Etat de santé

Les 4 principales causes de décès (2018-2021) Cancers : 27,7 % BFC : 27,6 % - France métro : 27,6 % Maladies cardio-vasculaires : 24,3 % BFC : 24,6 % - France métro : 24,7 % Maladies respiratoires : 7,3 % BFC : 7,3 % - France métro : 7,3 % Traumatismes et empoisonnements : 6,1 % BFC : 6,1 % - France métro : 6,1 %	Les 4 principales motifs de prise en charge (2019 - 18 pour 1000 hab) Maladies cardio-vasculaires : 79,3 BFC : 79,3 - France métro : 79,3 Diabète : 88,4 BFC : 88,4 - France métro : 88,4 Maladies respiratoires : 64,8 BFC : 64,8 - France métro : 64,8 Cancers : 67,2 BFC : 67,2 - France métro : 67,2 Maladies psychiatriques : 42,9 BFC : 42,9 - France métro : 42,9
--	--

Offre

Pour 10 000 habitants, on compte : 10,4 médecins généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 12,5 - France métro : 12,6 101,8 infirmiers salariés, libéraux ou mixtes BFC : 116,1 - France métro : 113,7 7,6 masseurs kinésithérapeutes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 11,6 - France métro : 13,2 3,9 chirurgiens-dentistes généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 4,9 - France métro : 6,4 9,4 pharmaciens généralistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 10,7 - France métro : 10,9 12,1 médecins spécialistes salariés, libéraux ou mixtes BFC : 15,9 - France métro : 18,0	Evolution sur la période 2015-2021 : -94 médecins généralistes BFC : -655 - France métro : -17 255 +485 infirmiers BFC : +4505 - France métro : +122 769 -1 masseurs kinésithérapeutes BFC : +445 - France métro : +5494 +1 chirurgiens-dentistes BFC : -10 - France métro : +996 -37 pharmaciens généralistes BFC : -191 - France métro : -4031 +58 médecins spécialistes BFC : +284 - France métro : +387
On dénombre au 01/01/2021 : 22 établissements de santé 95 structures pouvant accueillir des personnes âgées 79 structures pouvant accueillir des adultes handicapés 32 structures pouvant accueillir des enfants handicapés	dont 5 Services des Urgences et 2 maternités soit 6698 places (5911 en établissements et 787 en services) soit 2521 places (2117 en établissements et 404 en services) soit 914 places (698 en établissements et 216 en services)

Priorité 1 La régulation de soins non programmés et des parcours

ACTIONS

- ⇒ Régulation territoriale
- ⇒ Parcours prioritaires : grand âge ; handicap ; santé mentale et maladies neuro cardiovasculaires

Priorité 2 Le développement des dispositifs permettant de faire gagner du temps médical

ACTIONS

- ⇒ Soutien à la formation des assistants médico-administratifs et des IPA
- ⇒ Initier et déployer largement les protocoles de coopération
- ⇒ Faciliter la circulation de l'information

Priorité 3 La responsabilité du territoire pour proposer un cadre de vie approprié

ACTIONS

- ⇒ Participation des élus à l'élaboration du CLS
- ⇒ Recensement des initiatives locales
- ⇒ Déployer les leviers du PRSE 4 en congruence avec l'approche Une seule santé

Priorité 4 Le territoire : échelon de référence pour engager les politiques de prévention

ACTIONS

- ⇒ S'appuyer sur le RRAPPS et participation de membres référents du CTS à l'instance départementale du RRAPPS
- ⇒ Mobiliser les collectivités territoriales

Priorité 5 La formation et la régulation des professions de santé

ACTIONS

- ⇒ Contribuer à la mise en place d'un observatoire des formations en santé
- ⇒ Mener des actions pour attirer vers les métiers du soin, de la santé et du domicile
- ⇒ Contribuer à la construction des parcours professionnels

Données sociodémographiques

Population en 2019 : 322 933	Part des personnes de moins de 20 ans en 2019 : 24,2 %
16,4 % de la population 65+ en 2019 (France métro)	SC : 22,9 % - France métro : 22,9 %
Densité de la population (hab/km ²) en 2019 : 347,9	De 75 ans et plus en 2019 : 8,9 %
SC : 30,7 - France métro : 179,7	SC : 10,9 % - France métro : 8,4 %
Nombre annuel moyen de naissances 2015-2019 : 3448	De 75 ans et plus vivant seules en 2019 : 18,8 %
SC : 30,7 - France métro : 30,9 %	SC : 20,7 % - France métro : 20,9 %
Nombre annuel moyen de décès 2013-2017 : 2788	Part des familles monoparentales en 2019 : 8,8 %
	SC : 8,5 % - France métro : 8,5 %
	Taux de chômage en 2019 : 10,8 %
	SC : 11,7 % - France métro : 11,7 %

État de santé

Les 4 principales causes de décès (2013-2017) : 16 pour 100 000 habitants	Les 3 principales maladies de prise en charge (2018) - 16 pour 1000 hab :
Cancers : 289,3	Maladies cardio-vasculaires : 78,18
SC : 292,9 - France métro : 292,9	SC : 79,9 - France métro : 79,7
Maladies cardio-vasculaires : 247,4	Diabète : 63,7
SC : 252,9 - France métro : 252,9	SC : 62,9 - France métro : 62,9
Maladies respiratoires : 87,6	Maladies respiratoires : 52,2
SC : 87,6 - France métro : 87,6	SC : 51,9 - France métro : 52,9
Traumatismes et empoisonnements : 11,3	Cancers : 44,1
SC : 10,9 - France métro : 10,9	SC : 47,9 - France métro : 46,9
	Maladies psychiatriques : 30,3
	SC : 33,9 - France métro : 30,3

Offre/Prévention

Accès aux soins :
Nb de consultations de médecine générale/hab en 2019 : 4,1
BFC : 3,8 - France métro : 3,9
Pour 100 000 habitants, on compte en 2019 :
124 infirmiers libéraux
BFC : 101,7 - France métro : 146,5
56,8 masseurs kinésithérapeutes libéraux
BFC : 74,8 - France métro : 104,9
18,6 sages-femmes libérales
BFC : 16,0 - France métro : 17,3
Temps moyen d'accès aux services d'urgences en 2021 (min) : 13,5
BFC : 18,06 - France métro : 13,6
Prévention (2019) :
Part de personnes ayant déclaré un médecin traitant : 91,8 %
BFC : 91,2 % - France métro : 90,1 %
Taux de patients vaccinés contre la grippe : 49,4 %
BFC : 52,3 % - France métro : 52,5 %
Taux de patientes ayant bénéficié d'un mammographie de dépistage du cancer du sein : 53,6 %
BFC : 60,4 % - France métro : 59,9 %
Taux de patients ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal : 23,0 %
BFC : 22,9 % - France métro : 22,4 %
Taux de patientes ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus : 39,2 %
BFC : 40,9 % - France métro : 39,8 %

Objectifs

1. Renforcer et développer la place et le rôle des instances de démocratie en santé en développant le pouvoir d'agir individuel et collectif de leurs membres
2. Promouvoir les droits et les devoirs individuels et collectifs des usagers du système de santé
3. Développer la culture de la participation des usagers et des citoyens aux projets de santé et à l'organisation du système de santé dans notre région
4. Développer et accompagner l'engagement patient

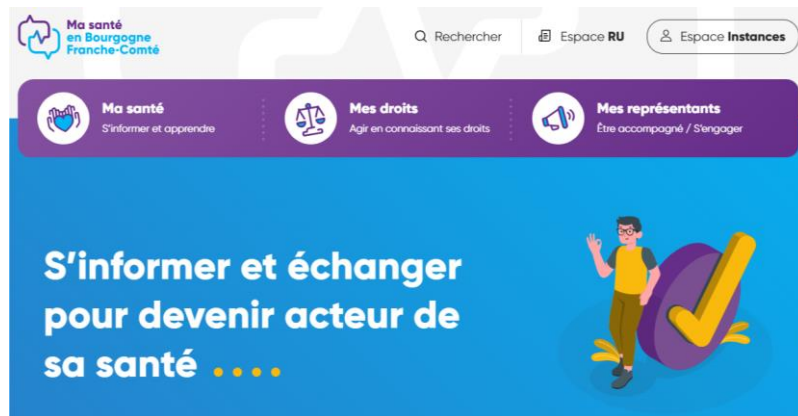
Exemples d'actions :

- Site Internet « Ma santé en Bourgogne-Franche-Comté »
- Contribuer au déploiement de Mon Espace Santé
- Journée européenne des droits des usagers
- Label droits des usagers
- Stratégie régionale relative au savoir expérientiel
- Débats publics

La démocratie en santé recèle deux dimensions :

- La promotion des droits individuels et collectifs des usagers et des personnes concernées
- Une démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

France Assos Santé Bourgogne Franche-Comté est le porte-parole de la voix des usagers du système de santé avec des actions renforcées dans le cadre de la **promotion** et de la **défense des droits des usagers**. Cette union d'associations régionales a pour mission de : **recueillir** l'expression, les attentes et les besoins des usagers du système de santé, **élaborer** des propositions sur les questions relatives au fonctionnement du système de santé, **animer** un réseau local d'associations agréées, **favoriser** les mobilisations citoyennes sur les questions de santé, **proposer et former** les représentants des usagers, bénévoles, issus d'associations agréées en santé, qui siègent auprès des instances sanitaires, sociales et médico-sociales, des instances de santé publique ainsi que d'assurance maladie.





Programme régional d'accès à la prévention et
aux soins des personnes les plus démunies

PRAPS 2023 - 2028

Eléments clés pour la révision du PRAPS

Publics prioritaires

Renforcement de la stratégie de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé

Place de la personne au sein de la stratégie

Stratégie opérationnelle du PRAPS 2023-2028

Place des personnes en situation de précarité au sein du système de santé

Adaptation et personnalisation des réponses d'accès à l'offre de prévention et d'accompagnement

Diversification et développement de l'offre médico-sociale et sanitaire

Les moyens financiers mobilisables

Les modalités d'évaluation du PRAPS

- Maintenir la place des usagers au cœur du PRAPS
- Dispenser une information lisible et accessible aux personnes concernées
- Renforcer les compétences et les connaissances des acteurs pour une meilleure prise en compte de la santé des personnes
- Adapter et personnaliser les réponses d'accès à l'offre de prévention et d'accompagnement vers la santé
- Enrichir et diversifier l'offre sanitaire et médico-sociale

la **stratégie opérationnelle** du PRAPS s'adressera prioritairement aux publics ci-dessous et ce qu'ils soient en milieu rural, semi-urbain ou urbain :

- Bénéficiaires de minima sociaux ;
- Chômeurs ;
- Travailleurs pauvres ;
- Retraités pauvres ;
- Personnes en insertion socio-professionnelle ou réinsertion socio-professionnelle ;
- Jeunes majeurs en difficulté sociale, en insertion, en sortie d'ASE...
- Familles monoparentales ;
- Personnes sans domicile fixe, exclus/marginalisés ;
- Personnes en logement insalubre ;
- Migrants ;
- Gens du voyage ;
- Personnes sous-main de justice (non incarcérées) et sortantes de prison ;

La pauvreté s'entend principalement comme une absence ou insuffisance de ressources (monétaires notamment). Il est également d'usage de parler de pauvreté « en conditions de vie ». Celle-ci mesure la part de la population incapable de couvrir les dépenses liées à au moins 8 éléments de la vie courante sur 27 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Des difficultés de quatre types différents sont observées :

- Insuffisance de ressources ;
- Retards de paiement ;
- Restrictions de consommation (chauffage, vacances alimentation...);
- Difficultés de logement (logement trop petit, bruyant, difficile à chauffer...).

Par ailleurs, le statut professionnel, la composition familiale et l'âge influent fortement sur le taux de pauvreté. Les catégories les plus touchées sont les chômeurs, les familles monoparentales et les retraités.

